

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - histoire civilisation patrimoine

Parcours - cultures de l'écrit et de l'image

Faire du patrimoine culturel un acteur du développement durable

Camille LUNEAU

Sous la direction de Raphaëlle Bats
Co-responsable URFIST de Bordeaux – Université de Bordeaux

Remerciements

J'adresse tout d'abord mes remerciements à ma directrice de mémoire, Raphaëlle Bats, dont les conseils et remarques m'ont permis d'approfondir chacune de mes recherches et de mener à bien ce travail.

Je remercie également les deux responsables de fonds patrimoniaux qui ont accepté de participer à des entretiens me permettant de concrétiser cette étude.

Je tiens à remercier aussi l'équipe des Fonds Rares et Précieux de la bibliothèque de Marseille, au sein de laquelle j'ai effectué mon stage de fin d'études, pour leurs encouragements et les connaissances qu'ils m'ont transmises.

Mes remerciements vont également à la promotion de Master 2 Culture de l'Écrit et de l'Image, à Anouk, Lucie, Tom, Elisa et bien d'autres : bien plus que des camarades, ils ont su être des amis tout au long de ces deux années d'études.

Je tiens aussi à adresser mes sincères remerciements à Clémentine Tacchino dont l'engagement et les convictions m'ont poussée à travailler sur cette thématique du développement durable et sur la manière dont chacun pouvait y contribuer.

Je remercie enfin ma mère et ma tante, Sylvie, pour leur relecture attentive et minutieuse, Zoé pour son amitié et sa bienveillance, et enfin Terii pour son soutien sans faille, ses encouragements constants et son affection.

Résumé :

Alors que la culture entend se placer comme le quatrième pilier du développement durable, conjointement à la société, l'environnement et l'économie, le patrimoine apparaît comme une ressource essentielle mais trop peu exploitée par les acteurs du territoire. Ce travail a pour objectif de comprendre en quoi cette ressource peut être enrichissante en matière de développement durable. Il s'agira en outre de mettre en évidence les moyens par lesquels les agents patrimoniaux pourraient diffuser leurs connaissances et compétences en termes de conservation, préservation et valorisation, compétences qui pourraient être bénéfiques pour d'autres structures, dans la mesure où elles sont étudiées sous une approche transdisciplinaire et globale.

Descripteurs : Développement durable, Agenda 2030, Patrimoine culturel, Bibliothèque, Territoire, Ecosystème, Identité, Ressource patrimoniale

Abstract :

While culture is intended to be the fourth pillar of sustainable development, together with society, environment and economy, cultural heritage appears to be an essential resource that is not sufficiently exploited by territorial actors. This work aims to understand how this resource can be enriching in terms of sustainable development. It will also highlight how cultural heritage agents could disseminate their knowledge and skills in conservation, preservation and enhancement, skills that could be beneficial for other structures, insofar as they are studied under a transdisciplinary and global approach.

Keywords : Sustainable development, Agenda 2030, Cultural heritage, Library, Territory, Ecosystem, Identity, Heritage resource

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION	11
PARTIE I. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ETABLISSEMENTS CULTURELS	17
1. Légitimité des structures culturelles	17
<i>a. Responsabilité environnementale</i>	<i>18</i>
<i>b. Responsabilité sociale</i>	<i>21</i>
<i>c. Responsabilité éducative</i>	<i>25</i>
2. Actions et projets menés	28
<i>a. Approche structurelle</i>	<i>28</i>
<i>b. Sensibiliser le citoyen</i>	<i>36</i>
3. Rôle du patrimoine	41
<i>a. Agenda 2030 et patrimoine identitaire</i>	<i>42</i>
<i>b. La conservation au service du développement durable</i>	<i>49</i>
PARTIE II. OUVRIR LES FRONTIERES DU PATRIMOINE	59
1. Entretiens : des choix méthodologiques	59
<i>a. Présentation des structures</i>	<i>61</i>
2. Opportunités et initiatives du patrimoine	64
<i>a. Faire dialoguer les collections</i>	<i>64</i>
<i>b. Partenariats</i>	<i>68</i>
3. Patrimoine : clef d'un écosystème territorial durable	73
<i>a. Ressource de l'identité territoriale</i>	<i>73</i>
<i>b. Territoire : polysémie et évolutions</i>	<i>80</i>
<i>c. Un projet local</i>	<i>82</i>
4. Valoriser la ressource patrimoniale	86
<i>a. Levier de développement local</i>	<i>87</i>

b.	<i>Levier de développement international</i>	88
c.	<i>Recourir aux fonds de financement</i>	89
PARTIE III. REpondre aux limites du patrimoine		92
1.	Sensibiliser le personnel pour sensibiliser le public	92
a.	<i>Des formations unilatérales</i>	93
b.	<i>Prendre conscience de son impact</i>	96
c.	<i>Favoriser l'insertion du patrimoine</i>	98
2.	Progrès et durabilité : le paradoxe du numérique	104
a.	<i>Définition de la pollution numérique</i>	105
b.	<i>Patrimoine et numérique</i>	106
c.	<i>Faire du numérique une force pour le patrimoine</i>	112
3.	Etude de cas : le projet Ice Memory	116
a.	<i>Présentation du projet</i>	116
b.	<i>Du patrimoine à la science</i>	118
CONCLUSION		121
BIBLIOGRAPHIE		127
ANNEXES		143
TABLE DES MATIERES		149

Sigles et abréviations

ABF : Association des bibliothécaires de France

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ARL : Agence Régionale du Livre

BMVR : Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale

BnF : Bibliothèque nationale de France

CCNUCC : Convention-cadre des Nations Unies sur le Changement
Climatique

CESER Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

CGLU : Cités et Gouvernements Locaux Unis

Cnft : Centre national de la fonction publique territoriale

DAC : Direction de l'Action Culturelle

EAD : Encoded Archival Description

EBLIDA : European Bureau of Library, Information and Documentation

Associations

EDD : Education au Développement Durable

Feader : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEAMP : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FSE : Fonds Social Européen

GES : Gaz à effet de serre

HCDH : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

IA : Intelligence Artificielle

ICOM : International Council of Museums

IFLA : International Federation of Library Associations and Institutions

Ifop : Institut français d'opinion publique

INA : Institut National de l'Audiovisuel

Inrap: Institut national de recherches archéologiques préventives

Inria : Institut national de recherche en informatique et en automatique

IPEV Institut Polaire Paul-Emile Victor

JEP : Journées Européennes du Patrimoine

LARSES : Laboratoire de recherche en sciences économiques et sociales

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

Medef : Mouvement des entreprises de France

OCR : Optical Character Recognition

ODD : Objectifs de Développement durable

ONU : Organisation des Nations Unies

PACA : Provence Alpes Côte d'Azur

PCSES : Projet culturel, scientifique, éducatif et social

PNR : Parc Naturel Régional

POCTEFA : Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre.

SME : Système de Management Environnemental

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

INTRODUCTION

1987 : la ministre norvégienne Gro Harlem Brundtland propose pour la première fois une définition du développement durable¹, à l'occasion de la Commission mondiale des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement dont elle est la présidente :

Sustainable development is development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs. It contains within it two key concepts :

- the concept of 'needs', in particular the essential needs of the world's poor, to which overriding priority should be given ;
- and the idea of limitations imposed by the state of technology and social organization on the environment's ability to meet present and future needs.²

Dans le rapport qui suivra cette commission, la présidente met côte à côte des considérations et impératifs sociaux, économiques et environnementaux, et insiste sur la responsabilité de l'Etat et des acteurs du développement quant à la mise en place des mesures garantissant la préservation des ressources de la planète.³ Cette date marque le début d'une mobilisation internationale en faveur d'un développement durable mondial, à travers la création de fonds de financement, de commissions, de rapports divers.

En 1992, Rio de Janeiro accueille le premier Sommet Mondial pour la Terre au cours duquel est adopté la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement. Ce sommet entraîne aussi la création de la Convention-cadre des

¹ Nous utiliserons, tout au long de notre étude, le terme « développement durable », qui est la traduction proposée du « sustainable development » défini par Gro Harlem Brundtland dans son rapport « Our common future », et la plus utilisée à l'heure actuelle. Toutefois, il nous paraît important d'informer le lecteur que cette traduction a depuis été remise en question, au profit d'un « développement soutenable » jugé plus acceptable pour la planète.

² G. HARLEM BRUNDTLAND, *Our common future*, Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, 1987, p. 41. [Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il contient en son sein deux concepts clés : le concept de "besoins", en particulier les besoins essentiels des plus démunis, auxquels il faut accorder une priorité absolue ; et l'idée des limitations imposées par l'état de la technologie et de l'organisation sociale sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et futurs. Toutes les traductions seront effectuées par l'auteur ; la mise en page de chaque citation (souligné, italique...) est celle du texte original]

³ L.-P. JACQUEMOND, « Gro Harlem Brundtland ou l'invention du « développement durable » », *Dynamiques environnementales. Journal international de géosciences et de l'environnement*, n° 39-40, Presses universitaires de Bordeaux, 1^{er} juin 2017, p. 254-265

Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).⁴ Depuis 1994, cette convention se réunit chaque année à l'occasion des Conventions of Parties (COP) qui rassemblent les 197 pays signataires pour faire le point sur les avancées et problématiques liées au réchauffement climatique. En 1997, le protocole de Kyoto est signé par 38 pays qui s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) entre 2008 et 2012 : cette mesure se heurtera cependant à de nombreux freins qui empêcheront son efficacité.

Les engagements mondiaux pour le développement durable connaissent un tournant en 2015 lors de la COP21, organisée à Paris : 55 pays y signent les Accords de Paris, qui impliquent notamment une réduction des émissions de GES pour limiter le réchauffement climatique à 2°C. Parmi ces pays se trouvent les principaux émetteurs de GES, soit le Canada, les Etats-Unis ou encore la Chine.

Au cours de cette même année sera aussi adopté l'Agenda 2030 par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Cet agenda propose 17 Objectifs de Développement Durable (ODD⁵) qui sont approuvés par 193 Etats, dont la France. Y sont réunies les diverses priorités auxquels les Etats signataires doivent trouver des solutions pour garantir un développement durable de leur société.

Toutes ces initiatives internationales ont eu des répercussions sur de nombreux domaines d'activités, et notamment celui de la culture qui tend à s'intégrer aux trois piliers fondamentaux du développement durable : économie, social, environnement. En effet, depuis les années 2000, la culture fait valoir sa légitimité à participer au développement durable et à en devenir un acteur essentiel. Cet engagement résulte d'une part de la Déclaration Universelle sur la diversité culturelle,⁶ publiée en 2001, et d'autre part de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles,⁷ de 2005, toutes deux adoptées par l'UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization).

Ces textes mettent en lumière la relation qui existe entre culture et développement durable, une relation à laquelle les bibliothèques contribuent à

⁴ « Qu'est-ce que la CCNUCC, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques? », sur *United Nations Climate Change*, s. d. (en ligne : <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/la-convention/qu-est-ce-que-la-ccnucc-la-convention-cadre-des-nations-unies-sur-les-changements-climatiques> ; consulté le 24 août 2022)

⁵ Les 17 ODD sont disponibles en annexe.

⁶ UNESCO, « Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle », 2001

⁷ UNESCO, « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles », 2005

travers de nombreuses actions menées au sein de leurs établissements. Dans son article « Les bibliothèques à l'heure du développement durable », le conservateur Alain Caraco explique : « La bibliothèque est un établissement culturel, qui peut aider la population à entrer dans la société du développement durable comme elle a contribué à son entrée dans la société de l'information. »⁸ Il justifie ici la place des bibliothèques dans les débats et problématiques liés à ce concept. Par la suite, de nombreux travaux ont été publiés, qui mettaient en évidence ce rôle des bibliothèques. Le 25 septembre 2019, de nombreuses structures se réunissaient à l'occasion du 4^{ème} anniversaire de l'Agenda 2030 pour interpeller les professionnels des métiers du livre quant à leur rôle dans cet agenda. L'Agence Régionale du Livre (ARL) de la région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) organisait également le 20 juin 2022 une journée d'étude « Livre et Ecologie ».⁹ Ces initiatives illustrent la mobilisation des professionnels autour de la question du développement durable.

Pourtant, un département semble aujourd'hui être en marge de cette problématique : le patrimoine culturel. Si les collections patrimoniales font l'objet d'un important travail de valorisation par les agents, elles ne sont pourtant pas mises au service de ce concept. Or, les métiers de ces agents les prédisposent à une approche respectueuse et résiliente des livres anciens, des ressources patrimoniales fragiles « non renouvelable[s] ». ¹⁰

Ce constat a également été fait par l'UNESCO qui a décidé d'adopter en 2015 une Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la *Convention du patrimoine mondial*¹¹. Ce texte a pour but d'aider les Etats à prendre conscience du rôle du patrimoine mondial pour favoriser un développement durable de la société :

Le patrimoine mondial peut fournir une plateforme pour développer et tester de nouvelles approches qui démontrent la pertinence du patrimoine pour le développement durable.¹²

⁸ A. CARACO, « Les bibliothèques à l'heure du développement durable », 1^{er} janvier 2008, p. 82 (en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-03-0075-010> ; consulté le 21 mars 2022)

⁹ « Livre et écologie • Les formations », sur *ArL Paca*, s. d. (en ligne : <https://www.livre-provencealpescotedazur.fr/formations/livre-et-ecologie-419> ; consulté le 25 août 2022)

¹⁰ CONSEIL DE L'EUROPE et CENTRE NATUROPA (éd.), *Patrimoine et développement durable*, dans *Naturopa (Ed. française)*, Strasbourg, France, Conseil de l'Europe : Centre Naturopa, 2002, p. 12

¹¹ UNESCO, « Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial », 19 novembre 2015 (en ligne : <https://whc.unesco.org/fr/developpementdurable/>)

¹² U. C. du patrimoine MONDIAL, « Développement durable », sur *UNESCO Centre du patrimoine mondial*, s. d. (en ligne : <https://whc.unesco.org/fr/developpementdurable/> ; consulté le 22 avril 2022)

Les métiers du patrimoine ont pour but la préservation, la conservation et la valorisation de ressources « non renouvelable[s] ». Les agents disposent donc de compétences et de connaissances qui pourraient permettre d’aborder certaines questions sous une approche différente et enrichissante pour d’autres structures. Les Journées Européennes du Patrimoine (JEP), qui auront lieu les 17 et 18 septembre 2022, ont cette année pour thème le Patrimoine Durable. L’objectif sera de mettre en évidence les pratiques et actions des acteurs du patrimoine, et la manière dont ils contribuent au développement du territoire.¹³

Cet événement, et les textes adoptés par l’UNESCO, mettent en évidence la relation entre patrimoine et développement durable. Cependant, il n’y est pas fait mention d’une méthode qui permettrait à cette relation d’être réellement exploitée. Conscients de leurs atouts, les agents patrimoniaux n’ont donc pas les moyens d’en faire bénéficier d’autres structures. Ce manque d’accessibilité aux ressources adéquates et de visibilité de compétences patrimoniales constitue ainsi le cœur de notre sujet d’étude.

Pour mener à bien ce travail, nous nous sommes penchés sur de nombreux rapports qui rendaient compte, entre autres, de l’importante pollution produite par les établissements culturels, notamment le *Shift Project*¹⁴ publié en 2021. Nous avons complété nos recherches par des sondages et divers articles qui nous permettent de comprendre le potentiel du patrimoine et les obstacles qu’il rencontre pour s’intégrer à des projets plus vastes traitant du développement durable. Nous avons également reçu l’aide précieuse de deux responsables de fonds patrimoniaux qui ont accepté d’aborder ces thématiques lors d’entretiens. Ce travail réunit donc textes juridiques, rapports scientifiques, articles de presse et essais sociologiques au service d’une approche transdisciplinaire qui nous a amenés à comprendre la fracture qui existe aujourd’hui entre patrimoine culturel, lecture publique, territoire et développement durable.

Ce paradoxe nous a permis de nous interroger sur la légitimité du patrimoine à traiter du développement durable, et sur les possibilités qui lui sont offertes. En outre, il nous a semblé opportun de nous pencher sur la question des moyens mis à

¹³ « Patrimoine Durable, thème de la 39e édition des Journées européennes du patrimoine », sur *Journées du Patrimoine*, 14 mai 2022 (en ligne : <https://journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr/evenement/patrimoine-durable/patrimoine-durable-theme-de-la-39e-edition-des-journees-europeennes-du-patrimoine> ; consulté le 24 août 2022)

¹⁴ S. VALENSI, *Shift Project: Décarbonons la culture*, Paris, France, 2021

disposition des agents patrimoniaux pour partager et diffuser leurs compétences et connaissances en termes de durabilité, de préservation et de valorisation des ressources.

Une contextualisation préalable nous permettra de prendre conscience des actions déjà menées par les établissements culturels qui répondent aux ODD de l'Agenda 2030. Il s'agira également de présenter le potentiel du patrimoine et sa relation avec le développement durable. Cet état des lieux préliminaire nous amènera à nous intéresser aux initiatives proposées par les agents pour participer davantage au développement durable, grâce à des entretiens réalisés avec deux responsables de fonds patrimoniaux. Au terme de cette enquête, nous suggérerons qu'une ouverture des frontières du patrimoine puisse permettre à ses agents de partager leurs connaissances et leurs compétences, à l'heure où l'urgence climatique rend nécessaire la mobilisation d'un maximum d'acteurs en faveur du développement durable. Nous conclurons finalement ce travail en analysant les limites mises en évidence par les responsables contactées, et la manière dont l'ouverture du patrimoine pourrait les résoudre. Une brève étude de cas d'un projet précis, le projet *Ice Memory*, nous permettra de prendre conscience du potentiel du patrimoine lorsqu'il est étudié sous une approche transdisciplinaire et globale, au service du développement durable.

PARTIE I. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ETABLISSEMENTS CULTURELS

La place grandissante que tend à occuper le développement durable sur le plan politique permet un élargissement de son influence, notamment au sein de la culture qui apparaît de plus en plus engagée dans les débats environnementaux ou sociétaux. Cet engagement est le résultat de plusieurs facteurs, que nous nous proposons de présenter ici afin de mieux comprendre les raisons qui ont poussé les structures culturelles¹⁵ à se tourner davantage vers cette question de durabilité. Il s'agira donc dans un premier temps de comprendre pourquoi la question environnementale et sociale doit ou peut être abordée par les établissements culturels, et quelle est leur légitimité à traiter de ces sujets. Cela nous permettra par la suite de dresser un tableau, certainement non exhaustif, des actions qui sont déjà menées dans ces mêmes établissements et qui répondent aux objectifs de développement durable dont fait mention l'Agenda 2030, établi en 2015. Enfin, nous verrons comment le patrimoine peut s'intégrer dans ce processus de transition écologique et sociale, et dans quelle mesure son fonctionnement et ses missions sont riches d'enseignements pour les autres structures.

1. LEGITIMITE DES STRUCTURES CULTURELLES

A l'heure où les Etats, organisations et institutions se penchent de plus en plus sur la question du développement durable, la culture ne semble pas faire exception d'autant plus que ses diverses responsabilités lui incombent de se positionner en faveur d'un modèle plus durable : nous nous intéresserons ici sur ces différentes responsabilités, à commencer par la responsabilité environnementale de ces établissements. Notre étude se tournera ensuite vers les responsabilités sociales de la culture, pour enfin nous pencher sur le rôle éducatif inhérent à ce domaine : ces

¹⁵ Entendons par là les établissements dont la mission est la diffusion de la connaissance, de l'information, du savoir de sorte à les rendre accessibles à tous les citoyens, par le biais de plusieurs actions de sensibilisation ou par la mise à disposition d'outils de recherche ou de ressources documentaires: il s'agit principalement des musées, des bibliothèques, des centres de documentation, mais également des manifestations plus ponctuelles comme les festivals ou les colloques.

trois axes permettent de justifier la position de la culture en faveur d'une transition écologique et sociale durable.

a. Responsabilité environnementale

La première raison pour laquelle il est légitime que les établissements culturels abordent la question du développement durable est simple et commune à toutes autres structures : comme n'importe quel bâtiment, les musées, les bibliothèques, les centres de documentation consomment de l'énergie, produisent des déchets, ont un poids carbone considérable qui les rend en partie responsable de la situation climatique actuelle. Alice Audouin, la fondatrice et présidente de l'association internationale Art of Change 21¹⁶ créée en 2014, écrit d'ailleurs dans ce sens :

Les enjeux énergie climat du monde culturel n'apparaissent pas encore dans les priorités du monde politique. (...) [Pourtant], à travers son empreinte physique, le monde de la culture est aussi responsable que vulnérable face aux bouleversements et aux transformations à venir.¹⁷

Par conséquent, il apparaît naturel que ces structures cherchent aujourd'hui des alternatives qui permettraient de réduire drastiquement ces dommages, d'autant plus que la portée internationale de certains établissements semble représenter autant une opportunité qu'un obstacle.

Le poids carbone de ces structures représente un premier volet sur lequel il convient de s'arrêter : ainsi, un grand musée français produit environ 9000 tonnes de CO₂ par an, soit l'équivalent de l'empreinte carbone de 800 individus.¹⁸ Cette production est le résultat de plusieurs facteurs : déplacements des usagers pour les visites ou des objets pour les expositions, chauffage, consommation d'électricité, tous ces éléments conduisent à une pollution non négligeable à laquelle les structures culturelles se doivent de chercher des alternatives plus durables. Le *Shift Project*¹⁹ s'est penché sur cette question en 2020 lors de son rapport « Décarbonons la culture ! ». Il s'agit d'une association fondée en 2010 dont le but est de réfléchir à un modèle économique plus neutre en carbone : au moyen de groupes de travail, elle se penche sur les différents acteurs du dérèglement climatique, en cherche les causes

¹⁶ « Artofchange21 », sur *Artofchange21*, s. d. (en ligne : <https://artofchange21.com/fr/> ; consulté le 31 juillet 2022)

¹⁷ A. DEBROCOQ, « Comment la culture prépare sa transition énergétique », *L'Echo*, 4 janvier 2022 (en ligne : <https://www.lecho.be/culture/general/comment-la-culture-prepare-sa-transition-energetique/10356938.html>)

¹⁸ *Ibid*

¹⁹ S. VALENSI, *Shift Project: Décarbonons la culture*, op. cit.

et propose des alternatives pour réduire leurs impacts. La culture a ainsi été un de ses axes de recherche, et a réuni plusieurs chercheurs, sous la direction de l'auteur et metteur en scène Samuel Valensi, dont la collaboration a abouti sur la publication du rapport précédemment cité. Le *Shift Project* identifie alors plusieurs causes responsables du poids carbone des établissements culturels :²⁰

- Consommation d'électricité : éclairage, climatisation... Le *Shift Project* prend ici l'exemple de la consommation annuelle d'une Scène Nationale, soit 1000 MWh/an.
- Chauffage des bureaux, des salles d'expositions, des salles de lecture... Là encore, la consommation annuelle d'une Scène Nationale équivaut à 2000 MWh/an.
- Transport : des visiteurs ou usagers, des œuvres, des employés... Dans le cas du musée du Louvres par exemple, les visiteurs et leurs déplacements représentent 90% des émissions de gaz à effet de serre produites par l'établissement.²¹
- Numérique : stockage et transfert de données, mails, vidéos, streaming, fabrication des appareils... La pollution numérique représente plus de 3% des émissions de GES (gaz à effet de serre), et le *Shift Project* précise que la majorité des données transmises via internet correspond à des contenus culturels.

Cette empreinte carbone est donc le résultat de plusieurs facteurs, mais elle n'est pas le seul élément qui justifie la responsabilité environnementale des établissements culturels. En effet, les déchets produits sont eux aussi des paramètres qu'il convient de souligner : impressions papier, déchets des usagers, matériaux de scénographie non réutilisables... Nous prendrons ici l'exemple de la destruction des ouvrages dans le domaine de l'édition. En 2021, le Syndicat National de l'Édition (SNE) fait paraître un rapport statistique²² dans lequel il mesure l'activité du secteur éditorial afin de rendre compte de son évolution : il met alors en évidence qu'entre 2018 et 2020, ce sont 16 300 tonnes de livres qui partent au pilon chaque année en France, soit 13,6% de la production littéraire, des livres détruits par les centres de documentation, les bibliothèques, les librairies ou les maisons d'éditions, et qui ne

²⁰ *Ibid.*, p. 31-33

²¹ REDACTION CULTURE, « A Lille, les musées français réfléchissent à un modèle d'expositions qui préserve l'environnement », sur *Franceinfo*, 2 février 2022 (en ligne : https://www.francetvinfo.fr/culture/arts-expos/a-lille-les-musees-francais-reflechissent-a-un-modele-d-expositions-qui-preserve-l-environnement_4937033.html ; consulté le 1^{er} avril 2022)

²² O. ARISTIDE, *Les chiffres de l'édition*, Syndicat National de l'Édition, 2021

sont pas forcément recyclés.²³ Par conséquent, si le désherbage en bibliothèque²⁴ est essentiel pour garantir le renouvellement des collections, il est aussi cause de déchets. Il convient toutefois de mettre ces chiffres en perspective : l'association non gouvernementale World Wide Fund For Nature, dont la mission est la protection et la préservation de l'environnement, fait en effet publier une étude en 2019, « Vers une économie plus circulaire du livre ? » dans laquelle elle explique que les bibliothèques n'achètent en réalité que 2% des livres.²⁵ Néanmoins, la destruction d'ouvrages représente une part considérable des déchets produits par les établissements culturels.

Les Etats et organisations se penchent aussi sur cette question en mettant en place des lois, des labels, ou même des prix pour inciter les établissements culturels à réduire leurs impacts environnementaux. Nous pouvons ainsi citer les réglementations thermiques instaurées par l'Etat, dont la première est mise en place en 1974, la RT1974, et portait notamment sur l'isolation thermique et le système de chauffage. Cette réglementation est régulièrement mise à jour, et son objectif est de proposer des mesures visant à réduire le poids environnemental des bâtiments. Elle est remplacée une première fois par la RT2012,²⁶ puis en 2020 par une réglementation environnementale, la RE2020,²⁷ qui propose une approche plus exigeante en matière de construction des bâtiments. Le Code de l'environnement,²⁸ promulgué en 2000 et actualisé fréquemment, impose lui aussi certaines normes environnementales aux infrastructures. A ces textes juridiques et recommandations étatiques s'ajoutent les incitations d'organisations ou d'associations, comme l'IFLA, International Federation of Library Association and Institution, qui propose depuis 2016 un Green Library Award²⁹ qui récompense les projets témoignant d'un engagement des bibliothèques en matière de durabilité environnementale. Par

²³ *Ibid.*, p. 12

²⁴ S. DAVID, « Désherber en bibliothèque », ENSSIB, 2008

²⁵ J. TAVERNIER *et al.*, *Vers une économie plus circulaire dans le livre?*, World Wild Fund, 2019, p. 27

²⁶ « Réglementation thermique RT2012 », sur *Ministères Écologie Énergie Territoires*, s. d. (en ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-thermique-rt2012> ; consulté le 31 juillet 2022)

²⁷ « Réglementation environnementale RE2020 », sur *Ministères Écologie Énergie Territoires*, s. d. (en ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-environnementale-re2020> ; consulté le 31 juillet 2022)

²⁸ « Code de l'environnement - Légifrance », 2000 (en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGITEXT000006074220/> ; consulté le 31 juillet 2022)

²⁹ « IFLA Green Library Award », sur *IFLA*, s. d. (en ligne : <https://www.ifla.org/g/environment-sustainability-and-libraries/ifla-green-library-award/> ; consulté le 15 avril 2022)

conséquent, la prise de conscience de la culture de son poids environnemental passe aussi par des impulsions externes qui les incitent à remettre en question leur fonctionnement.

La responsabilité environnementale des structures culturelles est donc liée à plusieurs facteurs, empreinte carbone et production de déchets, ce qui légitimise leur positionnement en faveur du développement durable et d'une transition écologique, d'autant qu'elles sont de plus en plus incitées à prendre en compte ces impacts tant par les gouvernements que les associations et organisations. Il apparaît également judicieux d'ajouter à cette responsabilité environnementale une responsabilité sociale, inhérente aux métiers de la culture.

b. Responsabilité sociale

La culture est investie de plusieurs missions à caractère social qu'elle doit respecter envers les citoyens et sur lesquelles nous proposons de nous arrêter afin de comprendre pourquoi le développement durable a sa place au sein des institutions culturelles. Bibliothèques et musées ont tous deux vocation à rendre la culture, l'information, la connaissance accessible aux citoyens, en ayant pour cela recours à un maximum de moyens.

Dans le cas des bibliothèques, cette dimension sociale est exprimée dans plusieurs textes fondamentaux et documents législatifs, qui définissent ses obligations envers le citoyen. En 1991 par exemple, l'Association du Conseil supérieur des bibliothèques, le ministère de l'Éducation nationale et celui de la Culture et de la Recherche publient la Charte des bibliothèques³⁰ qui fait état des missions des bibliothèques, mais aussi du rôle de l'État et des responsabilités des collectivités. Cette charte fait notamment mention de l'importance qui doit être donnée à l'égalité d'accès aux ressources proposées par l'établissement.³¹

En 1994, l'UNESCO et l'IFLA rédigent conjointement le Manifeste sur la bibliothèque publique³² qui fait également mention de ces missions : « La

³⁰ CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES, « Charte des bibliothèques », Association du Conseil Supérieur des Bibliothèques, 1991

³¹ *Ibid.*, part. 3

³² UNESCO, « Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique », sur *UNESCO Biblioteca Digital*, s. d. (en ligne : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000112122_fre ; consulté le 31 juillet 2022)

bibliothèque publique, clé du savoir à l'échelon local, est un instrument essentiel de l'éducation permanente, d'une prise de décisions indépendante et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux ». ³³ Ce manifeste insiste notamment sur les dispositifs qui doivent être mis en place pour rendre l'information et la culture accessibles : médias, technologies, outils de recherches... Il fait lui aussi référence à l'égalité d'accès aux établissements :

Les services qu'elle assure sont également accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale. Des prestations et des équipements spéciaux doivent y être prévus à l'intention de ceux qui ne peuvent, pour une raison ou une autre, utiliser les services et le matériel normalement fournis, par exemple les minorités linguistiques, les handicapés, les personnes hospitalisées ou incarcérées. ³⁴

En 2021, l'IFLA et l'UNESCO se réunissent à nouveau afin d'actualiser ce manifeste : il s'agit là de prendre en compte les nouvelles missions des bibliothèques, en considérant le contexte actuel. Par exemple, l'accès aux données en ligne pourrait être un nouvel objectif mentionné dans le futur manifeste, de même que l'intégration des Objectifs de Développement Durable.

Le Code de Déontologie du Bibliothécaire ³⁵ est adopté par le conseil national des bibliothécaires français en 2003. Ce Code sera remplacé en 2020 par une nouvelle version actualisée : c'est sur celle-ci que nous nous appuierons. L'ABF y fait mention du rôle du bibliothécaire et des collectivités. Il s'agit alors de « répondre aux besoins d'une population en matière de culture, d'information, de formation, de recherche, de loisirs, de création, de recueil et conservation du patrimoine ». ³⁶ Le Code de déontologie mentionne aussi le caractère essentiel de l'accessibilité pour tous à l'information : le personnel des bibliothèques est donc chargé de permettre « un accès à l'information respectant la plus grande ouverture possible, libre, égale et sans préjuger de son utilisation ultérieure par l'utilisateur ». ³⁷ Enfin, en décembre 2021 a été promulguée la loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique qui stipule :

³³ *Ibid.*, p. 1

³⁴ *Id.*

³⁵ A. des B. de FRANCE, « Code de déontologie des bibliothécaires », sur *Association des Bibliothécaires de France*, 2020 (en ligne : <https://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-des-bibliothe-caires> ; consulté le 31 juillet 2022)

³⁶ *Ibid.*, part. Préambule

³⁷ *Ibid.*, part. 1

Art. L. 310-1 A. – Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture.³⁸

L'accessibilité à la culture pour tout type de public apparaît donc, à la lecture de ces textes, comme une ligne directrice majeure au sein des bibliothèques.

En ce qui concerne les musées, les missions sont similaires : André Gob, muséologue, et Noémie Drouguet, docteure en muséologie, ont listé les quatre fonctions du musée dans leur article « Des musées pour quoi ? Rôles et fonctions du musée » publié dans la revue *La muséologie. Histoire, développements, enjeux actuels* en 2014 :³⁹

- La fonction d'exposition qui vise à diffuser les informations et connaissances
- La fonction de conservation pour garantir la préservation du patrimoine
- La fonction scientifique pour permettre une approche critique et scientifique de ses collections
- La fonction d'animation qui permet d'identifier le musée comme « un acteur de la vie culturelle et sociale de sa ville et de sa région »⁴⁰

Ces missions, que les auteurs définissent comme des fonctions, ont pour but de répondre aux attentes des visiteurs des musées, qui sont elles aussi identifiées dans ce même article. Le musée est alors décrit comme un lieu de loisir, de plaisir, de mémoire, de découverte, comme un marqueur culturel ayant une portée touristique mais également rituelle.⁴¹ Les musées font aussi, à l'instar des bibliothèques, l'objet de lois qui diffèrent en fonction de leur statut (public, privé, associatif, d'État, territorial...). A titre d'exemple, la loi de 2002 relative aux musées de France précise dans son article 2 les missions permanentes de ces structures :

- Conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections ;
- Rendre leurs collections accessibles au public le plus large ;

³⁸ « LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (1) », dans *2021-1717*, 2021

³⁹ A. GOB et N. DROUGUET, « Chapitre 2 - Des musées pour quoi ? Rôles et fonctions du musée », dans *La muséologie*, Paris, Armand Colin, 2014, vol. 4e éd., p. 70-99

⁴⁰ *Ibid.*, p. 72

⁴¹ *Ibid.*, p. 75-76

- Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;
- Contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.⁴²

Nous prenons bien conscience ici du caractère social de ces missions prônant l'égalité et la diffusion de la connaissance auprès d'un large public.

Le Conseil International des Musées (ICOM)⁴³ permet aussi de représenter, sur le plan international, les musées afin de promouvoir leurs missions et de les accompagner dans la réalisation de celles-ci. L'ICOM est fondé en 1946 et est une organisation non gouvernementale dont le vaste réseau, réunissant institutions et professionnels, lui garantit une importante légitimité en tant qu'organisation culturelle de référence. En 2007, l'ICOM propose une définition du musée qui met en évidence son rôle social et ses missions envers le citoyen :

Le musée est une institution permanente sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation.

L'égal accès à la culture et l'importance du rôle du musée envers la société est ici clairement exprimé.

Ces textes, lois et organisations rendent compte du rôle social des établissements culturels en insistant sur leur capacité à réduire les inégalités entre hommes et femmes, riches et pauvres, et ainsi à répondre aux besoins des citoyens. A l'heure où le développement durable tend à s'imposer dans de plus en plus de secteurs, la culture doit elle aussi intégrer davantage de ressources et services à caractère social, l'un des trois piliers du développement durable. Il s'agira alors pour la culture de s'adapter à ces nouveaux besoins pour répondre aux problématiques contemporaines. Les établissements culturels ont donc une responsabilité environnementale, sociale, mais également éducative envers les citoyens, ce qui justifie d'autant plus leur engagement en faveur du développement durable.

⁴² « LOI n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France », dans 2002-5, 2002

⁴³ « Comité français du conseil international des musées », s. d. (en ligne : <https://www.icom-musees.fr/> ; consulté le 31 juillet 2022)

c. Responsabilité éducative

Jack Lang, actuel président de l'Institut du monde arabe et ancien Ministre de la Culture (1981-1986), décrivait la culture de la façon suivante :

Un ensemble de connaissances mais aussi un levier de développement de la création contemporaine, une manière de vivre des grandes questions du monde, une façon de faire de la politique conçue comme un art de la cité, une habilité pour intégrer les mots de la vie, une volonté de renouveler les formes d'expression, une ouverture au lancement de passerelles.⁴⁴

Entendons par là que la culture doit être un instrument garantissant l'émancipation du citoyen, notamment par l'éducation. Les textes et lois que nous avons mentionnés précédemment rendent compte de cette responsabilité éducative des structures culturelles qui participent à la construction de la pensée du citoyen, à son libre arbitre, dont l'importance est soulignée dès le XVIIIe siècle par les philosophes des Lumières.

En effet, ces philosophes, Diderot, Rousseau, ou Voltaire, font état du caractère essentiel de l'éducation pour assurer le progrès de la société : les établissements culturels apparaissent alors comme le reflet de ces idées avant-gardistes en élargissant leurs frontières à de nouveaux publics. Marine Soichot, dans sa thèse « Les musées et centres de sciences face au changement climatique : quelle médiation muséale pour un problème socioscientifique ? »⁴⁵ soutenue en 2011, évoque l'initiative de l'Abbé Grégoire qui fonde, par la loi du 10 octobre 1794, le Conservatoire des Arts et Métiers.⁴⁶ Il s'agit d'un dépôt où sont réunis machines, objets, livres, outils... traitant de tous les arts et métiers afin de permettre aux citoyens de comprendre et d'apprendre leur fonctionnement. « Le conservatoire des Arts et Métiers incarne l'ouverture démocratique des musées dessinée par la révolution française »⁴⁷ explique Marine Soichot, une ouverture bientôt suivie par de nombreuses autres initiatives culturelles à caractère éducatif à partir des XIXe et XXe siècles en se tournant vers de nouveaux publics, en proposant des cours publics

⁴⁴ C. MOLLARD, *La culture est un combat*, s. l., Presses Universitaires de France, 2015, p. 160-161

⁴⁵ M. SOICHOT, *Les musées et centres de sciences face au changement climatique: quelle médiation muséale pour un problème socioscientifique?*, Ecole Doctorale « Science de la Nature et de l'Homme », 2011

⁴⁶ H. GREGOIRE, « Décret des comités d'Agriculture, des Arts et d'instruction publique sur la formation du conservatoire des Arts et Métiers, lors de la séance du 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794) », *Archives Parlementaires de la Révolution Française*, vol. 99, n° 1, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1995, p. 51

⁴⁷ M. SOICHOT, *Les musées et centres de sciences face au changement climatique: quelle médiation muséale pour un problème socioscientifique?*, *op. cit.*, p. 44

par exemple, comme ce fut le cas au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, fondé en 1793.⁴⁸ Les musées sont alors de plus en plus ouverts aux étudiants, aux universitaires et deviennent ainsi des lieux de formation et d'éducation, une ouverture dont fait d'ailleurs mention le Code de déontologie de l'ICOM pour les musées dans son chapitre 4 :

Les musées ont l'important devoir de développer leur rôle éducatif et de drainer le public le plus large qui soit de la communauté, de la localité ou du groupe qu'ils servent. Interagir avec la communauté et promouvoir son patrimoine font partie intégrante du rôle éducatif du musée.⁴⁹

Les XIXe et XXe verront également le développement de la lecture publique à commencer par la création, en 1860, des bibliothèques populaires.⁵⁰ Par la circulaire du 31 mai 1860, le magistrat et homme politique Gustave Rouland préconise la construction de bibliothèques scolaires à proximité des écoles : « L'acquisition d'un corps de bibliothèque est le point de départ de la réalisation d'une pensée qui, depuis longtemps, a été l'objet des plus légitimes efforts. »⁵¹ L'année suivante, le lithographe Jean-Baptiste Girard fonde la Bibliothèque des Amis de l'Instruction, sous un statut associatif, afin de promouvoir la culture populaire, l'artisanat et l'éducation : « cette bibliothèque a été immédiatement un lieu très actif d'échange et d'instruction » écrit Jacques Neefs dans la revue *Romantisme* en 1985.⁵²

Ces deux initiatives reflètent la conscience des bibliothèques dans leur rôle éducatif, qui se manifestera d'autant plus au cours du XXe siècle avec entre autres la création en 1945 des bibliothèques centrales de prêt ou celle de la bibliothèque publique d'information (BPI) en 1977 dont la richesse des collections et leur fréquents renouvellements rendent compte d'une volonté de diffuser un maximum d'informations. « À l'écoute de ses usagers, la BPI leur apporte une expertise sur l'ensemble des ressources et répond aux besoins aussi différents que les loisirs, la

⁴⁸ « L'histoire du Muséum », sur *Muséum national d'Histoire naturelle*, s. d. (en ligne : <https://www.mnhn.fr/fr/1-histoire-du-museum> ; consulté le 31 juillet 2022)

⁴⁹ « Code de déontologie de l'ICOM pour les musées », sur *ICOM France*, 2017, p. 25 (en ligne : https://www.icom-musees.fr/sites/default/files/2018-08/Code_D%C3%A9ontologie.pdf ; consulté le 31 juillet 2022)

⁵⁰ ENSSIB, « Bibliothèques populaires », sur *Enssib*, 2014 (en ligne : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/bibliotheques-populaires> ; consulté le 31 juillet 2022)

⁵¹ G. ROULAND, « 142. 31 mai 1860. Circulaire aux préfets relative à l'établissement de bibliothèques scolaires près des écoles communales », *Publications de l'Institut national de recherche pédagogique*, vol. 5, n° 1, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1992, p. 216-217

⁵² J. NEEFS, « « La Bibliothèque des Amis de l'instruction » », *Romantisme*, vol. 15, n° 49, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1985, p. 115-115

formation permanente, la préparation d'examens, les aléas de la vie quotidienne... »⁵³ pouvons-nous lire sur le site internet de cette bibliothèque : nous comprenons bien que la dimension éducative occupe une place prépondérante pour cette institution culturelle.

Ce rôle éducatif des établissements culturels est lié à leur capacité à rendre compte de l'information, de l'actualité, et par conséquent des enjeux contemporains, afin de permettre aux citoyens de prendre conscience des problématiques constitutives de son mode de vie. Il est alors naturel que le développement durable soit une notion de plus en plus abordée au sein de ces structures, d'autant plus que la Charte de l'environnement de 2004 fait état, dans son article 8, de la nécessaire formation à ces enjeux : « L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte. »⁵⁴ A cet article fait écho le processus d'apprentissage de l'EDD, l'éducation au développement durable, intégré à l'Agenda 2030 : cette EDD permet, par une approche transversale des problématiques actuelles, « d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques ».⁵⁵ Support de l'éducation, la culture doit donc intégrer ce processus à son fonctionnement et à ses services.

Les responsabilités environnementales, sociales et éducatives de la culture justifient par conséquent sa place au sein des réflexions relatives au développement durable. Par son poids environnemental et ses missions envers les citoyens, elle doit se placer comme un acteur de ces réflexions, et proposer des alternatives diverses pour répondre à des problématiques inhérentes à tous les secteurs d'activité. Nous proposons à présent de nous pencher sur les alternatives déjà mises en place par les établissements culturels pour mesurer l'importance des possibilités qui s'offrent à eux.

⁵³ « Missions et organisation - Bibliothèque publique d'information | Bpi », s. d. (en ligne : <https://www.bpi.fr/la-bibliotheque/missions-et-organisation/> ; consulté le 31 juillet 2022)

⁵⁴ « Charte de l'environnement, Conseil constitutionnel », 2004, part. 8 (en ligne : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/charte-de-l-environnement-de-2004> ; consulté le 31 juillet 2022)

⁵⁵ « L'éducation au développement durable », sur *Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse*, 2021 (en ligne : <https://www.education.gouv.fr/l-education-au-developpement-durable-7136> ; consulté le 31 juillet 2022)

2. ACTIONS ET PROJETS MENES

Comme établi précédemment, la culture se doit de prendre part au débat écologique et environnemental puisqu'elle a une responsabilité en tant qu'acteur du réchauffement climatique mais aussi envers ses usagers. Or, sensibiliser la population à ces enjeux tout en proposant une approche plus durable de son fonctionnement apparaît comme un problème complexe pour la culture, qui tente malgré tout de mettre en place des alternatives, des actions afin de réduire son impact environnemental sans pour autant négliger ses missions sociales et éducatives. Nous proposons dans cette partie de nous pencher sur ces diverses actions qui reflètent plusieurs approches possibles du développement durable : une approche structurelle, relative au fonctionnement interne des établissements, une approche environnementale et enfin une approche sociale.

a. Approche structurelle

Face au poids énergétique produit par les établissements culturels, une des premières alternatives est naturellement de reconsidérer le fonctionnement interne des bâtiments, mais aussi des équipes et du personnel. Par conséquent, de nombreux projets démontrent aujourd'hui une volonté de la part de ces établissements de s'inscrire dans un processus de transition écologique en modifiant leurs habitudes, en révisant leurs procédés ou en organisant des travaux afin de « décarboniser » le bâtiment.

Tout d'abord, afin de répondre convenablement aux enjeux contemporains tant sociaux qu'écologiques, la formation du personnel à ces problématiques apparaît comme essentielle. Par conséquent plusieurs structures culturelles se sont penchées sur cet aspect et ont repensé leur fonctionnement managérial, répondant ainsi à plusieurs ODD mentionnés dans l'Agenda 2030.

La médiathèque de la Canopée, à Paris, a par exemple mis en place à partir de 2020 un Système de Management Environnemental (SME) ayant pour but de réduire drastiquement et de façon continue l'impact du bâtiment. Il s'agit d'intégrer le personnel dans cette transition, mais aussi la direction, les prestataires, les partenaires, ou encore de porter un regard sur l'impact écologique du numérique. L'objectif est de repenser la chaîne décisionnaire afin que tous ces acteurs soient impliqués dans cette transition. La proposition est alors de ne pas seulement prendre

en compte la production de gaz à effet de serre, mais bien la globalité de la question environnementale, en incluant à la fois le personnel et les décisionnaires, notamment la Direction de l'Action Culturelle (DAC).⁵⁶ Ces initiatives ambitieuses ont valu à la Canopée d'être récompensée sur prix du meilleur projet de bibliothèque verte par l'IFLA en août 2022, à l'occasion des Green Library Awards.⁵⁷ Ce SME repose sur trois points clefs :⁵⁸

- La gestion des déchets quotidiens : par des formations de sensibilisation des employés et des prestataires, la médiathèque souhaite atteindre une gestion écologique des déchets de 100% d'ici 2023, et propose même un système de compost si la solution initiale est efficace.
- La plastification allégée des ouvrages : une première phase de test est en cours depuis septembre 2020, afin de limiter la plastification des livres en proposant une plastification allégée de ceux-ci. L'objectif final est que cette plastification allégée représente 5% des livres d'ici 2023.
- La gestion des documents désherbés : nous avons déjà évoqué plus tôt l'impact écologique que représentaient tous les livres désherbés et détruits. Pour résoudre ce problème, la Canopée envisage un recyclage à 100% de ces ouvrages d'ici 2024, ce qui inclut également le don de livres à des associations (Association de Diffusion et d'Échange de Livres), puisque 10% des ouvrages désherbés restent en bon état.

Cette prise de parti de la médiathèque de Paris nous permet de mesurer les possibilités envisageables par les établissements culturels afin de répondre aux Objectifs de Développement Durable, et de s'inclure dans une transition environnementale. Nous remarquons en effet que les actions menées ici touchent à la fois le personnel, les procédures et la gestion des outils et font par conséquent écho à plusieurs ODD :

⁵⁶ « Intégrer la question environnementale dans une médiathèque : le cas du système de management environnemental », sur *La fabrique à idées*, 5 janvier 2021 (en ligne : <https://bibliothequecanopee.wordpress.com/2021/01/05/integrer-la-question-environnementale-dans-une-mediathèque-le-cas-du-système-de-management-environnemental/> ; consulté le 5 avril 2022)

⁵⁷ Anon., « La médiathèque de la Canopée-la fontaine reçoit le prix Meilleur projet de bibliothèque verte de l'IFLA », 22 août 2022 (en ligne : <https://bbf.enssib.fr/la-mediathèque-de-la-canopée-la-fontaine-reçoit-le-prix-meilleur-projet-de-bibliothèque-verte-de-l-ifla> ; consulté le 25 août 2022)

« L'impact environnemental de la médiathèque : les objectifs de la Canopée », sur *La fabrique à idées*, 10 janvier 2021 (en ligne : <https://bibliothequecanopee.wordpress.com/2021/01/10/limpact-environnemental-de-la-mediathèque-les-objectifs-de-la-canopée/> ; consulté le 31 juillet 2022)⁵⁸

Partie I. Développement durable et établissements culturels

- ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables → il s'agit ici de repenser l'espace urbain pour limiter son impact environnemental tout en garantissant l'accès aux services proposés à la population. La réflexion globale de la Canopée illustre cet ODD puisqu'elle tient compte du poids environnemental du bâtiment, du personnel, et plus largement des usagers qui sont témoins de ces transformations.
- ODD 12 : Etablir des modes de consommation durables → cet ODD invite les acteurs, communautés, gouvernements à prendre conscience de l'impact de leur mode de vie sur le plan social et environnemental afin d'en proposer un plus durable. La Canopée, par sa réflexion managériale et ses initiatives quant à la gestion des déchets et du plastique, témoigne de cette remise en question et de sa volonté de penser une alternative plus résiliente.
- ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs → il s'agit ici d'établir des relations et partenariats entre les structures et acteurs afin de garantir l'efficacité des 16 premiers ODD. Dans le cas de la Canopée, la prise en compte des partenaires, des prestataires, l'appel aux associations sont des actions qui reflètent une mise en relation des différents acteurs.

Ce dernier ODD 17 est également pris en compte dans d'autres établissements culturels qui tendent à repenser la gestion et la formation de leur personnel. C'est notamment le cas du musée du Louvre qui met en place une politique de développement durable :

Conscient de sa vocation universelle, le musée du Louvre se doit d'être exemplaire en tous les domaines : la qualité de son offre scientifique et culturelle, l'accueil de ses publics, la préservation de son immense patrimoine muséal et architectural. Ce devoir d'exemplarité vaut également en ce qui concerne l'emprise du Louvre sur l'environnement et la société. Il s'agit donc d'orienter notre musée vers un modèle de développement durable alliant excellence, sobriété et progrès social.⁵⁹

En 2015 avait déjà été établie une stratégie de « Responsabilité sociétale des organisations », mise à jour en 2020 pour produire une nouvelle stratégie pour la période 2021-2024, en intégrant davantage les 17 ODD de l'ONU. En 2010, le musée signe la charte Développement durable des établissements publics et entreprises

⁵⁹ « Politique de développement durable », sur *Le Louvre*, s. d. (en ligne : <https://www.louvre.fr/l-etablissement-public/politique-de-developpement-durable> ; consulté le 31 juillet 2022)

publiques, acceptant ainsi d'intégrer dans ses missions et actions une démarche répondant aux questions environnementales et de développement durable. Quelques années plus tard, c'est la charte de Paris Action Climat qui est signée, et dont le but est d'adopter au mieux des mesures prises par l'Accord de Paris. Cette charte invite donc le musée à se doter d'un référent Paris Action Climat parmi ses employés, à répondre à plusieurs ODD fixés par l'ONU, ou à mettre en place des missions de sensibilisation au développement durable auprès de ses employés mais aussi auprès des usagers. Le Palais de Tokyo, à Paris, compte lui aussi un référent climat parmi les membres de son équipe.⁶⁰

La Bibliothèque nationale de France s'est également intéressée à la manière dont elle pouvait repenser son fonctionnement managérial en fonction des nouveaux enjeux de développement durable.⁶¹ En 2008, à la suite du Grenelle de l'environnement, Valérie Vesque-Jeancard, qui était alors la directrice générale adjointe, demande la réalisation d'un bilan carbone de l'établissement pour prendre conscience de son impact, et fait aussi appel à la société Atémia. L'entreprise d'ingénierie rédige alors une étude constituée d'un bilan de l'existant et de l'impact environnemental de la BnF, et conclut son étude sur des recommandations pour les scénographes ou les graphistes. Ce document a permis la sensibilisation aux problématiques environnementales de plusieurs agents de différents départements, mais également des décisionnaires, cadres administratifs et cadres financiers. L'initiative de la BnF lui permet ainsi de tenir compte de plusieurs ODD, principalement le 17 puisqu'elle fait appel à des sociétés spécialisées afin de repenser de façon plus durable son fonctionnement interne.

Ces quelques propositions illustrent la manière dont les établissements culturels tiennent compte de certains ODD en repensant leur modèle managérial, en proposant des formations pour le personnel ou en intégrant un référent climat dans leurs effectifs. En revanche, l'approche structurelle de ces établissements ne se limite pas au personnel, puisqu'elle s'étend aussi au bâtiment. En effet, nous avons vu que les Etats, gouvernements et organisations incitaient ou obligeaient les

⁶⁰ S. HUGOUNENQ, « Comment les musées lient art et écologie », sur *Le Quotidien de l'Art*, 2021 (en ligne : <https://www.lequotidiendelart.com/articles/19088-comment-les-mus%C3%A9es-lient-art-et-%C3%A9cologie.html> ; consulté le 31 juillet 2022)

⁶¹ S. DEROUAULT et A.-H. RIGOGNE, « Une gestion responsable des expositions temporaires à la Bibliothèque nationale de France », *La Lettre de l'OCIM. Musées, Patrimoine et Culture scientifiques et techniques*, n° 140, Office de Coopération et d'Information Muséographiques, 2 avril 2012, p. 10-15

structures à aborder les constructions et rénovations sous un prisme plus durable : certaines de ces structures ont ainsi innové en matière de durabilité et de résilience des infrastructures.

Plusieurs bibliothèques et musées se sont lancés dans des travaux de réhabilitation de leurs locaux, notamment la bibliothèque Jean-Louis Barrault, à Avignon, où a été entrepris un chantier entre 2021 et 2023 comprenant plusieurs caractéristiques écologiques, notamment la valorisation d'une lumière naturelle, l'utilisation de panneaux solaires, d'une ombrière, ou d'un toit végétalisé.⁶² La médiathèque de Châteaillon-Plage a également fait appel à l'entreprise La Matière, qui œuvre pour la réduction des déchets et la réutilisation des matériaux, afin de rénover ses locaux en 2019 : tous les travaux ont donc été réalisés grâce au réemploi de plusieurs éléments de diverses structures municipales.⁶³ Un dernier exemple de rénovation écologique dans le domaine des bibliothèques : la bibliothèque de Mériadeck, à Bordeaux, qui avait fait installer en 2016 des panneaux solaires dont la production était ensuite revendue. Depuis le début de l'année 2022, l'électricité produite est utilisée pour alimenter les besoins de la bibliothèque, une des plus grandes bibliothèques municipales de France, mais aussi de l'école qui lui est mitoyenne.⁶⁴ Nous pouvons ici observer, à travers ces exemples, que ces initiatives répondent à plusieurs ODD :

- ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable → recours aux panneaux solaires, lumière naturelle.
- ODD 9 et 11 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation; faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables → rénovation des bâtiments plus durable.

⁶² C. PLISSON, « Avignon : nouvelle page à venir pour la bibliothèque Jean-Louis Barrault », sur *TPBM*, 18 mars 2022 (en ligne : <https://www.tpbn-presse.com/avignon-nouvelle-page-a-venir-pour-la-bibliotheque-jean-louis-barrault-105492.html> ; consulté le 31 juillet 2022)

⁶³ M. MOULIN, « Châteaillon-Plage : une médiathèque 100% récup' », sur *Livreshebdo*, 2020 (en ligne : <https://www.livreshebdo.fr/article/chatellaillon-plage-une-mediathèque-100-recup> ; consulté le 31 juillet 2022)

⁶⁴ C. LÉBOUCHER, « À Bordeaux, une centrale scolaire et solaire pour la bibliothèque », sur *ActuaLitté.com*, 2022 (en ligne : <https://actualite.com/article/105088/insolite/a-bordeaux-une-centrale-scolaire-et-solaire-pour-la-bibliotheque> ; consulté le 31 juillet 2022)

- ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs → partenariat avec des entreprises, des écoles, ...

En ce qui concerne les musées, l'exemple bien souvent salué par les représentants culturels est celui du musée du Quai Branly – Jacques Chirac, qui a ouvert ses portes à Paris en 2006, et qui porte sur les Arts et Civilisations d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques. C'est toute une « éco-gestion du bâtiment » qui a été pensée lors de la construction de l'édifice comme l'explique Stéphane Martin, président du musée, dans le rapport de développement durable de 2014 : « Dès l'origine du projet, le musée du quai Branly a souhaité affirmer sa responsabilité en matière d'environnement ».⁶⁵ Ainsi, un soin tout particulier a été porté sur le choix des matériaux, des bois, en fonction notamment de leur provenance, des systèmes de réduction de consommation d'eau et d'électricité ont été mis en place, la gestion du papier et du carton est pensée de sorte à réduire au maximum la production de déchets, les murs végétaux et jardins permettent une sensibilisation du public à la biodiversité, et les matériaux de la scénographie sont majoritairement réutilisables. En bref, toute la structure du musée est pensée et travaillée pour réduire son impact environnemental, jusqu'à sa position dans la ville, à proximité de bon nombre de transports en commun pour limiter les déplacements en voiture des visiteurs. Cet exemple du musée du Quai Branly permet à lui seul de répondre à plusieurs ODD, notamment les 7, 9, 10, 11, et 12 déjà mentionnés, mais également les objectifs 14 et 15 relatifs à la vie aquatique et terrestre grâce au jardin du musée.

De façon plus générale, les responsables des musées de France se sont réunis à Lille ces 27 et 28 janvier 2022 afin de réfléchir à un musée plus respectueux de l'environnement. Il s'agissait là de prendre conscience de la responsabilité de ces structures, notamment dans les questions écologiques, de réfléchir à une gestion plus respectueuse du matériel scénographique, mais aussi du rôle de la culture envers les usagers, les visiteurs, les spectateurs, la place du numérique, de l'administration. A la suite cette réunion, Sylvain Amic, le directeur de la Réunion des musées métropolitains Rouen Normandie, suggère de « totalement repenser le modèle de ces

⁶⁵ LA REDACTION, « Le Musée du quai Branly s'engage en faveur du développement durable », sur *Maxisciences*, 15 février 2011 (en ligne : https://www.maxisciences.com/developpement-durable/le-musee-du-quai-branly-s-engage-en-faveur-du-developpement-durable_art12574.html ; consulté le 25 août 2022)

trente dernières années »⁶⁶ en proposant des expositions plus longues, mais plus petites, afin d'éviter les « expositions événements »⁶⁷ qui entraînent trop de déplacements. Le collectif Augure, chargé d'accompagner les entreprises dans leur transition écologique, appuie cette démarche en affirmant que « relier l'urgence environnementale et les innovations au sein des pratiques culturelles et artistiques apparaît comme le grand défi de ce secteur ».⁶⁸

Par conséquent, diverses alternatives ont pu être proposées par les établissements culturels, qui répondent à la fois aux ODD et à la politique de la ville de Lille, engagée depuis les années 2000 dans un processus de transition écologique. Le Palais des Beaux-Arts apparaît également comme un exemple de ce nouveau modèle de musée :⁶⁹ il repense sa gestion de l'électricité, rénove son système d'isolation, végétalise ses espaces et propose des expositions éco-conçues, comme c'est le cas de l'exposition « Expérience Goya », dont les dates coïncident avec celles de la réunion des représentants et fait écho, plus largement, à celle de la loi « Climat et Résilience »⁷⁰ du 22 août 2021. Pour la réalisation de cette exposition, le Palais des Beaux-Arts de Lille a en effet fait appel à la société Atémia, déjà mentionnée précédemment, afin de mettre en place une conception plus écologique, en recourant notamment à des matériaux de scénographie réutilisables.⁷¹ Cette démarche plus responsable a plusieurs fois été saluée : « une prouesse technique et logistique »⁷², « une grande exposition d'un genre nouveau »⁷³, « un dispositif

⁶⁶ REDACTION CULTURE, « A Lille, les musées français réfléchissent à un modèle d'expositions qui préserve l'environnement », *op. cit.*

⁶⁷ *Id.*

⁶⁸ A. DEBROcq, « Comment la culture prépare sa transition énergétique », *op. cit.*

⁶⁹ *Workshop: Construire la durabilité de nos musées, 27 et 28 janvier 2022*, Lille, Palais des Beaux-Arts, 2022

⁷⁰ « LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (1) », dans *2021-1104*, 2021. Cette loi fait de l'écologie une priorité à prendre en compte dans la gestion de l'urbanisme, des services publics, des déplacements, de l'éducation, de la justice ou des modes de consommation.

⁷¹ « "Expérience Goya" à Lille, une exposition "éco-conçue" », s. d. (en ligne : <https://www.linfordurable.fr/experience-goya-lille-une-exposition-eco-concue-30637> ; consulté le 1^{er} avril 2022)

⁷² A. VACHEZ, « À Lille, Expérience Goya, la première expo écolo et inclusive du Palais des Beaux-Arts », sur *actu.fr*, 15 novembre 2021 (en ligne : https://actu.fr/hautes-de-france/lille_59350/a-lille-experience-goya-la-premiere-expo-ecolo-et-inclusive-du-palais-des-beaux-arts_46437964.html ; consulté le 2 août 2022)

⁷³ V. GUEDOT, « Expérience Goya, une exposition au Palais des Beaux-arts de Lille du 15 octobre 21 au 14 février 22 », sur *France Inter*, 11 octobre 2021 (en ligne : <https://www.franceinter.fr/culture/experience-goya-une-exposition-au-palais-des-beaux-arts-de-lille-du15-octobre-21-au-14-fevrier-22> ; consulté le 1^{er} avril 2022)

multiculturel foisonnant et ambitieux »⁷⁴, et elle répond à plusieurs ODD, notamment les 11, 12 et 17.

Cette approche structurelle est aussi visible à une échelle plus large, dans d'autres manifestations culturelles comme le Festival de Cannes qui, lors de sa 74^{ème} édition en 2021, a souhaité faire part de son engagement écologique par la mise en place de plusieurs mesures établies grâce à l'aide du cabinet de conseil Green Événements et au soutien de la Mairie de Cannes, des prestataires, partenaires et professionnels. Le Festival avait déjà instauré plusieurs actions visant à réduire son impact environnemental considérable notamment en raison des nombreux déplacements qu'il engendre : gestion des déchets, planification des éclairages, recyclage des bâches... En 2021, il décide d'accentuer cet engagement par l'établissement de 3 axes :

- Réduction des déchets/émissions carbone : suppression des bouteilles d'eau en plastique, réduction de 50% des impressions papier, valorisation du circuit court pour la restauration
- Valorisation des matières résiduelles : 50% du volume du tapis rouge est fabriqué à partir de matières recyclées, en 2019 c'est 99% des déchets qui avaient été valorisés
- Compensation de l'empreinte carbone : 60% des voitures officielles sont électriques ou hybrides, mise en place d'un pass pour les transports en commun, contribution environnementale des festivaliers (20€ pour compenser leurs trajets). Les organisateurs affirment donc que 100% de l'événement est compensé par les contributions environnementales effectuées par les gestionnaires ou requises auprès des hôtes.

Il est intéressant de voir que la Mairie de Cannes, le Festival et tous ses partenaires ont participé activement à cette campagne environnementale. En effet, l'engagement d'un événement de cette envergure pourrait amener d'autres manifestations à s'inscrire elles-aussi dans un processus de transition écologique. L'ancien président du Festival de Cannes, Pierre Lescure, et Thierry Frémaux, délégué général, insistent tous deux sur l'importance de cette transition :

⁷⁴ A. CRITIQUE, « Goya s'invite au Palais des Beaux-Arts de Lille », sur *Art Critique*, 16 septembre 2021 (en ligne : <https://www.art-critique.com/2021/09/goya-palais-beaux-arts-lille/> ; consulté le 1^{er} avril 2022)

Le pari est immense mais nous voulons et devons le réussir, chaque année un peu plus, chaque année un peu mieux. Aujourd'hui, nous franchissons une étape importante avec une grande ambition. (...) La 74^{ème} édition sera celle du monde d'après pour un Festival de toujours.⁷⁵

La manifestation culturelle répond donc là aussi aux ODD 9, 11, 12 et 17 déjà cités précédemment. Il est bien entendu nécessaire de tenir compte de la valeur de cet engagement du point de vue de la communication, entendons par là que ces mesures, bien qu'obligatoires par la loi, permettent aussi au Festival de gagner en crédibilité et en notoriété auprès du public international. Il serait intéressant de se pencher sur les éditions postérieures afin de comparer la manière dont cette problématique environnementale est abordée.

Ces exemples ici évoqués permettent de prendre conscience des actions actuellement menées par les établissements culturels afin de rendre plus durables leurs locaux ou leur gestion interne et ainsi de réduire l'impact environnemental produit par les bâtiments. Ils nous permettent de mesurer la manière dont les structures intègrent les ODD dans leur réflexion relative à l'infrastructure. Les initiatives ici mentionnées sont centrées sur la gestion du bâtiment et des équipes, la structure interne des établissements culturels. Nous proposons à présent à porter notre regard sur la manière dont ces établissements cherchent à sensibiliser les citoyens aux problématiques environnementales, les initiatives qu'ils mettent en place pour tenir compte des ODD de l'agenda 2030 tout en répondant à leurs missions.

b. Sensibiliser le citoyen...

Alors que se développent des actions internes, tournées vers la gestion du personnel, la rénovation des bâtiments, la conception des expositions, les actions dirigées vers le citoyen se multiplient elles-aussi : il s'agit là de le sensibiliser aux enjeux sociaux et environnementaux inhérents à notre mode de vie afin qu'il puisse prendre conscience de son impact et des possibilités qui s'offrent à lui pour le limiter. Nous proposons ici de faire un état des lieux de ces actions de sensibilisation sur le plan environnemental puis sur le plan social.

⁷⁵ LA REDACTION, « Le Festival de Cannes déroule le tapis vert », sur *Boxoffice*, 15 avril 2021 (en ligne : <https://www.boxofficepro.fr/le-festival-de-cannes-deroule-le-tapis-vert/> ; consulté le 2 août 2022)

i. ... à la question environnementale

Par le biais d'expositions, d'acquisitions, ou de manifestations plus ponctuelles comme des séminaires ou des colloques, les établissements culturels réfléchissent à une manière de sensibiliser le citoyen aux enjeux environnementaux de plus en plus importants. Ils répondent ainsi à leurs missions puisqu'ils diffusent l'information, la connaissance, l'actualité, mais également à plusieurs ODD.

Nous pourrions citer l'exemple de l'exposition « La Terre en héritage, du néolithique à nous », produite par le musée des Confluences et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap). Il s'agit ici d'observer l'évolution de l'homme dans son environnement, la place qu'il a occupée, qu'il occupe, et la façon dont il a bouleversé la nature pour répondre à ses besoins. Hélène Lafont-Couturier, directrice générale du musée lyonnais explique :

Cette exposition interroge le rapport des humains à la nature. Loin de se limiter à la seule époque contemporaine, elle nous confronte au temps long et soulève des questions universelles, ancrées dans l'actualité : comment habitons-nous la Terre depuis douze mille ans ? Quelles sont les évolutions récentes qui accélèrent la dégradation de notre environnement ? Quelles solutions s'offrent à nous pour repenser le lien avec la nature ?⁷⁶

Cette exposition, fruit d'une collaboration (ODD 17), invite à repenser son mode de vie de façon plus responsable et durable (ODD 14, 15) en insistant notamment sur notre impact environnemental pour nous inciter à le réduire (ODD 7, 11, 12, 13).

L'organisation de colloques ou de journées d'études relatives à la question du développement durable mérite également d'être soulignée : ces manifestations sont adressées à la fois aux professionnels et à un plus large public, et permettent de rendre compte des débats et recherches portés sur les enjeux environnementaux. Le Centre Pompidou a par exemple mis en place un débat en 2013, « Le développement durable, un monde à réinventer ? »,⁷⁷ dirigé par Jean-Paul Maréchal : il s'agissait alors de prendre conscience de la manière dont l'intégration du développement durable dans notre quotidien allait bouleverser notre modèle économique.

⁷⁶ C. GILLY, « En images : "La Terre en héritage", au Musée des Confluences à Lyon », sur *Le Monde*, 25 juillet 2021 (en ligne : https://www.lemonde.fr/culture/article/2021/07/25/en-images-la-terre-en-heritage-au-musee-des-confluences-a-lyon_6089470_3246.html ; consulté le 2 août 2022)

⁷⁷ « Le développement durable, un monde à réinventer ? », sur *Centre Pompidou*, s. d. (en ligne : <https://www.centrepompidou.fr/fr/programme/agenda/evenement/cbqoyyK> ; consulté le 2 août 2022)

Quelques années plus tard, en 2018, c'est à nouveau au Centre Pompidou qu'a lieu un débat réunissant Alice Audouin, Monique Barbaroux, Angelika Markul et Louisane Roy : « Quelle transition écologique pour la culture ? »⁷⁸ pose alors la question de l'impact de la culture au niveau environnemental, des solutions envisagées et envisageables, des paradoxes auxquels la culture doit faire face. Organiser ces débats et conférences fait aussi partie de la médiation des établissements culturels, puisqu'il s'agit là de discuter d'un thème, d'une urgence climatique, d'un enjeu sociétal, et pas seulement de l'exposer. Ces événements permettent de mettre en relation différents acteurs des débats relatifs à la question environnementale et culturelle (ODD 17).

D'autres initiatives plus concrètes sont également entreprises par les établissements culturels : grainothèque à la médiathèque du Grand M de Toulouse en 2017,⁷⁹ refuge LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), sacs et gobelets réutilisables et rencontres avec les usagers pour discuter des problèmes environnementaux à la médiathèque de Lezoux.⁸⁰ Là aussi, nous pourrions citer le cas du musée du Quai Branly, dont l'immense jardin permet de sensibiliser les visiteurs à la biodiversité animale et végétale. Ces quelques initiatives illustrent la manière dont, à travers de petites propositions, il est possible pour les structures culturelles de s'inscrire dans une transition écologique (ODD 12, 13, 14, 15, 17) en rendant visibles au citoyen les possibilités qui s'offrent à lui.

Ces actions de sensibilisation du citoyen ont pour but de rendre visible l'urgence climatique, de faire comprendre à la population son impact environnemental, et de lui montrer que certaines possibilités sont envisageables afin de le réduire. A cette approche environnementale de la question du développement durable, il convient d'ajouter une approche sociale : nous proposons donc à présent de mettre en évidence les quelques initiatives de sensibilisation du citoyen à la question sociale.

⁷⁸ « Quelle transition écologique pour la culture ? - Le bilan carbone de la culture », sur *Centre Pompidou*, s. d. (en ligne : <https://www.centrepompidou.fr/fr/programme/agenda/evenement/cKG9B58> ; consulté le 2 août 2022)

⁷⁹ « Médiathèque Grand M - Bibliothèque de Toulouse », sur *Bibliothèque de Toulouse*, s. d. (en ligne : <https://www.bibliotheque.toulouse.fr/bibliotheques/reseau-des-bibliotheques-de-quartier2/la-mediathèque-grand-m/> ; consulté le 2 août 2022)

⁸⁰ M. MOULIN, « A Lezoux, zéro déchet et constructions collaboratives », sur *Livreshebdo*, 16 juillet 2020 (en ligne : <http://www.livreshebdo.fr/article/lezoux-zero-dechet-et-constructions-collaboratives> ; consulté le 5 avril 2022)

ii. ... à la question sociale

La question sociale étant un des trois piliers du développement durable, les établissements culturels ont pour missions de proposer des actions permettant de faire connaître les enjeux, problématiques et débats qui l'entourent. Par conséquent, certaines structures ont pris le parti de mettre en lumière certains aspects de cette question.

L'accès à l'éducation apparaît comme un premier aspect étudié par ces structures, notamment en raison de leur rôle éducatif. Mettre en évidence le difficile accès à un enseignement de qualité semble donc essentiel : la médiathèque du Grand M a par exemple proposé, en septembre 2020, une projection du film *L'Illettrisme, parlons-en* afin de sensibiliser ses usagers à la question de la lecture et de l'alphabétisation. Cette initiative permet de répondre à l'ODD 4, « Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », dans le sens où elle aborde cette question de l'illettrisme pour mettre en exergue les limites de notre système éducatif. Nous avons également mentionné l'importance d'un accès à des ressources permettant la formation des citoyens : il s'agit là d'assurer la diversité des collections, de mettre à disposition des postes informatiques, de permettre d'avoir accès à des ressources en ligne comme c'est notamment le cas à la BMVR de Marseille dont le site permet d'accéder à des cours, des documentaires, des colloques et séminaires, des e-books...

Une autre thématique de plus en plus abordée par les bibliothèques est la place de la femme et l'égalité des sexes : ici, nous pourrions nous rapprocher de l'exposition « En corps elles » qui a eu lieu du 5 octobre au 31 décembre 2021 à la Bibliothèque Municipale de Lyon afin de fêter les 50 ans du mouvement de libération des femmes.⁸¹ Cette exposition permet de retracer le parcours des mobilisations féministes, des conditions de vie des femmes et de la définition même qu'on lui donne. Ici, la place est donnée à la femme en tant qu'enjeu de la médiation réalisée. La BMVR de Marseille a quant à elle pris le parti de donner directement la parole à une femme en la personne de Yohanne Lamoulère, photographe

⁸¹ « À CORPS ET À CRIS - Conditions de vie des femmes et mobilisations féministes », sur *Bibliothèque municipale de Lyon*, s. d. (en ligne : https://bm-lyon.fr/spip.php?page=agenda_date_id&source=326&event_id=7385 ; consulté le 2 août 2022)

marseillaise, dont l'exposition « Bravo » a été inauguré le 8 mars 2022 lors de la Journée internationale des droits des femmes.⁸² Ces initiatives s'inscrivent dans l'ODD 5, « Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » : en donnant la parole aux femmes et en retraçant leurs combats, la culture met en lumière la question encore trop conflictuelle de l'égalité des sexes.

Ces expositions et manifestations reflètent l'intérêt que porte la culture à la question sociale. En rendant visibles ces problématiques, elle répond à différents ODD, et se positionne en faveur d'un modèle plus durable, plus responsable socialement. La culture affirme ainsi son rôle social et éducatif, s'intègre dans les débats liés au développement durable et participe activement à la réalisation de certaines initiatives municipales.

Les exemples que nous venons de mentionner permettent de comprendre comment la culture inclut les ODD dans sa programmation afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux et sociaux. Par des collaborations, des expositions, des conférences et des journées d'études, le citoyen est invité à repenser son mode de vie, à envisager des alternatives plus durables à ses pratiques quotidiennes. Il serait néanmoins intéressant de mettre en lumière les thèmes les moins abordés afin de comprendre pourquoi ceux-ci restent en marge : reconnaissance de la responsabilité française dans différents conflits, réinsertion sociale, pollution numérique... Ces questions sont aujourd'hui très polémiques, ce qui explique sûrement le silence des institutions culturelles à ce sujet.

Les initiatives dont nous venons de faire état témoignent d'une prise en compte de la part de la culture de sa responsabilité environnementale, sociale et éducative : elle met en œuvre des actions destinées à la fois au citoyen et au personnel, et repense sa programmation mais aussi la gestion de son bâtiment. Ces actions lui permettent de répondre aux besoins des usagers, aux lois et recommandations des organisations et gouvernements, et aux différents ODD établis par l'Agenda 2030. Toutefois, il est ici intéressant de souligner que ces initiatives culturelles ne font jamais référence au patrimoine : cet aspect de la culture apparaît comme marginal par rapport aux enjeux environnementaux et sociaux que nous venons d'évoquer. Il

⁸² « Exposition Bravo », s. d. (en ligne : <https://www.bmyr.marseille.fr/notice?id=h%3A%3Abe0f1f24-c27c-4e2e-b11c-668161f18cdf&queryId=N-751d6e2f-a0fb-4e5d-b138-2693d97cd527&posInSet=6> ; consulté le 20 avril 2022)

serait alors judicieux de chercher à savoir dans quelles mesures il pourrait être lui-aussi inclus dans les débats relatifs au développement durable.

3. ROLE DU PATRIMOINE

Il semble ici audacieux de traiter avec un intérêt distinct le patrimoine et la culture, dans la mesure où il est communément admis que l'un est inclus à l'autre. En effet, le patrimoine est souvent considéré comme une branche de la culture, et peut-être est-ce bien le cas. Il n'en est pourtant pas entièrement représentatif : en effet, ses missions diffèrent du reste des établissements culturels, des missions qui pourraient être étudiées sous un prisme plus large afin de rendre compte de la façon dont il répond lui aussi aux ODD de l'Agenda 2030.

Afin de clarifier notre propos, nous proposons tout d'abord de correctement définir la distinction entre culture et patrimoine : le CNRTL définit la culture comme étant « l'ensemble des moyens mis en œuvre par l'homme pour augmenter ses connaissances, développer et améliorer les facultés de son esprit, notamment le jugement et le goût ». ⁸³ Entendons par là qu'il s'agit de l'ensemble des connaissances qui constituent son mode de vie actuel. Face à cette définition s'oppose celle du patrimoine, vu comme « l'ensemble des biens hérités des ascendants ou réunis et conservés pour être transmis aux descendants ». ⁸⁴

Il y a là deux notions propres au patrimoine qu'il convient de mettre en évidence : la conservation et la transmission. Le patrimoine est ici défini comme un bien à conserver et à transmettre, un bien d'hier pour demain. Il ne s'agit donc pas d'un mode de vie à perpétuer, mais d'une histoire, d'un passé dont il est nécessaire de se souvenir. C'est par cette distinction que nous justifierons notre approche : conserver et transmettre apparaissent comme les piliers de ce qu'est le patrimoine, et c'est par ces piliers que nous entendons le relier au développement durable.

Nous proposons à présent de nous intéresser à la manière dont le patrimoine est aujourd'hui inclus dans les réflexions et discussions portant sur le développement durable, notamment à travers l'Agenda 2030, et la dimension identitaire de ce

⁸³ CNRTL, « CULTURE : Définition de CULTURE », sur *CNRTL*, s. d. (en ligne : <https://www.cnrtl.fr/definition/CULTURE> ; consulté le 2 août 2022)

⁸⁴ CNRTL, « PATRIMOINE : Définition de PATRIMOINE », sur *CNRTL*, s. d. (en ligne : <https://www.cnrtl.fr/definition/patrimoine> ; consulté le 2 août 2022)

patrimoine qu'il semble mettre en lumière, pour enfin élargir cette vision de l'ONU et prendre en considération toutes les missions et actions menées par les agents patrimoniaux qui pourraient être riches d'enseignements en matière de développement durable, pourvu qu'elles soient étudiées à une échelle plus globale.

a. Agenda 2030 et patrimoine identitaire

Si la culture n'est pas mentionnée à proprement parler dans l'Agenda 2030, nous avons pu constater que bon nombre des actions menées par les établissements culturels pouvaient faire échos à certains de ses ODD. Nous proposons alors à présent de nous rapporter plus précisément à l'objectif n°11 : « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Il s'agit en effet du seul objectif mentionnant le terme « patrimoine » dans ses objectifs connexes :⁸⁵

11.4 : Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.

A première vue, il s'agirait d'une considération purement urbanistique du patrimoine : y répondre nécessiterait alors la mise en place de politiques de valorisation, de réhabilitations et de rénovations des bâtiments, l'établissement d'un budget dédié à ces questions environnementales et sociétales... Or en réalité, cette considération est le résultat d'une prise de conscience plus large : celle du rôle du patrimoine à l'échelle sociale. En mai 2018, l'Organisation mondiale de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) rédige un document permettant de mieux comprendre la place de la culture dans l'Agenda 2030, afin de correctement appréhender les interrelations qui existent entre chaque objectif.⁸⁶ Ce document permet alors de mieux concevoir la manière dont le patrimoine est vu et inclus dans le développement durable :

Adopter des politiques concernant la protection du patrimoine culturel dans sa dimension matérielle comme immatérielle.

⁸⁵ Les objectifs connexes de l'ODD 11 sont disponibles en annexe.

⁸⁶ CGLU, *La culture dans les Objectifs de Développement durable: un guide pour l'action locale*, Cités et Gouvernements Locaux Unis, 2018

Partie I. Développement durable et établissements culturels

Promouvoir la compréhension selon laquelle la culture joue un rôle dans le développement durable local, à travers le renforcement des capacités, la conception de politiques adéquates, la mise en œuvre et l'évaluation appropriées, etc.

Allouer les bonnes ressources humaines, techniques et financières pour les politiques culturelles locales, alignées sur la compréhension de la culture comme étant fondamentale à la réalisation du développement durable local.

Reconnaître l'espace public (...) comme une ressource clef pour l'interaction et la participation culturelle.⁸⁷

Il est ici important de noter que le terme « patrimoine » n'est que très peu mentionné dans ces observations. En effet, celui-ci semble rester en marge du développement durable, et son intégration dans les réflexions à ce sujet apparaît compliquée.⁸⁸ Pourtant, c'est bien du patrimoine culturel et naturel dont il est question, matériel et immatériel, de son rôle, de son lien avec le développement durable. En outre, la caractéristique qu'il nous paraît essentielle de souligner est la dimension « locale » de ce rôle du patrimoine. De fait, la répétition de ce terme à de nombreuses reprises dans tout le document tend à prouver que cet aspect occupe une place importante dans le regard qui est porté au patrimoine. C'est sur cette considération que nous proposons de nous arrêter, puisqu'il s'agit justement d'un point majeur de la culture, dont le patrimoine est le parfait reflet.

La valeur du patrimoine à l'échelle locale est capitale pour de nombreuses raisons : nous nous attacherons à montrer ici que le patrimoine est un pilier pour la société par sa capacité à réunir les communautés, à produire une cohésion sociale grâce à sa dimension identitaire. C'est pour mettre en évidence cette valeur identitaire que l'objectif 11 insiste sur la nécessité de protéger le patrimoine. L'ONU souhaite ici mettre l'accent sur ce qui rapproche plutôt que sur ce qui divise, et le patrimoine apparaît comme parfaitement légitime pour assumer ce rôle.

i. Garant de la paix

Garant d'une paix tout d'abord : c'est en tout cas ce que prône l'UNESCO dans sa Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les

⁸⁷ *Ibid.*, p. 22

⁸⁸ Rappelons ici que les premières lois relatives à la culture et à la préservation des biens et monuments historiques ne faisaient que très peu référence au mot « patrimoine », notamment les lois de 1913 sur les Monuments Historiques, de 1930 sur la préservation de ces monuments ou de 1979 sur les Archives Nationales, une réserve linguistique fréquente donc, sur laquelle il conviendrait de s'attarder.

processus de la *Convention du patrimoine mondial*.⁸⁹ Une paix entre les peuples, entre les sexes, entre les hommes, parce que l'UNESCO reconnaît la valeur du patrimoine pour la société : « Les biens du patrimoine mondial ont le potentiel d'améliorer la qualité de vie et le bien-être de toutes les parties prenantes, notamment des populations locales ».⁹⁰ Est-il bien nécessaire de souligner encore une fois la récurrence du terme « local », fréquemment mentionné dans tout le document sur lequel nous nous appuyons ? La considération des peuples locaux occupe en effet une part importante dans cette politique de l'UNESCO :

Le Comité du patrimoine mondial encourage spécifiquement à impliquer et faire participer, de manière efficace et équitable, les peuples autochtones et les populations locales dans la prise de décision, le suivi et l'évaluation des biens du patrimoine mondial. (...) La reconnaissance des droits et la pleine participation des peuples autochtones et des populations locales, conformément aux normes internationales, sont au cœur du développement durable.⁹¹

La population locale est par conséquent largement considérée, incluse dans les processus de patrimonialisation, dans les réflexions qui lui sont portées. Il s'agit là de rendre le patrimoine accessible à un plus grand nombre. En outre, elle peut également être intégrée au patrimoine d'une manière bien différente : la résolution des conflits. En effet, la paix inclut aussi la sécurité, et c'est là que les peuples locaux semblent pouvoir jouer un rôle nouveau :

Le potentiel des biens du patrimoine mondial et de leur conservation de contribuer favorablement à la résolution des conflits et au rétablissement de la paix et de la sécurité devrait être reconnu et exploité.⁹²

Le patrimoine mondial apparaît ici comme source de solutions pour faire face à des conflits, et l'UNESCO suggère que soient intégrés les peuples locaux dans ces réflexions, ces recherches de solutions, notamment dans les initiatives de redressement après un conflit. Entendons par là que lorsqu'il s'agit de rebâtir une nation, une communauté, l'intégration des peuples locaux pourrait être envisagée afin de promouvoir, entre autres, une approche inclusive de ces peuples. La participation des populations locales aux réflexions portées sur le patrimoine est

⁸⁹ UNESCO, *Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial*, op. cit.

⁹⁰ *Ibid.*, part. 19

⁹¹ *Ibid.*, part. 21

⁹² *Ibid.*, part. 32

ainsi considérée, par l'UNESCO, comme un gage de paix, qui témoigne d'une volonté de fraterniser avec toutes les communautés, sans que l'une ne soit supérieure à l'autre. Cet aspect du patrimoine peut ici faire écho à l'ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable.

Au-delà de la paix entre les peuples, c'est la paix entre les sexes qui est aussi soulignée dans cette Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la *Convention du patrimoine mondial*. Parmi toutes les mesures qui y sont proposées, assurer l'égalité des sexes apparaît comme une « priorité globale », au même titre que la « Priorité Afrique », raison pour laquelle a été publié en 2014 le Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Egalité des genres (2014 – 2021).⁹³ L'UNESCO manifeste donc sa volonté de proposer un égal accès à l'emploi entre femmes et hommes, à la consultation des documents, mais soutient également une égalité sociale et économique entre les sexes. Ici, c'est l'ODD 5, en faveur de l'égalité des sexes, qui peut être mis en évidence.

Entre les peuples, entre les sexes, et finalement entre les hommes : la paix est en effet l'une des orientations fondamentales de l'UNESCO, mentionnée dans l'article premier de son Acte Constitutif, entré en vigueur en 1946.⁹⁴ Il est alors précisé que les Etats signataires de cet acte doivent s'engager à promouvoir les droits de l'homme, ses libertés. Les sites patrimoniaux y sont présentés comme des « lieux exemplaires »⁹⁵ pour faire valoir et représenter ces droits, répondant à nouveau à l'ODD 16 qui promeut, entre autres, la paix.

Nous venons ici d'identifier certains ODD auxquels répond le patrimoine, ce qui tend à montrer que l'Agenda 2030 ne prend pas en compte la totalité de ce que le patrimoine a à offrir en matière de développement durable. Celui-ci semble pouvoir s'intégrer à des réflexions bien plus larges et plus globales, et avoir un

⁹³ UNESCO, « Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Egalité des genres », sur *UNESCO Biblioteca Digital*, 2014 (en ligne : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000227222_fre ; consulté le 2 août 2022)

⁹⁴ « L'Organisation se propose de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nation, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaisse tous les peuples. », UNESCO, « Acte constitutif de l'UNESCO », sur *UNESCO*, 1946, part. 1 (en ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=15244&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html ; consulté le 2 août 2022)

⁹⁵ UNESCO, *Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial*, op. cit., part. 20

impact à plusieurs échelles. L'agenda 2030, s'il ne fait que rarement mention du patrimoine, insiste pourtant sur la nécessité de le protéger et de le valoriser : les Etats garantissent leur visibilité, et donc l'influence des biens qui sont conservés dans ces structures patrimoniales. La promotion de ce patrimoine est donc un atout en termes de paix, caractéristique structurante des missions de l'ONU et de l'UNESCO : il serait alors judicieux de nous pencher sur les raisons qui font de ce patrimoine un levier de taille.

ii. *Patrimoine identitaire*

Si le patrimoine est qualifié par l'ONU et l'UNESCO comme garant d'une paix entre les hommes, les sexes, les peuples, c'est principalement pour la dimension identitaire qui lui est souvent attribuée. Protéger ce patrimoine revient donc à protéger une identité : se pose alors la question de la nature de cette identité, et de l'utilisation qui en est faite. En effet, l'utilisation du patrimoine en tant que support identitaire n'est ni nouveau, ni récent. Nous proposons ici d'approfondir cette question en analysant comment ce patrimoine est utilisé, et à quelles fins, afin de comprendre comment il se met au service d'une identité commune, qui agit comme un gage de paix pour les peuples.

L'une des principales utilisations du patrimoine est évidemment liée à une dimension politique : le patrimoine contribue alors à la construction des nations grâce à la valorisation d'une histoire commune, qui saura rassembler les peuples autour d'un même Etat. Fabien Van Geert et Xavier Roigé considèrent ainsi ce patrimoine comme « un elemento decisivo para la construcción de las narrativas nacionales »⁹⁶, entendons par là qu'il est un socle sur lequel repose toute l'histoire d'une nation. Cette notion de patrimoine identitaire est bien souvent liée à l'idée d'une identité nationale, qui surgit en France dès l'Ancien Régime.

Le patrimoine était alors utilisé par les monarchies pour délimiter une « frontière »⁹⁷ entre le territoire français et les autres pays. La volonté des dirigeants était de chercher « un renforcement de la cohésion des habitants de la France moyennant la progressive reconnaissance par eux qu'elle constitue, tout entière, leur

⁹⁶ F. VAN GEERT et X. ROIGÉ, « De los usos políticos del patrimonio », Ministerio de Economía, Industria y Competitividad, 2017, p. 13. [Un élément décisif pour la construction des récits nationaux]

⁹⁷ K. POMIAN, « Patrimoine et identité nationale », *Le Débat*, vol. 159, n° 2, Gallimard, 2010, p. 49

patrie », ⁹⁸ comme l'explique Krzysztof Pomian dans son article « Patrimoine et identité nationale » publié en 2010 dans la revue *Le Débat*. Il aborde notamment la question du rôle du patrimoine et sa place comme fondateur d'une identité.

Le patrimoine devient dès lors un instrument de l'Etat au service d'une unité nationale, et il sera par la suite associé à la notion de démocratie. En effet l'ouverture des musées, des bibliothèques, des archives à un plus large spectre de visiteurs est à mettre en lien avec l'introduction de la démocratie en France, ⁹⁹ et plus largement avec l'accent porté par les organismes internationaux sur les droits de l'homme, parmi lesquels l'accès à l'éducation est fondamental. Il s'agit là de rendre visible ce socle commun qui unit les citoyens d'une même nation pour renforcer un sentiment d'appartenance et d'identité.

L'un des exemples les plus représentatifs de cette dimension identitaire du patrimoine est le cas des anciennes colonies. Les puissances coloniales ayant eu tendance à imposer leur culture et leur patrimoine comme étant supérieur à ceux des populations indigènes, il est naturel que la décolonisation ait entraîné un processus de reconquête de ce patrimoine autochtone laissé de côté, pour construire une nation nouvelle après une longue période de domination étrangère :

La minusvaloración del patrimonio indígena ha sido constante en las etapas coloniales, para presentar las comunidades no occidentales como culturas inferiores no poseedoras de un patrimonio cultural real. (...) Durante la descolonización, el patrimonio desempeñó también un papel fundamental cuando los nuevos estados tuvieron que reconstruir su identidad nacional.¹⁰⁰

S'il peut être créateur d'identités, le patrimoine peut aussi être auteur de leur destruction. En effet, il n'est pas rare de constater que les monuments patrimoniaux, les musées, les bibliothèques sont pris pour cibles lors de conflits armés. Les destructions sont nombreuses, et les enjeux de conservation et de préservation qui en découlent sont de plus en plus complexes. Viser et détruire un patrimoine lors d'un conflit n'est pas une dynamique nouvelle mais qui a pris un tournant bien plus marqué à la suite de la Première Guerre Mondiale et de la Guerre Civile espagnole :

⁹⁸ *Id.*

⁹⁹ *Ibid.*, p. 52

¹⁰⁰ F. VAN GEERT et X. ROIGE, « De los usos políticos del patrimonio », *op. cit.*, p. 14, [La sous-évaluation du patrimoine indigène a été constante au cours de l'époque coloniale, afin de présenter les communautés non occidentales comme des cultures inférieures qui ne possédaient pas de véritable patrimoine culturel (...) Pendant la décolonisation, le patrimoine a également joué un rôle fondamental lorsque les nouveaux États ont dû reconstruire leur identité nationale.]

il devient alors un objectif militaire, sa destruction entraînant un « elemento de aniquilación de la identidad ».¹⁰¹ La destruction du patrimoine est ici associée à la destruction d'une identité, dans la mesure où l'un garantit préalablement l'autre.

Par conséquent, si détruire le patrimoine entraîne l'annihilation d'une identité, le besoin de le protéger apparaît, de fait, comme fondamental. C'est là qu'intervient alors l'Agenda 2030 lorsqu'il manifeste une volonté de protéger et de préserver le patrimoine. Cette mesure, que les Etats signataires se sont engagés à respecter, permet de garantir la paix entre les peuples, les citoyens, les hommes, au regard de toutes les réalités que le patrimoine recoupe. Par la préservation du patrimoine, l'Etat garantit donc la préservation d'une unité nationale, d'une identité, d'une paix. Rappelons ici que l'objectif 11 met l'accent sur la durabilité des villes mais aussi des communautés : ainsi, leur bien-être et l'équilibre qui leur est apporté apparaît comme une caractéristique structurante de cet Agenda, dont le but est de mettre en place un maximum de mesures afin de favoriser une transition vers un développement durable.

Nous venons de mettre en évidence l'importance du patrimoine sur le plan identitaire : les organisations internationales promeuvent le caractère essentiel des biens patrimoniaux qui permettent de construire une identité, garantissant par conséquent une unité nécessaire à la préservation de la paix dont nous avons déjà fait mention. Or, il serait judicieux de se pencher davantage sur cette question afin de vérifier comment les textes évoqués sont compris et appliqués dans les Etats où les populations sont divisées puisqu'elles ne se réclament pas de la même histoire, de la même identité.

Nous avons pu voir que le patrimoine avait une valeur identitaire qui entraînait sa nécessaire préservation, protection, valorisation, nécessités incluses dans l'Agenda 2030. Cependant, nous avons également constaté que le patrimoine pouvait répondre à davantage d'ODD, et ne pas se limiter au 11eme. Les différents textes de l'ONU et de l'UNESCO tendent à décrire le patrimoine comme un élément fondamental à l'échelle mondiale, mais ne se limitent eux-aussi qu'à la valeur des biens patrimoniaux, à l'histoire qu'elle conserve et à l'importance de cette histoire en matière de paix et d'égalité. Pourtant, les missions du patrimoine répondent elles-

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 13 [un élément d'annihilation de l'identité]

aussi aux impératifs du développement durable, elles témoignent d'une méthodologie, d'une conscience de certaines priorités qui, étudiées à une échelle plus large, pourraient être riches d'enseignements pour bien d'autres structures.

b. La conservation au service du développement durable

La dimension identitaire du patrimoine est certes importante, mais elle reste restrictive. En effet, l'Agenda 2030 ne considère pas non plus la portée environnementale des missions qui lui sont propres, les rapports, nombreux, entre patrimoine et développement durable, et omet de valoriser les enseignements de l'un qui pourraient enrichir l'autre. Le rôle principal des agents du patrimoine est la conservation, la préservation. S'ensuivent alors une série d'actions qui répondent aux besoins du patrimoine, mais qui pourraient aussi être porteuses de nouvelles perspectives en matière de développement durable, dans la mesure où l'on accepte d'étudier ces actions de façon plus globale, de les mettre en parallèle avec les besoins environnementaux évoqués à l'échelle internationale.

Nous proposons alors de porter notre regard sur les relations qui existent entre patrimoine et développement durable, en étudiant notamment leurs nombreuses similitudes lexicologiques, pour enfin prendre conscience de comment le patrimoine incarne par nature une dimension durable.

i. Patrimoine et développement durable : des objectifs communs

Trop rarement étudié à notre sens, il semble pourtant que le patrimoine et le développement durable aient de nombreux objectifs communs, des similarités qui se remarquent en premier lieu sur le plan lexical. En effet, les mots clefs utilisés pour les missions et rôles de l'un et de l'autre tendent à se ressembler, voire à être identiques. C'est en tout cas l'avis de Frédérique Vincent, consultante en conservation préventive et restauratrice d'objets ethnographiques, dans son article « Conservation préventive et développement durable » publié en 2014 :¹⁰² « Certains mots-clefs associés au développement durable, sont utilisés en conservation du

¹⁰² F. VINCENT, « Conservation préventive et développement durable », *La Lettre de l'OCIM. Musées, Patrimoine et Culture scientifiques et techniques*, n° 140, Office de Coopération et d'Information Muséographiques, 2 avril 2012, p. 27-31

patrimoine : long-terme, pérennité, prévention des risques, préservation, intégrité culturelle... ». Mais nous pourrions en citer bien d'autres : conservation, restauration, reconstruction, ressources... Par conséquent, le patrimoine et le développement durable ont, lexicalement parlant, des points communs qu'il serait regrettable de mettre de côté.

Professeure de littérature à la Sorbonne, Hélène Merlin-Kajman utilise elle-aussi un vocabulaire sur lequel il convient de s'arrêter :

Nous ne devons pas seulement sauver la planète, les espèces animales en voie de disparition, les cultures et les langues menacées par la mondialisation. Nous devons aussi sauver l'école, les lettres et la littérature, la recherche, l'université, les humanités elles-mêmes. Nous devons sauver, en somme, *l'humanité*, nature comme culture.¹⁰³

Lorsqu'elle rédige son article en 2010, Hélène Merlin-Kajman porte son regard sur le modèle universitaire, ses failles, ses perspectives. Ce qui nous intéresse ici ne tient alors qu'à un mot : « Sauver ». Il s'agit à nouveau d'un terme utilisé à la fois pour aborder la question de la culture et de l'humain, une nouvelle similitude lexicale donc qui vient s'ajouter aux nombreuses autres déjà évoquées. Tous ces mots-clefs communs entre développement durable et patrimoine sont les témoins d'un objectif mutuel, qui se résume en deux définitions :

Sustainable development is development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs.¹⁰⁴

Le patrimoine culturel est destiné en priorité à des générations futures. Il extériorise et rend visibles les liens qui nous unissent, d'une part, à celles qui nous ont précédés et, d'autre part, à celles qui nous suivront.¹⁰⁵

Cette première citation renvoie à la définition du développement durable, telle qu'énoncée par Mme Gro Harlem Brundtland en 1987. La deuxième fait référence à l'article de Krzysztof Pomian que nous avons déjà évoqué précédemment. Comparer ces deux définitions nous permet alors de prendre conscience de cet objectif commun auquel nous faisons référence : les générations futures. Pour l'un comme pour l'autre, patrimoine et développement durable, il s'agit de prendre connaissance de

¹⁰³ H. MERLIN-KAJMAN, « Peut-on sauver ce qu'on a détruit ? La transmission de la littérature », *Le Débat*, vol. 159, n° 2, Gallimard, 2010, p. 80

¹⁰⁴ U. NATIONS, « Sustainability », sur *United Nations*, United Nations, s. d. (en ligne : <https://www.un.org/en/academic-impact/sustainability> ; consulté le 2 août 2022). [Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.]

¹⁰⁵ K. POMIAN, « Patrimoine et identité nationale », *op. cit.*, p. 47

l'impact des actions du présent pour ces générations futures, afin de les intégrer dans les réflexions actuelles et faire en sorte que nos solutions contemporaines ne les desservent pas. Dans son article « El 'espejo patrimonial, ¿Ilusión narcisista o reflexiones múltiples ? », ¹⁰⁶ Laurajane Smith invite elle aussi à considérer ce rapport entre patrimoine et générations futures :

El discurso patrimonial autorizado supone que el patrimonio es algo que se « encuentra », que su valor innato, su esencia, es algo que « hablara » a las generaciones presentes y futuras y asegurará su comprensión de su “lugar” en el mundo. ¹⁰⁷

Là où le patrimoine conserve et protège des biens culturels, rares, précieux, le développement durable prône la conservation et la protection des ressources naturelles, de la biodiversité, de l'égalité sociale et économique. Là où le patrimoine s'appuie sur un héritage culturel pour permettre aux générations futures de comprendre leur histoire, le développement durable cherche des solutions alternatives qui répondraient aux besoins des générations actuelles et à venir.

Préserver, sauvegarder, protéger, inclure les générations futures, valoriser également : nous prenons ici conscience des rapports évidents entre patrimoine et développement durable, des rapports qu'il apparaît nécessaire aujourd'hui de mettre en lumière. En effet, si les travaux sur le lien entre culture et développement durable sont nombreux et en pleine expansion, ¹⁰⁸ le patrimoine bénéficie peut-être d'une plus grande expérience pratique qui pourrait être riche d'enseignements en matière de durabilité et d'écologie.

¹⁰⁶ L. SMITH, « El "espejo patrimonial". ¿Ilusión narcisista o reflexiones múltiples? », *Antípoda. Revista de Antropología y Arqueología*, n° 12, juin 2011, p. 39-63

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 43. [Le discours sur le patrimoine faisant autorité suppose que le patrimoine est quelque chose qui se "trouve", que sa valeur innée, son essence, est quelque chose qui "parlera" aux générations actuelles et futures et leur permettra de comprendre leur "place" dans le monde.]

¹⁰⁸ Nous pouvons notamment citer certains travaux publiés dans le Bulletin des Bibliothèques de France comme ceux d'Alain Caraco (A. CARACO, « Les bibliothèques à l'heure du développement durable », *op. cit.* de Raphaëlle Bats (R. BATS, « La bibliothèque responsable et durable », 24 juin 2020 (en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2020-00-0000-014> ; consulté le 21 mars 2022)) ou encore de Carine EL BEKRI-DINOIRD (C. EL BEKRI-DINOIRD, « D'une bibliothèque l'autre », 1^{er} janvier 2007 (en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-01-0068-012> ; consulté le 2 août 2022)), mais également les recherches de Aude Porcedda et Olivier Petit (A. PORCEDDA et O. PETIT, « Culture et développement durable : vers quel ordre social ? », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 2, n° 2, Réseau « Développement durable et territoires fragiles », 4 mai 2011 (DOI : 10.4000/developpementdurable.9030 consulté le 17 septembre 2021), celle d'Elizabeth Auclair (E. AUCLAIR, « Culture et développement durable : les pièges de la croissance néolibérale. Culture et développement durable. Il est temps d'organiser la palabre... », Jean-Michel Lucas, Paris, IRMA, 2012, 128 p., ISBN : 978-2916668406, 15 € », *L'Observatoire*, vol. 40, n° 1, Observatoire des politiques culturelles, 2012, p. 82-83) ou le rapport du *Shift Project* que nous avons déjà mentionné.

ii. Approche durable du bien patrimonial

Nous avons pu constater que les relations entre patrimoine et développement durable étaient nombreuses : reste à savoir comment les exploiter. Les agents patrimoniaux ont, par définition, une conscience aiguë de la fragilité de ce patrimoine qu'ils conservent, qu'ils préservent. Cette fragilité a fait l'objet de nombreuses recherches, afin d'être contournée au mieux pour garantir l'intégrité des biens culturels. C'est sous cet angle que nous proposons d'orienter notre étude : la considération des risques, inhérente au travail de conservation, qui a permis aux agents du patrimoine de les anticiper, de les éviter. Le patrimoine inclut donc dans ses missions la constitution de plans de sauvegarde afin de faire face à toutes sortes de risques (catastrophes naturelles, changements climatiques, nuisibles, ...), mais également des actions quotidiennes ou ponctuelles normalisées : la conservation préventive, la prévision des risques et la conservation curative.

La première, la conservation préventive, vise à éviter que tous ces risques ne surviennent et ne menacent le patrimoine : il s'agit là de dépoussiérages réguliers des magasins dans les bibliothèques, de contrôle des températures et du niveau d'hygrométrie, de limitation des expositions à la lumière, de limitation des contacts entre l'usager et le bien par l'établissement d'une distance de sécurité ou de jauges maximum de visiteurs... Toutes ces mesures servent à protéger le patrimoine afin de freiner sa dégradation.

De façon plus globale, ce système de conservation préventive révèle une prise de conscience de l'impact des éléments et de l'homme sur les biens patrimoniaux : les anticiper au mieux garantit alors leur intégrité. Prendre conscience des impacts externes pour les anticiper : voilà une première leçon que le patrimoine a mis en place et qui pourrait être étudiée sous le prisme plus global du développement durable dans d'autres structures culturelles. Dans le cadre des ODD de l'Agenda 2030, cette méthode de travail pourrait être intégrée aux ODD 9 et 11, puisqu'il s'agit de proposer une approche du bien patrimoine durable en intégrant, entre autres, des normes résilientes au niveau des infrastructures.

Là où il y a prévention, il y a aussi prévision. Prévenir un danger n'est en effet pas suffisant : il faut aussi avoir mis en place des systèmes permettant de réagir au plus vite si ce danger survient malgré toutes les précautions prises par le personnel. Par conséquent, il est également nécessaire de constituer des plans de sauvegarde et

d'urgence, afin de correctement appréhender un risque s'il ne pouvait être évité. Le 10 juin 2016, la Direction générale des patrimoines rédige une note, le « Plan de sauvegarde des biens culturels »,¹⁰⁹ qui est transmise à tous les établissements culturels concernés. Elle permet de définir en quoi ce plan doit consister, les réalités qu'il recoupe, les priorités qu'il convient d'établir lors de sa rédaction :

Ce plan de sauvegarde constitue l'outil opérationnel qui orientera et facilitera les décisions prises par le commandant des opérations de secours et le chef d'établissement (ou son représentant) selon leur analyse de la situation du moment.¹¹⁰

Cette note insiste sur deux points essentiels qu'il convient de souligner : la sensibilisation du personnel et la collaboration entre les services. Le premier consiste à rendre visible à tous, agents du patrimoine, pompiers, personnel hospitalier, la fragilité du patrimoine et la nécessité de le considérer avec attention lors du sinistre. Dans le cas des bibliothèques, Jocelyne Deschaux, archiviste-paléographe, conservatrice en chef des bibliothèques et présidente du Comité français du Bouclier Bleu,¹¹¹ suggère alors de planifier, plusieurs fois par an, des visites pour l'ensemble du personnel concerné (agents patrimoniaux et pompiers notamment) des magasins où sont conservés les fonds patrimoniaux. L'objectif est simple : « l'ensemble du personnel de la bibliothèque (...) est et doit se sentir concerné par la situation d'urgence ».¹¹² Il s'agit là d'inclure un maximum de personnes dans la nécessité de sauvegarder le patrimoine en danger lors d'une situation de crise.

De ce premier point découle naturellement le deuxième : une équipe sensible aux problématiques patrimoniales sera plus à même de collaborer avec d'autres services pour garantir l'intégrité des biens. Entendons par là que le plan de sauvegarde rédigé par les établissements patrimoniaux doit être le résultat d'une consultation commune entre les agents du patrimoine et les services qui réagiront lors du sinistre, dans la majorité des cas, les pompiers : « Travailler en amont avec

¹⁰⁹ « Plan de sauvegarde des biens culturels », sur *Ministère de la Culture*, 10 juin 2016 (en ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Securite-Surete/Securite-et-surete-des-biens/Plan-de-sauvegarde-des-biens-culturels> ; consulté le 2 août 2022)

¹¹⁰ *Id.*

¹¹¹ Il s'agit d'une antenne relais du Blue Shield International. Elle est fondée en 2011 et son rôle est de rendre visible auprès des publics et des professionnels la fragilité du patrimoine, et d'accompagner les structures dans la mise en place de méthodes de préservation et de protection des biens patrimoniaux ; voir « Bouclier Bleu France | Association reconnue d'intérêt général », sur *Bouclier Bleu France*, s. d. (en ligne : <https://www.bouclier-bleu.fr> ; consulté le 15 août 2022).

¹¹² J. DESCHAUX, « Les plans d'urgence dans les bibliothèques », 1^{er} janvier 2009 (en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0047-007> ; consulté le 15 août 2022)

[les pompiers] (...) paraît être l'une des clés d'une intervention de protection efficace, laissant le moins de champ possible au hasard et à ses conséquences néfastes. »¹¹³ Jocelyne Deschaux cite le cas de la bibliothèque municipale de Toulouse : la rédaction du plan de sauvegarde de cette bibliothèque a mobilisé deux personnes pendant trois ans, soit un personnel motivé et prêt à collaborer sur du long-terme.

La conservatrice souligne également qu'il est judicieux d'établir une collaboration entre les services certes, mais aussi à l'échelle locale, avec des organismes de proximité comme les antennes locales du Comité français du Bouclier Bleu, qui connaîtront davantage les spécificités des espaces (géographie, topographie, climatologie...). La présidente de l'association BiblioPat, Caroline Poulain, insiste elle-aussi sur cette nécessaire collaboration :

Il est indispensable d'agir de manière collective, de constituer une équipe et de fonctionner en mode projet, de manière transversale en associant la tutelle, les pompiers, des prestataires.¹¹⁴

Ces fonctionnements semblent pouvoir répondre à certains ODD, notamment l'ODD 17 qui insiste sur la collaboration entre les structures.

Deuxième leçon enseignée par le patrimoine : prévoir le risque. Là encore, le patrimoine nous démontre qu'il a une place légitime dans les réflexions traitant du développement durable. La prévention n'est pas suffisante et ne remplace pas un système de prévision qui prendra la relève si les actions de protection ou de conservation ne sont pas efficaces ou si le risque ne peut être contourné.

Il est toutefois nécessaire de mettre cette considération en perspective : selon le rapport de janvier 2022 de l'IGESR,¹¹⁵ ce sont près de 78% des bibliothèques classées qui ne possèdent pas de plan de sauvegarde, pourtant fortement recommandé par le ministère de la culture. Sur les 54 bibliothèques municipales classées, seulement 12 ont réussi à mettre en place ce type de dispositif qui

¹¹³ *Id.*

¹¹⁴ V. HEURTEMATTE, « Il faut renforcer la prise de conscience de l'importance et de l'utilité des patrimoines des bibliothèques », sur *Bulletin des Bibliothèques de France*, 5 avril 2022 (en ligne : https://bbf.enssib.fr/bbffocus/il-faut-renforcer-la-prise-de-conscience-de-l-importance-et-de-l-utilite-des-patrimoines-des-bibliotheques_70522 ; consulté le 15 août 2022)

¹¹⁵ I. DUQUENNE, P. LEFEBVRE et S. PELLET, « Les plans d'urgence dans les bibliothèques patrimoniales françaises », sur *Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports*, janvier 2022, p.13 (en ligne : <https://www.education.gouv.fr/les-plans-d-urgence-dans-les-bibliotheques-patrimoniales-francaises-340613> ; consulté le 29 avril 2022)

représente en réalité un travail d'une grande envergure, mobilisant plusieurs agents, pouvant durer de nombreuses années et nécessiter un budget conséquent. Malgré tout, les établissements patrimoniaux semblent déjà avoir cette conscience de l'importance d'une sensibilisation et d'une collaboration de tous afin de garantir le succès du projet envisagé : ne serait-il pas temps d'appliquer ces principes à une plus large échelle ?

Enfin, la conservation curative survient dès lors que les dommages ont déjà été causés : il s'agit là de réagir après coup, quand le risque n'a pas pu être contourné. Des actions de réparation, de restauration, de réhabilitation, le séchage des livres, le traitement des biens, actions qui requièrent une capacité d'adaptabilité fondamentale : là aussi, les plans de sauvegarde et d'urgence doivent inclure des dispositifs à mettre en place pour réagir une fois le danger maîtrisé. C'est toute une méthode ici qui apparaît comme riche d'enseignements, un modèle qu'il serait judicieux d'appliquer dans d'autres structures.

Nous nous appuyons à nouveau sur l'article de Frédérique Vincent, « Conservation préventive et développement durable »,¹¹⁶ qui mentionne tout d'abord le nécessaire état des lieux qu'il convient d'établir à la suite du sinistre, afin de mesurer les impacts et les dégâts causés sur les collections, les biens, le patrimoine en somme. Frédérique Vincent s'intéresse également aux risques encourus par les traitements infligés aux biens patrimoniaux. Ainsi, elle insiste sur la nocivité de certains produits chimiques pour les réparations, la construction du bâtiment ou pour faire face aux attaques de nuisibles (champignons par exemple) :

Dans le secteur des traitements curatifs et de la restauration, on cherche aujourd'hui à limiter l'emploi de solvants et de produits chimiques, tels que des insecticides, pour leur préférer des produits naturels et des techniques non polluantes.¹¹⁷

Outre cette volonté de rendre les traitements moins polluants, la consultante se penche aussi sur l'importance de l'adaptabilité des normes aux spécificités de chaque établissement, de chaque bien patrimonial. En effet, en fonction de leur localisation, de leur constitution, les biens ne répondront pas de la même manière aux traitements qui leurs seront infligés. Si les normes climatiques étaient très strictes il y a encore quelques années, nous voyons apparaître de plus en plus une

¹¹⁶ F. VINCENT, « Conservation préventive et développement durable », *op. cit.*

¹¹⁷ *Id.*

certaine souplesse : il s'agit là d'adapter ces normes aux besoins des livres, des tableaux, des monuments.

[Ces normes] étaient autrefois très rigides, et ce quel que soit le pays dans lequel étaient conservées les collections, par exemple 18°C et 50% d'humidité relative en réserves, quels que soient l'environnement climatique du lieu et la saison. L'assouplissement de ces normes climatiques ne s'est pas fait au détriment de la bonne conservation des collections. Au contraire, il s'est basé sur l'analyse de l'histoire matérielle des œuvres (...), sur l'étude de leur état de conservation et s'est appuyé sur les progrès de la recherche menée par des institutions spécialisées comme l'Institut Canadien de Conservation ou le Centre de Recherches sur la Conservation des Collections (CRCC – CNRS). (...) Ces normes sont donc aujourd'hui plus souples, mieux adaptées aux spécificités et aux besoins des collections et à leurs lieux de conservation et sont plus en adéquation avec l'environnement local.¹¹⁸

Nous pouvons ici y voir une dernière leçon du patrimoine : adapter les solutions générales aux besoins particuliers. Par la prise en compte de la nocivité de certains produits chimiques, l'intérêt porté aux spécificités de chaque bien, la remise en cause de certaines solutions d'hier qui semblent néfastes aujourd'hui, la réflexion locale, la méthode du patrimoine à la suite d'un sinistre s'inscrit à nouveau dans une dynamique durable, et se place donc en adéquation avec les objectifs du développement durable auquel il semble déjà contribuer à de nombreux niveaux. Cet aspect du patrimoine répond en effet aux ODD 9, 11 et 12, en cela qu'il propose, par une réflexion responsable, d'adapter les infrastructures et les normes aux besoins des biens patrimoniaux pour une préservation et une conservation durable.

Ces différents exemples tendent à nous prouver que le patrimoine est intrinsèquement lié à une dynamique durable : le vocabulaire qui le définit n'a cessé de faire écho à celui utilisé pour décrire le développement durable, mais il est également, étant donné ses missions, ses méthodes, entièrement tourné vers la préservation, la protection des biens patrimoniaux d'hier pour les générations de demain. Comment ne pas y voir ici une légitimité certaine à le placer au cœur des réflexions et débats autour de la question sociale, écologique, durable ? Trop souvent mal compris, mal appréhendé, le patrimoine reste en marge d'une société dans laquelle il semble pourtant pouvoir jouer un rôle majeur et décisif d'autant plus qu'il est déjà, par nature, orienté vers le développement d'une réflexion favorisant la durabilité d'un modèle préétabli ou à établir.

¹¹⁸ *Id.*

Le patrimoine occupe donc une place de choix en matière de responsabilités et d'enseignements. Son rôle social pour la construction et la pérennité d'une identité, d'une paix entre hommes et peuples, et son fonctionnement interne promouvant la conservation des biens pour les générations à venir s'intègrent parfaitement et en toute cohérence avec les recommandations préconisées par les Etats et les organismes internationaux en matière de développement durable. Si de nombreuses suggestions ont déjà été soumises et envisagées par ces mêmes décideurs, peut-être serait-il temps d'ouvrir plus largement la réflexion pour considérer les nombreux apports et perspectives que le patrimoine a à nous offrir ?

Nous avons donc vu que la culture avait sa place au sein des réflexions relatives au développement durable : ses missions sociales et éducatives, sa responsabilité environnementale, et les actions de sensibilisation qu'elle mène lui garantissent une visibilité qu'il serait judicieux de valoriser davantage. Nous avons également constaté que parmi les diverses branches de la culture, le patrimoine était en mesure de proposer sinon des alternatives durables aux enjeux sociaux et écologiques, au moins des pistes permettant de répondre à différents ODD de l'Agenda 2030.

Cette légitimité du patrimoine découle de notre lecture de plusieurs textes fondamentaux qui mettent en exergue le caractère essentiel du celui-ci, notamment en ce qui concerne la construction d'une identité nationale. Gardien des textes, des images, des langues, des monuments qui ont façonné l'Histoire, il apparaît comme un garant d'une paix et d'une identité commune sur laquelle il est encore possible de s'appuyer alors que les conflits internationaux semblent de plus en plus nombreux et meurtriers.

Toutefois, il s'agit là de constats théoriques, sur lesquels il serait opportun de se pencher : en effet, le patrimoine comme socle identitaire tend à être remis en question, la légitimité de cette identité n'étant pas acceptée par tous. De plus, nous avons vu que la méthode de travail des agents patrimoniaux pouvait également être riche de nouvelles pistes pour d'autres structures : or, la méthodologie de ces agents n'est pas infallible, et ils doivent notamment faire face à la place grandissante du numérique qui les pousse à repenser leur méthode de travail.

Afin de répondre à ces interrogations, nous avons décidé de nous tourner vers des responsables de fonds patrimoniaux pour mieux appréhender la manière dont le développement durable est aujourd'hui intégré au domaine du patrimoine. Ces

entretiens nous ont permis d'identifier des opportunités mais également des limites que nous nous proposons d'analyser maintenant.

PARTIE II. OUVRIR LES FRONTIERES DU PATRIMOINE

De plus en plus abordé et valorisé au sein des institutions culturelles, le développement durable a aussi sa place dans les départements patrimoniaux des bibliothèques. Nous avons pu voir que l'approche du métier, du livre et des risques pouvait être étudiée sous un prisme plus large au service d'une réflexion plus durable. Ces constatations ne sont pourtant que théoriques : une prise en compte de la parole et des avis des professionnels de ces départements est à ce stade nécessaire pour correctement appréhender les possibilités envisageables, et les limites rencontrées par les agents patrimoniaux.

Nous avons par conséquent souhaité rencontrer certains d'entre eux, afin de vérifier la faisabilité de certaines de nos suggestions précédemment évoquées, mais aussi afin d'élargir notre recherche pour prendre en compte les obstacles qui empêchent le patrimoine de s'impliquer davantage dans les réflexions relatives au développement durable. Dans cette seconde partie, nous expliquerons les choix méthodologiques qui ont permis la réalisation des entretiens effectués. Nous proposerons ensuite une analyse des opportunités et des limites exprimées par les professionnels rencontrés, que nous mettrons en perspective par une étude plus globale, dépassant le cadre du patrimoine et de la bibliothèque, afin d'en comprendre l'impact à large échelle.

1. ENTRETIENS : DES CHOIX METHODOLOGIQUES

Afin de prendre conscience de la manière dont le développement durable est compris dans les départements patrimoniaux, nous avons souhaité prendre contact avec certains responsables de ces départements. Deux entretiens ont donc pu être réalisés grâce à l'aide de deux responsables d'établissements différents. Il s'agissait dans un premier temps d'établir une grille de questions à poser aux professionnels rencontrés, qui permettrait de soulever des axes de recherches dont nous étudierons les intérêts majeurs. En nous appuyant sur les différents éléments analysés en première partie, nous en avons dégagé cinq axes principaux :

- Le patrimoine et les enjeux écologiques : l'objectif est ici de mesurer les actions faites par le département en matière d'écologie, les opportunités et limites rencontrées par les agents patrimoniaux. Par cette approche, nous interrogerons également le responsable sur la sensibilisation du personnel, les formations qui lui sont proposées et son point de vue sur la légitimité du patrimoine à aborder la notion d'écologie.
- Le patrimoine et les enjeux sociaux : de même que pour les enjeux écologiques, il s'agit ici de mesurer ce qui est fait, ou les projets en cours en matière de société, d'insertion sociale, d'égalité homme/femme. Cela nous permettra de prendre conscience de la sensibilisation des agents à ces problématiques, et des limites qu'ils rencontrent malgré les possibilités envisagées.
- L'évolution durable du patrimoine : cet axe invite le responsable à exprimer ses doutes, ses certitudes, ses convictions par rapport à la durabilité de son métier et des progrès qui y sont introduits. Entre les rénovations des bâtiments, le passage au numérique, et le recours aux nouvelles technologies, certains progrès peuvent être paradoxaux, aussi nous souhaitons ici étudier l'avis des responsables pour connaître leur vision de ceux-ci.
- Les partenariats entre patrimoine et autres structures culturelles : il s'agira ici d'interroger le responsable quant à la faisabilité de projets liés au développement durable et qui mobiliseraient plusieurs institutions et structures culturelles. Nous avons pu voir en première partie que le patrimoine était peu introduit dans les réflexions et actions relatives au développement durable, aussi il serait intéressant de comprendre ce qui empêche une plus grande collaboration, et comment elles pourraient être améliorées.

Cette grille,¹¹⁹ adaptable en fonction de la personne contactée, constitue une feuille de route garantissant le bon déroulé des entretiens effectués : elle permet de recueillir des informations spécifiques à chaque établissement, qui seront par la suite étudiées de façon plus globale. Les exemples précis des structures alimenteront notre réflexion et permettront d'illustrer concrètement les opportunités et limites que nous pourrions dégager.

¹¹⁹ Le descriptif des questions est disponible en annexe.

a. Présentation des structures

Le choix des établissements a été motivé par plusieurs facteurs. Tout d'abord, nous avons privilégié des structures géographiquement éloignées, puisque les politiques locales et régionales peuvent facilement influencer la gestion d'une bibliothèque. Par conséquent, les informations que nous aurions pu obtenir n'auraient été représentatives que d'une région si les établissements étaient situés au même endroit. De plus, il était nécessaire que des fonds patrimoniaux y soient conservés, le patrimoine comme acteur du développement durable restant le cœur de notre sujet. Des petites structures de quartier et davantage tournées vers la lecture publique n'auraient pas pu nous apporter des informations concrètes. Enfin, nous avons sélectionné les établissements en fonction de la médiation qu'ils mettaient en œuvre, et de la place qui était laissée au développement durable. L'objectif était ici de recueillir l'avis d'une bibliothèque très engagée dans cette notion, et d'une autre un peu moins, afin d'avoir un regard plus complet sur les opportunités et limites offertes par le département du patrimoine.

Nous avons ainsi contacté en premier lieu et par mail les bibliothèques classées, dont les fonds patrimoniaux sont souvent plus importants que dans d'autres structures, puis avons élargi notre recherche à d'autres établissements. Deux d'entre eux ont accepté de nous accorder quelques heures pour la réalisation d'entretiens téléphoniques, sur les dix à qui nous avons écrit. Le peu de réponses favorables à un entretien résulte soit d'un manque de temps de la part des responsables, soit de doutes quant à la pertinence de la place du patrimoine dans ce travail. Entendons par là que les agents ne savent pas forcément en quoi leurs fonds patrimoniaux pourraient s'intégrer dans ce type de recherche. A ces structures, il convient d'ajouter celle où nous effectuons notre stage de fin d'études, la BMVR (Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale) de Marseille, dont les informations viendront compléter celles recueillies lors des entretiens.

Par souci de confidentialité, les participants aux entretiens ne seront pas explicitement nommés, et les institutions dans lesquelles ils travaillent seront anonymisées. A défaut d'identification précise, nous proposons de remplacer certains noms : l'entretien n° 1 s'est donc réalisé avec la participation de la responsable A, et l'entretien n°2 avec la responsable B.

i. Entretien n°1

Nous avons pu réaliser un premier entretien n°1 grâce à l'aide de la responsable A du service Patrimoine d'une bibliothèque classée, dont nous tairons le nom pour des raisons de confidentialité. Aujourd'hui médiathèque, l'établissement a été fondé en 1807 grâce aux confiscations révolutionnaires réalisées dans les différents couvents religieux de la région, notamment ceux des Augustins, des Carmes, des Bénédictins... Elle obtient le statut de bibliothèque municipale classée en 1965, et est gérée depuis 2010 par la communauté d'agglomération. Elle est donc constituée de deux médiathèques ainsi que de nombreuses bibliothèques de quartier, formant un réseau dynamique et garantissant le maintien d'un lien constant avec tous les publics.

Les fonds patrimoniaux sont conservés dans une de ces médiathèques, et réunissent les fonds anciens issus des confiscations révolutionnaires, mais également un fonds relatif à la province et au département, à la presse et à l'histoire locale. De plus, le fonds d'un célèbre journaliste régional vient s'ajouter aux collections patrimoniales : sa bibliothèque est en effet venue enrichir les fonds puisqu'il s'agissait d'un journaliste, bibliophile et collectionneur ayant fait don de ses ouvrages. La médiathèque possède aussi un important fonds de partitions constitué à la fois par celles d'un pianiste, fondateur de la Société des amis de la musique, et par celles de l'ancienne école de musique de la ville à la suite du déménagement de celle-ci.

ii. Entretien n°2

Le second entretien que nous avons pu réaliser nous a permis de rencontrer la responsable B de la bibliothèque patrimoniale B. Cette bibliothèque est construite à partir de 1966, et inaugurée en 1970. Les collections qui constituaient la bibliothèque, résultat des confiscations révolutionnaires, étaient auparavant conservées depuis 1801 dans l'ancien palais épiscopal de la ville. Le bâtiment est réhabilité en 2012 à la suite d'une volonté initiale de désamiantage : la municipalité a profité de cette occasion pour mettre la structure aux normes à plusieurs niveaux (accessibilité, sécurité, isolation). Le réseau de lecture publique de la ville se complète par la médiathèque B' qui devrait ouvrir ses portes prochainement et qui

est construite selon les normes thermiques RT2012 que nous avons déjà évoquées en première partie.

La bibliothèque B est à la fois une bibliothèque patrimoniale et un centre de ressources : en effet, la création de la médiathèque B' dans le centre historique, afin de le redynamiser, a entraîné la question du rôle des collections conservées dans la structure déjà existante. Celles-ci ont alors fait l'objet d'une réflexion et d'une organisation nouvelle. La villa est aujourd'hui constituée d'un important fonds issu des confiscations révolutionnaires, d'une collection Maison, Jardin & Paysage, d'un fonds local sur la région, d'une collection de partitions, de papiers dominotés, de poésies et de la collection de la baronne Alice de Rothschild (composée entre autres de nombreuses pipes à fumer). Près de 100 000 de tous ces documents sont accessibles via la bibliothèque numérique de la bibliothèque B'.

Dans cette seconde partie, les entretiens ont vocation à être analysés individuellement, puis plus globalement grâce à des informations concernant d'autres bibliothèques, des enquêtes, travaux de recherches et sondages permettant de mettre en perspective les données recueillies. Nous pourrions ainsi vérifier si le patrimoine s'inscrit dans une dynamique collective ou s'il est une exception sous certains aspects : par exemple, nous pourrions analyser une limite afin de voir si elle représente aussi un obstacle dans d'autres secteurs d'activités.

Au terme de ces entretiens, nous avons pu observer que les participants avaient tendance à développer certaines de leurs réponses, plutôt que d'autres, notamment les questions relatives à l'écologie. Chacun a abordé cet aspect en traitant la question du bâtiment, des rénovations, des normes climatiques, puis des partenariats réalisés et de la médiation :

- Les responsables mettent en évidence des problématiques environnementales auxquelles il n'ont pas de solutions et qui semblent communes à plusieurs structures.
- Nos questions relatives aux enjeux sociaux semblaient cependant plus complexes à traiter puisqu'il nous a fallu détailler plus spécifiquement toutes les réalités dont il s'agissait : égalité homme/femme, identités, débats, responsabilité dans les conflits. L'exemple de la guerre d'Algérie a souvent été cité en raison de l'anniversaire des 60 ans de la fin du conflit, ce qui a entraîné des discussions enrichissantes avec les responsables.

- La sensibilisation du personnel a été un sujet suffisamment développé pour que nous puissions prendre conscience de son importance aux yeux des responsables.
- Notre question relative à l'évolution durable des métiers du patrimoine a mis en lumière le paradoxe que représentait le numérique, entre solution et problème écologique et social.

Les exemples concrets fournis par ces entretiens nous ont permis de dégager des opportunités offertes par le patrimoine en termes de développement durable, ainsi que des limites qui freinent certains projets. Nous analyserons dans un premier temps ces opportunités mentionnées. Celles-ci nous permettront de mettre en lumière la nécessaire ouverture des frontières du patrimoine pour que ses agents puissent partager leurs connaissances et compétences en matière de durabilité. Il s'agira alors de repenser l'écosystème territorial pour redonner une place aux agents patrimoniaux, afin qu'ils participent au développement durable de ce territoire.

2. OPPORTUNITES ET INITIATIVES DU PATRIMOINE

A la lumière de ces divers entretiens, nous avons pu observer les multiples opportunités et actions envisagées par les structures patrimoniales, qui témoignent du caractère durable de ce secteur, et des possibilités qu'il peut offrir. Nous proposons donc ici d'analyser les témoignages fournis afin de rendre compte de ces opportunités présentées, et d'en comprendre les intérêts. Nous aborderons dans un premier temps la question des collections et la manière dont celles-ci sont utilisées à des fins durables, notamment du point de vue de la médiation avec l'utilisateur, puis étudierons ensuite les différents partenariats qui sont mis en place.

a. Faire dialoguer les collections

Nous avons précédemment exposé la manière dont la méthodologie et le rôle du patrimoine permettaient d'en faire un acteur du développement durable : les informations que nous avons recueillies au terme de ces entretiens nous invitent à élargir ces considérations, en tenant compte notamment des collections elles-mêmes et de leur contenu. En effet, il s'avère que les ouvrages sont ou peuvent être utilisés comme des supports de transmission des enjeux sociaux et écologiques. Cette utilisation des collections permet donc de répondre à la fois aux missions du

patrimoine (diffusion, valorisation) et aux ODD de l'Agenda 2030 (actions pour garantir l'introduction d'un développement durable dans les sociétés).

Les problématiques écologiques font par exemple l'objet d'une réflexion intéressante de la part des deux structures que nous avons pu contacter : il s'agissait de se pencher sur les traités de jardinage, sur les herbiers, les ouvrages de bonnes pratiques ou traitant de la faune afin d'attirer le regard de l'utilisateur sur la représentation de la biodiversité dans les livres anciens. La responsable B suppose qu'il serait possible de s'appuyer sur le modèle des musées d'Histoire Naturelle afin de rendre compte de l'évolution des plantes, des animaux, et du regard qu'on leur porte. La bibliothèque B propose également de mêler diverses collections pour créer une nouvelle entité documentaire relative à l'écologie, à travers la constitution de sa collection Maison, Jardin & Paysage : cette initiative permet de faire dialoguer les ouvrages des fonds patrimoniaux avec ceux de lecture publique. La municipalité ayant choisi de construire une médiathèque de lecture publique, il a fallu repenser les collections patrimoniales pour savoir comment les utiliser ou les intégrer, ce qui a entraîné la création de Maison, Jardin & Paysage.

Lors de notre premier entretien, la responsable A avait elle aussi mentionné qu'il pourrait être judicieux de proposer des événements mêlant plusieurs collections de divers départements de la bibliothèque, afin d'actualiser les discours exposés par les documents anciens, de les comparer et ainsi d'amener le visiteur à prendre conscience de l'urgence écologique actuelle.

Ces initiatives de médiation témoignent, selon les responsables contactées, de la manière dont le patrimoine peut ou pourrait s'emparer des problématiques écologiques grâce aux collections conservées en établissant un dialogue entre elles. L'introduction du patrimoine dans de nouvelles collections garantit sa visibilité et démontre la richesse qu'il peut apporter aux autres départements. Les collections mises en relation se complètent pour former une entité plus vaste et exhaustive qui peut répondre aux ODD, notamment ceux liés à l'écologie d'après les exemples cités (6, 7, 12, 13, 14, 15).

Les enjeux sociaux font eux-aussi l'objet d'une réflexion particulière au sein des fonds patrimoniaux des établissements interrogés. A travers des visites régulières des expositions ou des magasins, les agents patrimoniaux rendent les collections accessibles à un large public. A titre d'exemple, nous pouvons ici citer

l'animation « Pleins les yeux » de la bibliothèque A, qui consiste en la présentation d'un ou plusieurs ouvrages des fonds patrimoniaux. Les collections ne sont donc plus cloisonnées dans les magasins, mais rendues visibles au public. Il ne s'agit plus de faire du patrimoine un domaine élitiste réservé aux chercheurs et aux spécialistes. L'enjeu est aujourd'hui de l'ouvrir, de garantir sa visibilité, et d'utiliser le contenu des livres dans des ateliers, des manifestations et autres événements. Les agents patrimoniaux utilisent ici les collections comme levier pour s'ouvrir à tous les citoyens. Nous pouvons suggérer que de cette façon, ils répondent, entre autres, à l'ODD 10 (Inégalités réduites) de l'Agenda 2030.

De plus, la place de la femme et les débats relatifs à l'égalité des sexes (ODD 5) sont très souvent traités lors d'expositions. Nous avons précédemment mentionné l'exposition « En corps elles » qui avait eu lieu à la Bibliothèque municipale de Lyon fin 2021 : s'y trouvaient, mêlés aux vidéos, tableaux et autres œuvres contemporaines, des livres anciens décrivant la place de la femme, les maladies qui lui étaient propres... Le but était alors de remettre en question ce regard qui lui était porté quelques siècles auparavant.

C'est ce parti qu'a également pris la bibliothèque B lors de son exposition « Féminin singulier » qui donne la parole à cinq citoyennes du XXe siècle, toutes sans enfant, afin de retracer l'histoire de l'émancipation des femmes et d'interroger le lien entre femme et maternité. Ces femmes s'expriment à travers leurs correspondances, retrouvées dans les collections, mais aussi leurs objets, leurs tableaux, conservés à la bibliothèque. La création d'un personnage au prénom mixte, Camille, permet une identification commune du public : ne pas genrer cette figure était un élément important de l'exposition qui permettait à la bibliothèque de se positionner dans les débats relatifs aux identités sexuelles qui divisent les sociétés aujourd'hui. A travers cette exposition, la bibliothèque B participe aux débats sociaux actuels et s'engage en faveur d'une égalité des sexes. Le recours aux collections est ici un moyen de dialogue entre patrimoine et public, et permet de rendre visible cet engagement.

La bibliothèque patrimoniale pourrait aussi, selon les responsables que nous avons contactés, être un lieu de dialogue, de rencontre, de débat afin d'aborder des thématiques peut-être plus délicates, plus vivantes dans les esprits et dont le recul historique est encore assez réduit. Entendons par là qu'il ne s'agirait pas forcément d'expositions, mais de discussions mêlant des faits historiques, des documents

anciens, et des témoignages actuels. L'exploitation des livres anciens pourrait ici être intéressante : ces livres seraient un support concret d'une histoire discutable, comme cela a été le cas lors de l'exposition « En corps Elles » à Lyon. Ils permettraient ainsi d'ouvrir le dialogue entre le passé et le présent, pour remettre ce passé en question.

L'exemple souvent mentionné a été l'organisation de conférences ou de rencontres afin d'aborder la question de la guerre d'Algérie, dont l'histoire reste encore très sensible étant donné son caractère récent et la responsabilité française dans ce conflit. Il est vrai que toute l'histoire de la France coloniale apparaît encore aujourd'hui comme un sujet délicat à étudier, aussi les responsables des fonds patrimoniaux préconisent la participation de commissaires d'exposition, de spécialistes ou de chercheurs afin de garantir la réussite de ce type de projet. Lors d'une visite d'une classe au sein de la bibliothèque A, le professeur avait soumis cette idée à la responsable : traiter de la guerre d'Algérie semblait important puisqu'il s'agissait du soixantième anniversaire de la fin du conflit. Bien que le sujet soit compliqué à évoquer, Mme A n'est pas fermée à cette opportunité : « Le patrimoine a son rôle à jouer parce qu'il parle du monde tel qu'il était ».¹²⁰ Les collections patrimoniales peuvent ici être moteur d'une réflexion quant au passé, et de sa remise en question, un levier pour ouvrir le dialogue et libérer la parole afin de repenser notre histoire.

Ces exemples de propositions envisagées par les agents des fonds patrimoniaux démontrent une volonté de changer le regard porté sur le patrimoine. Il s'agirait de le voir non pas seulement comme un objet du passé à conserver mais comme un outil pour engager des discussions relatives aux enjeux contemporains, en nous appuyant sur des sources d'hier, dans une approche comparative avec les sources d'aujourd'hui. L'iconographie et le livre ancien se présentent alors comme des supports permettant une nouvelle vision des problématiques de notre époque.

Ce nouveau regard sur le patrimoine est un premier axe de recherche que nous avons pu dégager de nos entretiens avec les responsables de fonds patrimoniaux que nous avons eu la chance de rencontrer. Il s'agirait, pour exploiter au mieux cette première approche, de l'élargir afin de prendre conscience de toutes les possibilités

¹²⁰ Entretien n°1, 2022

qu'elle offre, qui invitent à remettre en question notre vision du patrimoine dans sa globalité.

b. Partenariats

Une autre initiative que nous avons pu observer est la mise en place de partenariats avec des associations ou institutions, qui permettent au patrimoine de gagner en visibilité en participant à des projets de plus grande envergure. Nous avons déjà évoqué les actions de certaines bibliothèques qui collaborent avec des associations afin de limiter le pilonnage des ouvrages lors des chantiers de désherbage. Toutefois les responsables patrimoniaux que nous avons pu contacter nous font part d'autres possibilités.

Les actions de médiation relatives à des enjeux sociaux complexes nécessitent, nous l'avons vu, la participation de spécialistes ou de commissaires d'exposition afin de garantir la cohérence des propos et documents utilisés. Il semble également possible de faire intervenir, comme c'est souvent le cas dans le domaine du patrimoine, des spécialistes variés qui proposent une étude d'un sujet sous de nouvelles perspectives : par exemple, l'exposition « Féminin singulier » est accompagnée d'une série de conférences, parmi lesquelles une présentation de Pascal Le Maléfan, professeur de psychologie clinique à l'Université de Rouen. Le recours à des personnalités variées apparaît ici comme un moyen d'ouvrir le patrimoine à des nouvelles discussions, de le mettre au cœur d'un réseau plus vaste, assurant sa visibilité auprès d'un large public.

Cette possibilité n'est pas spécifique au patrimoine, puisque les expositions proposées par les autres départements d'une bibliothèque sont souvent accompagnées de présentations réalisées par des intervenants externes. Toutefois, elle représente une opportunité qui mériterait d'être approfondie : nous pourrions ici envisager de faire intervenir des spécialistes des questions du développement durable, afin de connaître leur regard sur le patrimoine. Celui-ci gagnerait donc en visibilité, et serait analysé sous un regard neuf et différent de celui d'un historien ou d'un agent patrimonial. Là encore, cela permettrait de renouveler le regard qui lui est porté.

Au-delà des spécialistes à titre individuel, c'est avec des associations et institutions que le patrimoine propose de collaborer. La participation aux activités

municipales ou nationales apparaît comme une première étape nécessaire pour garantir la visibilité des fonds patrimoniaux : nous pourrions ici citer les Journées Européennes du Patrimoine auxquelles les bibliothèques patrimoniales sont invitées à participer, mais également des actions plus locales comme le projet ABC de la Communauté d'Agglomération des Pays de B. L'engagement écologique de la ville B a entraîné la naissance, en 2020, d'un projet en partenariat avec la cellule Énergie ainsi qu'avec d'autres structures, afin de constituer un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). L'objectif est ici de valoriser le patrimoine naturel de la communauté d'agglomération, en ayant notamment recours aux collections iconographiques de la bibliothèque.

La responsable B est également membre du comité de pilotage du projet, qui devrait aboutir dans trois ans et entraîner la publication de l'ouvrage et une exposition à la bibliothèque. Cette collaboration témoigne de la prise en compte de la part de la ville des possibilités offertes par les fonds patrimoniaux en matière de médiation des enjeux écologiques. En effet, les collections patrimoniales sont introduites dans un projet municipal, sur demande directe de cette municipalité, et dont l'objectif est la préservation de la biodiversité. La ville entend donc répondre à différents ODD de l'Agenda 2030 (principalement l'ODD 15) en s'appuyant sur les collections de la bibliothèque patrimoniale.

Les collaborations avec des parcs naturels sont aussi des possibilités envisagées et qui permettent de mettre en évidence la diversité des opportunités permises par le patrimoine : le parc naturel régional des Préalpes d'Azur, en faisant appel aux fonds patrimoniaux B, illustre cet exemple. Une étude a été menée par le parc afin de rendre compte de l'évolution du paysage au fil des années. Pour ce faire, les collections iconographiques de la bibliothèque ont été mobilisées afin de proposer une approche comparative entre le paysage d'hier et le paysage actuel. Il s'agit là encore de chercher à porter un nouveau regard sur le patrimoine, de l'utiliser à des fins durables, en le plaçant cette fois en opposition avec l'actualité.

D'autres partenariats sont également mis en place par les bibliothèques patrimoniales, notamment à travers la communication des actualités d'associations engagées pour le développement durable. La structure B illustre à nouveau cet exemple par sa collaboration avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), dont elle se fait le relais. Les affiches, brochures, et autres livrets d'information de

cette association sont intégrés directement à la collection hybride Maison, Jardin & Paysage.

Tous ces partenariats et ces collaborations démontrent que le patrimoine a sa place dans des réflexions plus globales, dans des projets variés, et qu'il ne se limite pas seulement à une culture enfermée dans des magasins, en sous-sol des bibliothèques. Le mettre sur le devant de la scène offre de nouvelles perspectives de recherches. Les responsables que nous avons eu la chance de contacter s'appuient aujourd'hui sur ces possibilités pour proposer de nouveaux contenus en adéquation avec les enjeux sociaux et climatiques contemporains. La variété des partenariats mentionnés démontre le potentiel du patrimoine.

La collaboration entre départements, institutions et organismes n'est pas uniquement propre au domaine du patrimoine, et est même encouragée par l'Agenda 2030 dans son ODD 17. En effet, en 2002 a lieu le Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg,¹²¹ au terme duquel sont publiés un plan de mise en œuvre des mesures proposées ainsi qu'une Déclaration politique. L'un des éléments majeurs discuté au cours de ce sommet est l'instauration de multiples partenariats à diverses échelles. Plus de 200 initiatives de partenariats sont soumises au Secrétariat du Sommet, qui entend entre autres promouvoir la coopération internationale pour lutter contre la pauvreté et le travail des enfants ou favoriser les modes de production et de consommations durables en garantissant un dialogue entre producteurs et consommateurs. Si les partenariats n'étaient pas envisagés comme une solution pour répondre aux enjeux sociaux et climatiques, le Sommet mondial pour le développement durable les place désormais comme un moteur crucial à approfondir, ce qui entraînera par la suite l'émergence de nombreux projets regroupant divers organismes aux objectifs communs.

La question des partenariats se voit alors de plus en plus étudiée. En 2003, Gaëtan Tremblay rédige l'article « Les partenariats : stratégie pour une économie du savoir » dans la revue *Distances et Savoirs*.¹²² Il y propose une typologie des différents partenariats, et définit entre autres le partenariat de service public, type de partenariat davantage européen qu'américain. Il s'agit d'une stratégie

¹²¹ « Sommet mondial pour le développement durable », sur *Nations Unies*, 2002 (en ligne : <https://www.un.org/french/events/wssd/coverage/summaries/envdev33.htm> ; consulté le 22 juillet 2022)

¹²² G. TREMBLAY, « Les partenariats : stratégies pour une économie du savoir », *Distances et savoirs*, vol. 1, n° 2, Lavoisier, 2003, p. 191-208

managériale des organismes du service public dans le but de répondre à leurs missions, stratégie plus efficace et plus démocratique qui favoriserait l'intégration du citoyen dans les décisions prises. Les exemples dont nous ont fait part les responsables des fonds patrimoniaux semblent correspondre à ce type de partenariats puisqu'ils unissent différentes collections d'une bibliothèque. Le cas de l'entité Maison, Jardin & Paysage est révélateur des possibilités offertes par une compréhension transversale des collections : plutôt que de les cloîtrer dans un département, la responsable B a fait le choix de les réunir dans une seule collection afin qu'elles se complètent et qu'elles correspondent à la fois à la politique de la municipalité et aux ODD de l'Agenda 2030. Nous pouvons en déduire que le patrimoine peut être intégré dans les stratégies politiques tout en répondant aux ODD : l'instauration de partenariats avec le patrimoine semble être une initiative en accord avec les besoins politiques et culturels de la ville, mais aussi sociaux et écologiques.

Les structures contactées ont également envisagé de dépasser le cadre de la culture ou de la municipalité pour tenir compte d'un panel plus large de secteurs. Nous parlerons alors de partenariats multisectoriels, un terme dont les définitions varient en fonction des époques ou du secteur d'activité. En 2005, Stefanie Koch, coordinatrice du développement durable/responsabilité sociale pour le groupe Holcim Group Support Ltd, rédige un article expliquant ces différentes définitions et en dégage plusieurs facteurs communs qui permettent de comprendre la notion de partenariat multisectoriel :

- caractère volontaire ;
- interdépendance entre les partenaires ;
- initiatives communes de représentants de différents secteurs de la société ;
- apport de ressources de la part de chaque partenaire ;
- participation de chaque partenaire au processus de décision ;
- volonté d'atteindre un objectif réaliste et potentiellement mesurable propre au partenariat ;
- calendrier défini d'un commun accord. (...)
- ils bénéficient à tous les partenaires ;

- ils s'attaquent à des problèmes communs de la société.¹²³

La conclusion qu'en tire la coordinatrice est que, si les partenariats sont menés par les instances et gouvernances différentes avec des motivations variées, ils répondent malgré tout à des objectifs communs :

Quel que soit leur type, les partenariats multisectoriels constituent un moyen essentiel d'aborder des problèmes sociaux complexes qui affectent de plus en plus le monde économique.(...) Bien que sa motivation initiale et son mode de fonctionnement puissent varier grandement, un partenariat se fonde sur le fait que le secteur privé et la société, en particulier les organismes de développement, ont en commun nombre d'objectifs à long terme : tous deux aspirent à une stabilisation de la société ; tous deux entendent promouvoir des activités créatrices de revenus et renforcer les capacités des entreprises locales ; tous deux veulent offrir aux populations la garantie d'une bonne santé et d'une bonne formation.¹²⁴

Le partenariat s'appuie, selon Stefanie Koch, sur la collaboration et garantit une série d'avantages pour chacune des parties. La mise en commun des ressources permet finalement une meilleure gestion des risques de l'entreprise ainsi qu'une amélioration des résultats, du potentiel de développement, des rendements, de la compréhension des problématiques sociales, des bénéfices qui s'accompagnent d'une baisse financière du coût technique. L'intérêt du partenariat multisectoriel est alors de combiner les compétences de chacun pour proposer un projet plus abouti et viable, chaque partie complétant les autres. Le projet ABC de la bibliothèque B est ici une illustration de ce type de partenariat multisectoriel : bibliothèque, municipalité, cellule Energie... le projet réunit plusieurs secteurs d'activité au sein d'une réflexion commune en faveur de l'écologie. En adaptant ce modèle entrepreneurial aux besoins et enjeux actuels, nous constatons que le patrimoine occupe une place légitime et enrichissante.

En mêlant les collections, en multipliant les collaborations, les responsables de fonds patrimoniaux rendent compte des diverses facettes du patrimoine, et de la manière dont ce dernier peut s'intégrer dans des réflexions relatives au développement durable en adéquation avec les modèles économiques et entrepreneuriaux contemporains. Le nouveau regard sur le patrimoine et la remise

¹²³ S. KOCH, « L'importance des partenariats multisectoriels pour le secteur privé : l'expérience de Holcim », *Annuaire suisse de politique de développement*, n° 24-2, Institut de hautes études internationales et du développement, 1^{er} octobre 2005, p. 128

¹²⁴ *Ibid.*, p. 129-130

en question de ses frontières sont deux axes majeurs qu'il nous semble crucial d'approfondir.

En effet, le dialogue entre des collections, entre des partenaires, témoignent du potentiel du patrimoine lorsqu'il est mis en perspective par de nouvelles approches. En participant à des projets plus globaux, les agents du patrimoine ont la possibilité de rendre visibles leurs compétences en matière de développement durable, aussi nous suggérons, au terme de cette enquête, qu'une ouverture de ses frontières soit une proposition viable afin d'encourager ces démarches.

Cette ouverture des frontières ne doit pas seulement se limiter aux collections ou partenaires culturels. Elle doit aller au-delà, pour que l'importance du patrimoine soit prise en compte par les acteurs du développement durable dans leur ensemble. C'est finalement la place du patrimoine au sein du territoire que nous proposons de remettre en question. Socle identitaire, ressource fondamentale pour le territoire, le patrimoine a les compétences et les supports nécessaires pour aborder les questions de durabilité, de préservation, de conservation. Le replacer au cœur d'un espace plus vaste en le mettant en dialogue avec d'autres structures lui permettrait de rendre compte de ce potentiel.

3. PATRIMOINE : CLEF D'UN ECOSYSTEME TERRITORIAL DURABLE

Notre enquête nous amène à reconsidérer la manière dont le patrimoine est intégré au territoire. Il en est une ressource fondamentale. Pourtant, son potentiel n'est pas exploité à sa juste valeur, les agents patrimoniaux ne disposent pas des moyens suffisants pour partager leurs compétences en lien avec le développement durable. Nous analyserons en premier lieu les raisons pour lesquelles le patrimoine est une ressource territoriale essentielle en abordant la question de l'identité et des droits culturels, avant de soumettre une définition du territoire qui nous amènera à proposer une manière de réaffirmer le patrimoine au sein de ce territoire.

a. Ressource de l'identité territoriale

Nous avons précédemment observé que le patrimoine jouait un rôle essentiel comme garant d'une paix entre les citoyens. Il avait en effet pour mission de

constituer un socle identitaire permettant à chaque individu de vivre selon sa culture, de participer au développement de son territoire et à la valorisation de son patrimoine, comme stipulé dans les textes que nous avons mentionnés. Pourtant, le concept d'identité unique semble avoir été remis en question au cours de ces dernières années : les collections patrimoniales représentent donc aujourd'hui une ressource qui doit être repensée pour qu'elle soit représentative des diversités culturelles actuelles.

i. L'échec du patrimoine identitaire

Nous avons en effet étudié la manière dont le patrimoine jouait un rôle identitaire essentiel notamment dans l'affirmation de l'identité nationale d'un pays. Or, les nombreux conflits du XXe siècle mettent à l'épreuve ce patrimoine identitaire, cet usage du passé qui n'a pas su garantir la paix entre les nations et entre les communautés. Dans son article « Peut-on sauver ce qu'on a détruit ? »¹²⁵, Hélène Marlin-Kajman évoque l'échec de la culture à empêcher les guerres civiles et mondiales :

Comment enseigner encore dans des universités après Auschwitz, comment transmettre l'amour de la culture, le sens esthétique des œuvres, s'il est vrai que le savoir universitaire, la culture lettrée n'ont pas empêché les camps ?¹²⁶

Le patrimoine n'aura pas su s'affirmer pour défendre une identité commune, il n'aura pas su rallier les communautés au profit d'une paix universelle. Cette crise identitaire résulte en partie de l'émergence d'un nationalisme exacerbé, du fascisme, et autres idéologies extrémistes qui ont remis en question les identités sur lesquelles les citoyens s'appuyaient autrefois. Une crise identitaire et une perte de confiance en la culture et son rôle unificateur, voilà deux éléments qui concluent un XXe siècle tourmenté, et qui ouvrent le XXIe.

Un deuxième facteur qui a causé une remise en question du rôle du patrimoine en tant que socle identitaire est la naissance d'une nouvelle notion qui se développe à partir des années 1970 : le multiculturalisme. Le professeur de sociologie des migrations et des relations ethniques de l'Université de Liège Marco Martiniello, dans *La démocratie multiculturelle, Citoyenneté, diversité, justice sociale* publié en

¹²⁵ H. MERLIN-KAJMAN, « Peut-on sauver ce qu'on a détruit ? », *op. cit.*, p. 92-93

¹²⁶ *Ibid.*, p. 92

2011, explique que ce phénomène est à l'origine de la crise identitaire que nous connaissons :

Aujourd'hui, plus encore que dans les années 1980 et 1990, la cohésion de nos sociétés serait mise en danger par un processus de fragmentation culturelle et par l'apparition d'identités culturelles, ethniques et religieuses qui menaceraient l' « identité nationale » et plus encore une identité européenne encore en construction.¹²⁷

L'auteur définit cette notion comme étant une « diversification démographique et culturelle des sociétés humaines »,¹²⁸ engendrant des enjeux sociaux, politiques et philosophiques.

Pourtant, là où le patrimoine aurait pu tenir compte de cette notion et se développer en écho à celle-ci, les anthropologues Neil Silberman et Elizabeth Chilton estiment qu'il joue davantage un rôle conflictuel. En continuant d'affirmer une identité nationale déjà ébranlée par les guerres du XXe siècle, le patrimoine n'a pas intégré l'identité des minorités qu'il ne reconnaissait pas, allant donc à l'encontre des textes de l'UNESCO que nous avons mentionnés en première partie, mais également de l'ODD 16. S'opposent alors une identité nationale prédominante à une multitude d'autres identités laissées de côté. Neil Silberman et Elizabeth Chilton, au cours d'un groupe de réflexion ayant eu lieu en 2009, intitulé « Heritage : Conflict and Consensus », ont analysé ce phénomène d'opposition, en étudiant le caractère conflictuel du patrimoine, autrefois unificateur :

The issue that ranks first today in the management of heritage is the one of community. It unfolds questions such as to what extent is heritage inherently conflictual and if traditional heritage practices have served to create boundaries rather than bridges between states, regions and ethnic communities.¹²⁹

L'augmentation des migrations causées par les guerres, le phénomène de diasporas, les problématiques liées aux populations indigènes,¹³⁰ sont des éléments

¹²⁷ M. MARTINIELLO, « Chapitre 1. La problématisation de la diversité culturelle et identitaire », dans *La démocratie multiculturelle*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011, vol. 2e éd., p. 13

¹²⁸ M. MARTINIELLO, « Chapitre 4. Qu'est-ce que le multiculturalisme ? », dans *La démocratie multiculturelle*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011, vol. 2e éd., p. 86

¹²⁹ E. CHILTON et N. SILBERMAN, « Heritage in conflict and consensus: towards an international agenda for the twenty-first century - UNESCO Biblioteca Digital », *Museum International*, vol. 62, n° 1-2, 2010, p. 7. [La première question qui se pose aujourd'hui dans la gestion du patrimoine est celle de la communauté. Elle soulève des questions comme celle de savoir dans quelle mesure le patrimoine est intrinsèquement conflictuel et si les pratiques traditionnelles en matière de patrimoine ont servi à créer des frontières plutôt que des ponts entre les États, les régions et les communautés ethniques.]

¹³⁰ Nous pouvons ici évoquer le peuple néo-calédonien des Kanaks, dépossédé de ses terres avec l'arrivée des colons au milieu du XIXe siècle. La reconquête de leurs droits et de leur légitimité sur l'île est compliquée et aboutit souvent sur des révoltes telles que celles de 1878 ou 1917.

qui font naître des diversités remettant en question l'identité nationale établie depuis la Révolution Française, et dont les valeurs ne correspondent plus, aujourd'hui, à la société. En réaction face à ces diversités, nous avons choisi d'affirmer avec plus de ferveur une identité nationale déjà affaiblie, plutôt que de repenser les valeurs qui la constituaient. Les anthropologues Chilton et Silberman regrettent que ces diversités n'aient pas été l'occasion de créer des ponts entre les cultures.

Le multiculturalisme et les conflits du XXe siècle ont remis en question le concept d'identité unique : la faire évoluer est aujourd'hui nécessaire afin que toutes les communautés soient représentées, intégrées, ce qui permettra de garantir une paix et une unité nationale. Nous pouvons ici citer Krzysztof Pomian qui, dans son article « Patrimoine et identité nationale », explique ce caractère évolutif de l'identité :

L'identité nationale n'est pas une donnée, encore moins une donnée immuable, et (...) sa durée n'est pas garantie pour un temps indéfiniment lointain. (...) Elle n'est pas portée par une entité transcendante qui soustraite au temps, ni pas une nature, elle aussi extra-temporelle. Produit de l'histoire, elle est, comme toutes les œuvres humaines, frappée au coin de l'historicité et de la finitude.¹³¹

Notre regard sur le patrimoine a permis la construction d'une identité qui entraine en résonnance avec les besoins et la société d'une époque aujourd'hui révolue, qui s'est réinventée, qui a évolué. Renouveler ce regard pour repenser les fondements de notre identité apparaît donc essentiel : en somme, se détacher d'une vision ethnocentrique de l'identité pour s'ouvrir à la pluralité des identités dont le patrimoine est aujourd'hui le reflet. Hélène Merlin Kajman écrit dans son article :

Il faudrait, au moins sur le plan de la réflexion, avoir la force de détacher ses yeux, de voir notre nudité, et, nous tournant vers l'avenir, d'assumer sans *a priori* l'urgence à concevoir des habits nouveaux¹³²

ii. *Patrimoine et droits culturels*

Entre conflits, multiculturalisme et identités multiples, nous avons vu que le patrimoine tel qu'il était considéré ne permettait plus de rendre compte de la diversité culturelle de la société actuelle. Ce multiculturalisme s'accompagne

¹³¹ K. POMIAN, « Patrimoine et identité nationale », *op. cit.*, p. 54

¹³² H. MERLIN-KAJMAN, « Peut-on sauver ce qu'on a détruit ? », *op. cit.*, p. 94

naturellement de l'émergence de nouvelles notions, dont celles des droits culturels. Ces droits sont mentionnés dès 1948 dans l'Article 22 de la Déclaration universelle des droits de l'homme :

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.¹³³

Les droits culturels sont depuis signalés dans plusieurs textes et lois du XXI^e siècle, ce qui tend à prouver que leur importance se développe et est de plus en plus admise. L'UNESCO fait paraître en 2001 une Déclaration universelle sur la diversité culturelle.¹³⁴ La loi NOTRe, promulguée en 2015, les mentionne dans son article 103 : « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005. »¹³⁵ La loi LCAP, adoptée en 2016, y fait également référence dans son article 3.¹³⁶

Pour définir plus précisément ce concept et son intérêt, nous nous appuyons sur les travaux de Patrice Meyer-Bisch, le président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels. Ce docteur en philosophie travaille notamment sur les liens entre droits de l'homme et droits culturels. Dans son article « Les droits culturels, enfin sur le devant de la scène ? »,¹³⁷ il définit ces derniers de la façon suivante :

Les droits culturels désignent les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en groupe, avec et pour autrui, de choisir et d'exprimer son identité, et d'accéder aux références culturelles, comme à autant de ressources nécessaires à son processus d'identification. Ce sont les droits qui autorisent chaque personne, seule ou en groupe, à développer ses capacités d'identification, de communication et de création. Les

¹³³ Nations Unies, *Déclaration universelle des droits de l'homme : adoptée et proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 : texte définitif*, s. 1., 1949

¹³⁴ GROUPE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES MONDIALISATIONS (FRANCE), K. STENOUE et F. de BERNARD, « Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle: commentaires et propositions », sur *UNESCO Biblioteca Digital*, 2003 (en ligne : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000132328> ; consulté le 22 juillet 2022)

¹³⁵ « LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (1) », dans *2015-991*, 2015. La loi NOTRe réorganise, entre autres, l'attribution des compétences à chaque collectivité afin de les renforcer.

¹³⁶ « LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (1) », dans *2016-925*, 2016. La loi LCAP permet de protéger la liberté de création artistique et de moderniser les processus de protection du patrimoine culturel.

¹³⁷ P. MEYER-BISCH, « Les droits culturels. Enfin sur le devant de la scène ? », *L'Observatoire*, vol. 33, n° 1, Observatoire des politiques culturelles, 2008, p. 9-13

droits culturels constituent les capacités de lier le sujet à d'autres grâce aux savoirs portés par des personnes et déposés dans des œuvres (choses et institutions) au sein de milieux dans lesquels il évolue.¹³⁸

En clair, les droits culturels supposent que tout individu doit pouvoir accéder aux ressources lui permettant de se construire dans le respect de sa culture et de son identité culturelle. Cette identité reconnue lui permettra de participer à un processus de création, et donc de développement. Les droits culturels sont un outil qui permet, selon l'auteur, la réhabilitation des diversités culturelles, cultures grâce auxquelles sont respectées les identités. Le philosophe explique ici que les droits culturels ne servent pas à « lutter contre », mais à « s'appuyer sur », entendons par là que plutôt que de lutter contre un phénomène X, Patrice Meyer-Bisch propose de valoriser les ressources et richesses qui ne sont pas forcément comprises comme telles.

L'objectif est donc de reconsidérer la manière donc nous voyons ces diversités culturelles : « Les droits culturels conduisent à repenser la modernité du sujet en tenant compte de ses liens culturels, non plus comme des entraves mais comme des *ressources*. »¹³⁹Ces termes font écho à ceux employés par les anthropologues Neil Silberman et Elizabeth Chilton alors qu'ils supposaient que le patrimoine était aujourd'hui utilisé pour construire des frontières et non des ponts. Nous comprenons donc que les droits culturels sont des leviers qui permettent aux individus d'affirmer leur identité, puisqu'ils rendent compte des diversités culturelles de notre société multiculturelle. Toutes les personnes peuvent donc revendiquer leur appartenance à une communauté, à une histoire.

Cette valorisation des droits culturels est également un moyen de faire respecter les droits de l'homme dans leur ensemble. En effet, le philosophe précise que la violation des droits culturels pourrait porter préjudice aux citoyens : « Les violations de ces droits empêchent le respect de tous les autres droits, car elles atteignent directement *l'intégrité* de la personne en ce qu'elle a de propre : son identité. »¹⁴⁰ Comprendons ici que l'identification est une étape cruciale pour permettre l'exercice des autres droits de l'homme.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 10-11

¹³⁹ *Ibid.*, p. 9

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 13

Le 14 juin 2021, le réseau Wresinski Culture se réunissait pour discuter du lien qui existe entre droits fondamentaux et droits culturels. Au cours de cette table ronde, Mylène Bidault, docteure en droit et membre du Haut-commissariat aux Nations Unies pour les droits de l'Homme (HCDH), s'exprime :

*Le droit de vivre, ce n'est pas un droit de l'Homme. Ce qui est un droit de l'Homme, c'est le droit de vivre dignement. Et cela est vrai pour tous les droits. Qui peut définir la dignité, si ce n'est la personne concernée ? Elle se définit forcément par le bas, dans toute sa diversité des aspirations de chacun.*¹⁴¹

C'est donc l'affirmation des diversités culturelles, grâce au respect des droits culturels, qui permettrait l'effectivité des autres droits. Patrice Meyer-Bisch penche également en faveur de cette hypothèse. Dans son article « Les droits culturels au principe de la puissance de la paix », publié en 2018¹⁴², l'auteur explique que les droits culturels permettent l'accès à la connaissance, aux savoirs, et c'est grâce à cette connaissance que l'individu se construit et se lie aux autres :

Chacun des droits de l'homme est un principe d'inclusion, mais les droits culturels, garantissant les accès, les participations et les contributions aux savoirs, sont les premiers facteurs de connexion entre les personnes, leurs organisations et les domaines.¹⁴³

Nous comprenons ainsi que les droits culturels sont les garants de l'effectivité des droits de l'homme, puisqu'ils permettent au citoyen de connaître ses libertés, ses droits, son histoire, et ainsi de construire son identité. Cela nous amène à prendre conscience de l'importance du lien entre patrimoine et territoire : le patrimoine, en tant que socle identitaire, a les ressources nécessaires pour que les droits culturels, et par extension les droits de l'homme, soient respectés. Il s'agit là d'un élément essentiel pour permettre la réalisation d'un développement durable de la société, qui ne peut être efficace si les droits fondamentaux des hommes sont reniés.

Luc Carton, un philosophe belge ayant lui aussi participé à la table ronde du réseau Wresinski Culture, suggère même que cette reconnaissance puisse inciter l'individu à participer activement au développement de sa société : « *il s'agit de*

¹⁴¹ J. ROBELET, « Les droits culturels permettent "l'effectivité" de tous les droits », sur *ATD (Agir Tous pour la Dignité) Quart Monde*, 14 juin 2021 (en ligne : <https://www.atd-quartmonde.fr/les-droits-culturels-permettent-leffectivite-de-tous-les-droits/> ; consulté le 21 juillet 2022). L'auteur cite les propos de Mylène Bidault dans son article.

¹⁴² P. MEYER-BISCH, « Les droits culturels au principe de la puissance de la paix », sur *Observatoire de la diversité et des droits culturels*, 2018 (en ligne : <https://droitsculturels.org/observatoire/2018/10/15/les-droits-culturels-au-principe-de-la-puissance-de-la-paix/> ; consulté le 21 juillet 2022)

¹⁴³ *Id.*

reconnaître que les humains sont chacun, seul et en commun, interprète du monde et nous avons besoin de chacun pour interpréter le monde et le faire avancer. »¹⁴⁴

Nous devons ici comprendre que l'individu, dont les droits culturels sont respectés, voit sa capacité de création libérée. Il peut être un élément moteur d'une société évolutive et participer à son progrès.

La relation entre patrimoine et territoire est donc essentielle : le patrimoine constituant un socle identitaire fondamental, il représente une ressource sur laquelle le territoire peut s'appuyer pour encourager le développement de divers projets. En faisant en sorte que ceux-ci tiennent compte des compétences du patrimoine en matière de durabilité, le territoire favorise l'émergence de projets variés et durables, et s'inscrit donc dans une démarche environnementale, sociale et économique plus durable.

Une brève définition du terme « territoire » nous permettra d'appréhender plus concrètement la manière dont le patrimoine peut se placer comme ressource économique, sociale et environnementale, lorsqu'il est mis en relation avec des acteurs plus variés.

b. Territoire : polysémie et évolutions

Le terme de « territoire » est issu du mot latin *territorium*, qui désigne la terre. Il apparaît dans la langue française au VIII^e siècle, mais son usage ne se généralise qu'au cours du XVIII^e siècle, donnant naissance à une pluralité de définitions selon les disciplines qui l'emploient. Dans son article « Qu'est-ce qu'un « territoire » ? » publié en 2011,¹⁴⁵ le philosophe Thierry Paquot tente de réunir ces diverses définitions. Il identifie alors plusieurs disciplines qui s'y réfèrent :

- Histoire et géographie : l'historien Daniel Nordman le définit, dans le *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, comme un espace appropriable, limité et nommé. Suivant la même logique, la géographe Maryvonne Le Berre, dans l'*Encyclopédie de géographie* de 1995, le considère comme une « surface

¹⁴⁴ J. ROBELET, « Les droits culturels permettent "l'effectivité" de tous les droits », *op. cit.* L'auteur de l'article cite les propos de Luc Carton.

¹⁴⁵ T. PAQUOT, « Qu'est-ce qu'un "territoire" ? », *Vie sociale*, vol. 2, n° 2, Érès, 2011, p. 23-32

terrestre, appropriée par un groupe social »¹⁴⁶. Nous pouvons ici comprendre le territoire comme une construction sociale sur un espace terrestre définit.

- Ethologie : dans leur ouvrage *Mille plateaux*, le psychanalyste Felix Guattari et le philosophe Gille Deleuze définissent le territoire comme un « produit d'une territorialisation des milieux et des rythmes »,¹⁴⁷ en lui associant des notions de mouvements, de variabilité, de transition, puisqu'il dépend des migrations des animaux.
- Anthropologie et juridiction : « les territoires varient selon leur organisation » explique le sociologue Ervin Goffman dans *La mise en scène de la vie quotidienne*.¹⁴⁸ Entendons par là que sa définition est variable, temporaire et situationnelle. Edward Hall, anthropologue, complète cette idée en affirmant que le territoire résulte d'une expérience de l'individu, qui est donc subjective.
- Urbanisme : c'est le ministre de la Reconstruction Eugène Claudius-Petit qui utilise l'expression « aménagement des territoires » pour la première fois en 1947. Le territoire est alors lié à une délimitation administrative mais résulte également des processus sociaux. Mais c'est surtout la définition de l'urbaniste Alberto Magnaghi que nous retiendrons : dans son ouvrage *Le projet local*, publié en 2003, il définit le territoire comme étant le résultat d'une union entre nature et culture, remise en question par les processus de globalisation, de mondialisation et de délocalisation qui tendent à se développer.
- Société : l'auteur s'interroge enfin sur la pertinence d'une définition d'un territoire du social. Le travail social étant organisé suivant des délimitations territoriales administratives, il émet la supposition que l'informatique puisse effacer ces délimitations et faciliter le travail social. Il définit alors le territoire du social comme l'inscription spatiale d'une interaction sociale, d'une rencontre.

Ces définitions nous permettent d'appréhender la polysémie de terme « territoire » : sa compréhension semble varier selon les disciplines, toutefois nous comprenons que l'appropriation par un groupe social permet son développement. Cela implique donc que ce groupe social y trouve des éléments auxquels il puisse se

¹⁴⁶ M. LE BERRE, « Territoire », dans *Encyclopédie de géographie*, Paris, 1995

¹⁴⁷ G. DELEUZE, F. GUATTARI et G. DELEUZE, *Mille plateaux*, Paris, Éditions de minuit, 1980

¹⁴⁸ E. GOFFMAN, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Ed. de Minuit, 1996

rattacher pour s'y établir. Parmi ces éléments, le patrimoine occupe une place primordiale puisqu'il est un des piliers de sa création.

Là où le patrimoine est crucial dans le processus d'identification d'un individu, il l'est aussi pour la construction d'un territoire puisqu'il est une ressource touristique donc économique, mais aussi culturelle, sociale et politique sur laquelle l'individu peut s'appuyer pour le développer. Afin que le patrimoine puisse rendre compte de tout ce potentiel, nous suggérons qu'il faille ouvrir ses frontières, repenser sa place au cœur du territoire et ses liens avec les autres acteurs du développement, notamment du développement durable.

c. Un projet local¹⁴⁹

Alberto Magnaghi dans son ouvrage *Le Projet local*, imagine Ecopolis, une ville auto-soutenable qui naîtrait d'une appropriation nouvelle du territoire. L'urbaniste suggère que l'habitant-usager, tel qu'il est aujourd'hui, devienne un habitant-producteur actif dans son territoire pour le développer. Il s'agit ici de penser le territoire comme un écosystème où l'interaction de ses ressources permet son développement viable et durable. Par écosystème, nous entendons un ensemble d'organismes ou de ressources fonctionnant en symbiose au sein d'un même territoire pour garantir son évolution durable.¹⁵⁰

Les économistes Alexandre Asselineau, Anne Albert-Cromarias et Jean-Guillaume Ditter, dans leur article « L'écosystème local, ressource clé du développement d'une entreprise » publié en 2014,¹⁵¹ s'appuient, pour définir le fonctionnement d'un écosystème, sur une métaphore qui nous semble éloquente. Ils font en effet référence au Jeu de Go, un jeu millénaire de stratégie chinois qui consiste en la création, à partir de pions, d'un territoire sur un plateau. C'est par la connexion des pions entre eux que le territoire peut être construit : isolé, le pion n'a aucune valeur. Il en est de même pour un écosystème : c'est la collaboration de chaque élément, de chaque organisme, qui rend viable l'environnement.

¹⁴⁹ A. MAGNAGHI, *Le projet local*, Sprimont, Belgique, P. Mardaga, 2003

¹⁵⁰ Y. GUNNELL, « Notion à la une : écosystème — Géoconfluences », 2016 (en ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-a-la-une-ecosysteme> ; consulté le 29 juillet 2022)

¹⁵¹ A. ASSELINEAU, A. ALBERT-CROMARIAS et J.-G. DITTER, « L'écosystème local, ressource clé du développement d'une entreprise », *Entreprendre & Innover*, vol. 23, n° 4, De Boeck Supérieur, 2014, p. 59-70

Tachons à présent d'appliquer ce raisonnement à notre étude. Alberto Magnaghi suggère qu'il faille repenser la manière dont le territoire est construit, et surtout intégré au reste du monde. En étudiant la relation entre le local (le territoire) et le global (le monde), il en déduit trois interprétations différentes :

- Globalisation : cette première interprétation semble être la plus répandue, et correspond au modèle actuel de notre société, dans laquelle le local est mis au service du global.
- Glocal : il s'agit d'un apparent équilibre entre local et global, équilibre fragile et compliqué à atteindre d'après l'auteur, puisque la globalisation pourrait rapidement englober le local.
- « Globalisation par le bas » : c'est sur cette interprétation que mise l'auteur. L'objectif est ici d'inverser la tendance actuelle en encourageant le local plutôt que le global.

Cette dernière interprétation nous semble être la plus adéquate avec la proposition d'ouverture des frontières du patrimoine, faisant suite à nos entretiens. En valorisant les ressources territoriales, dont les ressources patrimoniales, nous permettons le développement de ce territoire, cependant l'intérêt est ici de créer des relations de solidarité entre chacune des ressources, plutôt que concurrentielles.

i. Le développement par la concurrence

Le dossier « Identités, patrimoines collectifs et développement soutenable » rédigé en 2009 et publié dans la revue scientifique *Développement durable et Territoires*¹⁵² permet de comprendre la manière dont le patrimoine et le territoire interagissent, en reconstituant les étapes par lesquelles le patrimoine se place comme ressource pour le territoire actuellement.

Les auteurs Gabriel Colletis et Bernard Pecqueur, fréquemment mentionnés dans les articles du dossier, proposent une distinction entre les différents types de ressources : ils évoquent notamment les ressources génériques et les ressources spécifiques. Notre objectif ici n'est pas de définir de façon exhaustive ces 2 notions : comprenons simplement que la ressource générique est plus globale et adaptable,

¹⁵² <https://journals.openedition.org/developpementdurable/7562>

alors que la ressource spécifique est particulière et propre à un espace, à un contexte, et constitue donc une ressource sur laquelle s'appuie le territoire pour se construire.

Pierre-Antoine Landel et Nicolas Senil, dans leur article « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement »,¹⁵³ font référence à ce type de ressources comme étant le point de départ du lien entre patrimoine et territoire. Le patrimoine est décrit par ces chercheurs comme une ressource spécifique permettant la différenciation d'un territoire par rapport à un autre. En s'appuyant sur ce patrimoine spécifique, le territoire peut donc se différencier, et capitaliser cette différenciation. Entendons par là que la ressource patrimoniale est comprise comme un capital permettant la constitution d'un territoire, de son identité et de celle de ses habitants justement parce qu'elle est différente des autres : elle permet ainsi au territoire de s'affirmer en opposition à un autre territoire. L'identification par la différenciation est une première étape qui place le patrimoine au cœur des territoires.

Cette différenciation est aujourd'hui un tremplin permettant de créer des dynamiques de concurrence entre les territoires. Il s'agit ici de faire de la ressource patrimoniale un atout pour valoriser son propre territoire, le distinguer des autres. Cette concurrence aboutit finalement sur son développement social et économique : le développement se fait, dans ce modèle, par opposition à d'autres ressources patrimoniales, spécifiques.

ii. « Globalisation par le bas »

C'est justement de cette dynamique concurrentielle qu'Alberto Magnaghi souhaite s'éloigner en encourageant une globalisation par le bas qui favoriserait le local, la mise en relation des ressources territoriales entre elles, plutôt que l'affirmation du global qui effacerait les spécificités du territoire. Cette approche permettrait une meilleure intégration de chacun des citoyens dans un projet commun, et la municipalité assumerait ainsi un « rôle global de promoteur »¹⁵⁴ puisqu'elle valoriserait ses ressources.

¹⁵³ P.-A. LANDEL et N. SENIL, « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Dossier 12, Réseau « Développement durable et territoires fragiles », 13 janvier 2009 (DOI : 10.4000/developpementdurable.7563 consulté le 25 juillet 2022)

¹⁵⁴ A. MAGNAGHI, *Le projet local, op. cit.*, p. 54

Ce projet local permet, d'après l'auteur, de répondre aux cinq types de soutenabilité qu'il définit.¹⁵⁵ Alberto Magnaghi rappelle par exemple que le socioéconomiste et pionnier dans l'écodéveloppement Ignacy Sachs distingue cinq dimensions de la soutenabilité : sociale, écologique, économique, géographique et culturelle. Pour sa part, l'auteur en dénombre également cinq :

- Soutenabilité politique : il s'agit ici de la capacité d'un territoire à s'auto-gouverner, à s'approprier la valeur ajoutée de son territoire et donc à donner davantage de pouvoir aux individus qui la créent.
- Soutenabilité sociale : l'auteur définit ce type de soutenabilité par la mise en place d'une équité sociale, où chaque acteur, même les plus faibles, seraient représentés et auraient un pouvoir décisionnel quant à la gestion des ressources territoriales.
- Soutenabilité économique : il s'agit là d'encourager les économies complexes et diverses plutôt que mono-culturelles, en favorisant des échanges fondés sur la complémentarité et non la concurrence.
- Soutenabilité environnementale : Alberto Magnaghi se détourne de l'écosystème urbain au profit d'un écosystème territorial qui tiendrait davantage compte des réseaux écologiques et des systèmes environnementaux d'un territoire.
- Soutenabilité territoriale : il s'agit ici de repenser le territoire pour favoriser une reterritorialisation, grâce à une réflexion sur le bâti, l'accessibilité des services, la représentation graphique des ressources et des identités des lieux...

L'auteur explique qu'en favorisant une globalisation par le bas, il serait possible de répondre à ces divers types de soutenabilité. En effet, en valorisant les caractéristiques et ressources territoriales, elle soutient une économie locale, permet une meilleure représentation des citoyens et protège le patrimoine territorial. La thèse d'Alberto Magnaghi est finalement de repenser les relations entre établissements humains et systèmes environnementaux, afin de garantir l'émergence de relations cohérentes et synergiques entre chacune des ressources territoriales, pour qu'elles puissent répondre aux cinq types de soutenabilité précédemment mentionnés.

Il faut pour cela que chacune des ressources territoriales soient correctement appréhendées et comprises, et que leurs valeurs soient justement estimées au sein du

¹⁵⁵ Nous avons déjà évoqué les diverses manières de définir ou traduire le terme « développement durable/soutenable », voir p.11

territoire : après tout, chaque pion du Jeu de Go doit pouvoir être utilisé, dans la mesure où la stratégie du joueur est viable. Se pose alors la question de la manière dont la ressource patrimoniale pourrait être valorisée au sein du territoire.

4. VALORISER LA RESSOURCE PATRIMONIALE

Puisque notre objectif est de mettre en évidence les compétences du patrimoine en matière de développement durable, il est nécessaire de recourir à des programmes, des aides ou des institutions qui garantiraient cette mise en évidence. En 2021, Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) de Nouvelle-Aquitaine, se réunissait à l'occasion d'une autosaisine sur « Les patrimoines, leviers de développement des territoires ». Dans le rapport qui a suivi cette rencontre, nous pouvons trouver une série d'initiatives et d'événements qui témoignent de la place du patrimoine dans la société, de son rôle pour le développement d'un territoire, mais aussi des leviers utilisés pour mettre ce rôle en lumière. Ils révèlent la manière dont l'ouverture des frontières du patrimoine peut être bénéfique pour le développement social, économique ou environnemental d'un territoire, autrement dit un développement durable. Pour arriver à ces fins, le CESER établit 19 propositions variées qui reposent sur 6 piliers différents :

- Connaître le patrimoine local
- Mettre le patrimoine en projet
- Protéger et valoriser le patrimoine
- Faire vivre, partager et transmettre le patrimoine
- Faciliter l'émergence et la mise en œuvre des projets
- Accompagner les métiers du patrimoine

Chacune à leur façon, les initiatives mentionnées dans ce rapport répondre à ces propositions, et placent le patrimoine comme un acteur environnemental, social et économique, un acteur de développement durable. Il est toutefois nécessaire, pour que ces actions soient efficaces, qu'elles comprennent la notion de patrimoine sous un prisme multithématique, c'est-à-dire que chaque type de patrimoine peut être lié aux autres. Dans son ouvrage, Alberto Magnaghi évoque trois situations possibles qui pourraient survenir en fonction de la manière dont la ressource patrimoniale est utilisée :

- La disparition, si la ressource ne fait l'objet d'aucune réflexion de la part des acteurs territoriaux.
- La conservation si la ressource est protégée, préservée, mais dont l'accès est limitée.
- La valorisation, si la ressource est exploitée afin de permettre de nouveaux modes de territorialisation.¹⁵⁶

Dans le cas des exemples cités dans le rapport, nous pouvons constater que le patrimoine est valorisé, et non uniquement conservé. Entendons par là que les acteurs ont souhaité donner aux ressources patrimoniales un souffle nouveau en tenant compte de leur intérêt social, économique et environnemental. Il ne s'agit pas seulement de protéger une ressource, mais d'en faire un atout majeur et incontournable du territoire au sein duquel elle devient elle-même actrice de développement.

Il s'agit notamment de prendre conscience des liens qui unissent le patrimoine naturel au patrimoine culturel, le matériel à l'immatériel. Cette approche plus inclusive permet le développement de projets globaux puisque le patrimoine est compris comme une ressource territoriale mise en relation avec d'autres acteurs. Il devient ainsi un levier de développement local mais aussi international et s'inscrit donc dans la globalisation par le bas définie par Alberto Magnaghi.

a. Levier de développement local

Comprendre le patrimoine dans sa pluralité permet de mieux appréhender son intérêt tant au niveau social qu'économique ou environnemental. En effet, les projets et actions mentionnés par le CESER démontrent que le patrimoine joue un rôle économique essentiel qui, s'il est justement valorisé, peut favoriser un développement durable du territoire. Nous pouvons ici citer l'exemple de la tapisserie d'Aubusson¹⁵⁷ : ce savoir-faire est considéré comme patrimonial et valorisé par l'UNESCO depuis 2009. Sa valeur patrimoniale n'enlève cependant rien

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 50

¹⁵⁷ CESER REGION NOUVELLE-AQUITAINE, *Les patrimoines, leviers de développement des territoires*, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Nouvelle-Aquitaine, 2022, p. 59

à son dynamisme économique, puisqu'elle est motrice de près de 200 emplois dans le département de la Creuse, liés à l'artisanat, au commerce ou à l'administration.

Ce projet met également en lien des acteurs divers tels que la région ou la population elle-même. Par conséquent, la population locale s'intègre au système décisionnel relatif à la gestion des ressources territoriales, et devient le troisième acteur du système administratif territorial mentionné par Alberto Magnaghi, conjointement à l'Etat et au marché.¹⁵⁸ Ainsi, la tapisserie est un secteur favorisant le développement économique du territoire tout en valorisant les petites entreprises locales : ce patrimoine représente donc un intérêt à la fois économique et social pour le département.

Chacune des initiatives recueillies dans ce rapport illustre la manière dont le patrimoine peut jouer ce rôle économique et social : socle de cohésion entre les citoyens, il tend également à privilégier le circuit court des entreprises artisanales, puisque leur savoir-faire est souvent plus en adéquation avec les besoins du patrimoine bâti, naturel, culturel ou immatériel d'un territoire. Cet exemple témoigne de la façon dont le patrimoine peut se placer comme acteur du développement durable à une échelle régionale.

b. Levier de développement international

Les initiatives citées par le CESER démontrent aussi l'importance du recours au partenariat international pour mettre en place des projets favorisant une exploitation durable de ce patrimoine. Nous pourrions ici faire référence au projet LINGUATEC¹⁵⁹ dont l'objectif est la diffusion et la valorisation, via les outils numériques, des langues pyrénéennes.

En lançant le projet LINGUATEC, le patrimoine se place comme un moteur essentiel de développement des territoires, une ressource permettant la collaboration entre différents espaces, régions ou pays. Le projet mobilise à la fois des acteurs internationaux tels que l'UNESCO, régionaux, ici la région Nouvelle-Aquitaine, et locaux puisque la population est largement sollicitée pour ses compétences et

¹⁵⁸ A. MAGNAGHI, *Le projet local, op. cit.*, p. 54

¹⁵⁹ CESER REGION NOUVELLE-AQUITAINE, *Les patrimoines, leviers de développement des territoires, op. cit.*, p. 75 ; voir aussi « Projet – Interreg Poctefa Linguattec », sur *Interreg-POCTEFA-LINGUATEC*, s. d. (en ligne : <https://linguatec-poctefa.eu/fr/projet/> ; consulté le 20 août 2022)

connaissances. Il a donc à la fois un intérêt économique, puisqu'il est lié aux outils numériques en pleine expansion¹⁶⁰ et fait donc appel à des sociétés spécialisées, mais a aussi un intérêt social car la population est incluse, quelle que soit sa nationalité : c'est justement sa diversité qui rend ce projet efficace.

c. Recourir aux fonds de financement

LINGUATEC est en outre le résultat d'une coopération entre l'Espagne, la France et Andorre, dans le cadre du programme POCTEFA – Interreg. Interreg¹⁶¹ est un programme européen, dont la vocation est la promotion de projets favorisant la coopération internationale ou régionale. Financé par le FEDER (Fonds Européens de Développement Régional), il permet la mise en contact de différents partenaires entre eux pour faire naître un même projet, et leur attribue des subventions. Ce programme fonctionne par mandat de 5 ans, au cours desquels sont lancés divers projets répondant à des priorités européennes établies : une Europe plus verte, plus intelligente, plus connectée, plus proche des citoyens, plus sociale et favorisant une meilleure gouvernance régionale.

Ce programme nous amène également à considérer d'autres fonds de financement qui pourraient permettre la réalisation de projets mettant en avant les compétences du patrimoine. En effet, le FEDER compte parmi les cinq fonds structurels européens :

- FEDER : valoriser le développement dans et entre les régions en insistant notamment sur les caractéristiques spécifiques de chaque territoire.
- Fonds social européen (FSE) : valoriser l'emploi dans l'Union Européenne
- Fonds de cohésion : favoriser le développement des transports et de l'environnement dans certains pays.
- Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) : encourager la résolution des problématiques liées aux zones rurales.

¹⁶⁰ Notons également qu'en faisant appel à ces technologies, ce projet répond également à l'ODD 9 qui promeut entre autres l'innovation. Dans ce cas de figure, l'innovation numérique est mise au service d'une valorisation du patrimoine linguistique favorisant une reconnaissance de toutes les communautés : nous pouvons donc suggérer qu'il s'agisse bien d'un projet à caractère durable.

¹⁶¹ « Interreg Europe | Interreg Europe - Sharing solutions for better policy », s. d. (en ligne : <https://www.interregeurope.eu/> ; consulté le 3 août 2022)

- Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) : accompagner les pêcheurs dans une transition pour une activité plus durable et résiliente.

A ces fonds structurels peuvent également s'ajouter d'autres ressources comme les Fonds de Transition Juste lancé en 2021, qui visent à accompagner les territoires les plus touchés par le changement climatique vers une neutralité carbone. Le Fonds de solidarité de l'Union Européenne a aussi vocation à accompagner les territoires ayant subi des dégâts causés pas une catastrophe naturelle.

Ces fonds européens représentent des leviers qui permettraient au patrimoine d'être intégré à des projets de plus grande envergure, au sein desquels il pourrait partager ses compétences et ses ressources en matière de développement durable. Nous aurons l'occasion d'analyser plus en détails la manière dont le patrimoine peut recourir à ces fonds de financement.

A la lecture de ce rapport, nous pouvons observer la multitude d'acteurs mis en relation avec le domaine patrimonial et qui rendent compte de l'importance de cette ressource pour le développement du territoire. Ces acteurs mettent en évidence le lien entre patrimoine, identités, territoire et développement durable : les compétences patrimoniales sont valorisées dans le cadre de projets reliant les citoyens d'un même territoire, en favorisant leur participation active et en encourageant une globalisation par le bas plus inclusive et représentative.

Notre enquête auprès de deux responsables de fonds patrimoniaux nous a permis de comprendre que l'ouverture des frontières du patrimoine pouvait lui permettre de partager davantage ses compétences en matière de développement durable avec d'autres acteurs du territoire. Le patrimoine est une ressource fondamentale du territoire, il garantit son identité et celle des individus qui le constituent, et peut témoigner des diversités culturelles de ceux-ci. En affirmant ces diversités, le patrimoine permet le respect des droits culturels, et par extension des droits de l'homme.

Il est donc essentiel que sa place au sein de l'écosystème territorial soit davantage valorisée, pour que les autres secteurs d'activités et acteurs puissent bénéficier de ses compétences, de son regard. Cette ressource patrimoniale doit être mise en dialogue avec les autres acteurs du territoire, car elle peut contribuer au développement local, économique, social, environnemental et donc durable de celui-ci. Toutefois, les responsables que nous avons eu la chance de contacter ont

également mis en lumière certaines limites qui remettent en question la durabilité des métiers du patrimoine. Il sera alors nécessaire de chercher à savoir si la proposition ci-dessus évoquée permet de répondre à ces limites.

PARTIE III. REpondre aux limites du PATRIMOINE

Les responsables que nous avons pu contacter nous ont présenté la manière dont le patrimoine pouvait aborder les questions de développement durable au sein de leur structure. Nous en avons déduit qu'une ouverture des frontières du patrimoine pouvait être une solution lui permettant de partager son expérience, ses compétences en matière de préservation, de conservation, de valorisation des ressources, et qu'il était pour cela nécessaire de le repenser au cœur de l'écosystème territorial. Cependant, ces entretiens ont aussi mis en lumière certaines limites qui interrogent quant à la durabilité des métiers patrimoniaux.

Il serait donc judicieux de comprendre en quoi consistent ces limites et comment elles amènent les agents patrimoniaux à reconsidérer les progrès et solutions qui leur étaient proposés. Lors de nos entretiens, nous avons pu dégager deux problèmes majeurs qui limitent les actions du patrimoine : la sensibilisation du personnel et du public et les paradoxes liés aux progrès technique et technologique. Afin de mieux comprendre en quoi ces axes sont restrictifs, ils seront chacun analysés et mis en perspective par des recherches plus globales, pour que leurs impacts soient appréhendés plus justement. Nous pourrions alors vérifier si l'ouverture des frontières du patrimoine est une solution qui répond à ces problématiques.

1. SENSIBILISER LE PERSONNEL POUR SENSIBILISER LE PUBLIC

Nous nous pencherons en premier lieu sur la nécessaire sensibilisation du personnel afin d'assurer celle du public, des lecteurs et usagers. A la lecture de nos entretiens, nous prenons conscience du rôle fondamental des agents du patrimoine dans la transmission des enjeux sociaux et écologiques auprès du public. Toutefois, si ce personnel n'est pas sensibilisé ou formé à des pratiques plus durables, cette transmission apparaît compliquée. C'est en tout cas ce que pense la responsable de la bibliothèque A qui œuvre pour faire changer les habitudes de chacun de ses

employés, parfois réfractaires. En effet, la remise en question de ces pratiques est souvent assimilée à une remise en question des compétences de l'agent, qui travaille peut-être de cette manière depuis une trentaine d'années.

La question se pose alors de la légitimité de la personne souhaitant instaurer des changements pour favoriser la durabilité des activités professionnelles. Nous traiterons de ce problème en abordant en premier lieu la question de la formation du personnel, puis de sa prise de conscience de l'impact de ses pratiques.

a. Des formations unilatérales

Si aujourd'hui certaines formations sont adressées aux bibliothécaires, elles restent très réduites et parfois payantes, ce qui n'incite pas le personnel à s'y intéresser davantage. La responsable A fait notamment mention d'une formation à laquelle a pu assister l'une de ses collègues travaillant en lecture publique. Toutefois, cette opportunité n'a pas été proposée aux agents patrimoniaux et la responsable admet de pas savoir ce qui en est ressorti, sinon que l'employée propose désormais des ateliers créatifs à partir de matériaux recyclés. Cet exemple met en lumière la manière dont le patrimoine est inclus, ou non, dans les formations proposées aux agents.

Un premier problème que nous permet de souligner cet exemple est l'absence de prise en compte du patrimoine dans les actions de sensibilisation du personnel pour le développement durable. Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (Cnfpt) a organisé un atelier intitulé « Les bibliothèques vertes, actrices du développement durable ».¹⁶² Les participants étaient alors formés à proposer une programmation culturelle ainsi qu'une offre documentaire en faveur du développement durable tout en tenant compte de l'impact écologique des matériaux et de la chaîne du livre. En 2011, une journée d'étude « Bibliothèque et développement durable »¹⁶³ est organisée par l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) des Hauts de France à destination des agents de lecture publique uniquement. En 2016, l'IFLA publie le document « Un accès et des opportunités

¹⁶² « Les bibliothèques vertes, actrices du développement durable », sur *Le CNFPT*, s.d. (en ligne : <https://www.cnfpt.fr/rechercher-formation/detail/2h-7hfo-P-1ghb6f0-1h49kn0> ; consulté le 22 juillet 2022)

¹⁶³ A. des B. de FRANCE, « 20/01/11 - Journée d'étude : Bibliothèques et Développement Durable », sur *Association des Bibliothécaires de France*, 2011 (en ligne : <https://www.abf.asso.fr/17/650/626/ABF-Region/20-01-11-journee-d-etude-bibliotheques-et-developpement-durable> ; consulté le 22 juillet 2022)

pour tous : Comment les bibliothèques contribuent à l'Agenda 2030 des Nations Unies ? » dans lequel elle explique la manière dont les bibliothèques peuvent répondre aux 17 ODD : y est notamment fait mention d'une formation des bibliothécaires pour aider les producteurs à faire des demandes de subvention en ligne.¹⁶⁴ Quelques années plus tard, en 2019, l'ABF Midi-Pyrénées propose une autre journée d'étude consacrée aux bibliothèques vertes pour présenter les pratiques éco-responsables possibles au sein de ces établissements.¹⁶⁵ En 2021 c'est la bibliothèque du Finistère qui organise la formation « Développement durable en bibliothèque : agissons pour demain »¹⁶⁶ : celle-ci propose une définition du développement durable, une explication des ODD et des outils de communication.

Tous ces exemples de formations ont comme point commun de s'adresser davantage aux agents de lecture publique qu'aux agents patrimoniaux. En effet, y sont proposées des actions relatives à la gestion des matériaux, du désherbage, des espaces communs, des outils numériques, actions que ne pratiquent pas les agents patrimoniaux. Nous pouvons alors en déduire la nécessité d'adapter ces formations aux besoins et aux pratiques du patrimoine, qui possède un potentiel différent de celui de la lecture publique. Cette orientation des formations entraîne une limitation de la sensibilisation des agents du patrimoine. Les pratiques quotidiennes des agents témoignent du chemin qui reste à parcourir et des nombreuses évolutions possibles dans les métiers du livre, d'autant plus que la sensibilisation du personnel garantit en partie celle du public. Entendons par là que si le personnel du patrimoine n'est pas formé à ces enjeux sociaux et écologiques, il lui sera compliqué d'inciter l'utilisateur à revoir ses propres pratiques. Nous l'avons déjà évoqué, la bibliothèque a un rôle de médiateur et éducatif envers le citoyen, qu'elle ne peut assurer que si elle maîtrise la problématique qu'elle veut traiter.

Cette faible sensibilisation du personnel n'est malheureusement pas visible que dans les structures culturelles : depuis plusieurs années, les études se développent afin de rendre compte de ce phénomène. En 1997, l'étude « Réussir le monde »

¹⁶⁴ IFLA, « Un accès et des opportunités pour tous », s. d., p. 6

¹⁶⁵ A. des B. de FRANCE, « Bibliothèques vertes : développement durable et pratiques éco-responsables au quotidien », sur *Association des Bibliothécaires de France*, 2019 (en ligne : <https://www.abf.asso.fr/16/846/2481/ABF-Region/bibliotheques-vertes-developpement-durable-et-pratiques-eco-responsables-au-quotidien> ; consulté le 22 juillet 2022)

¹⁶⁶ « Développement durable en bibliothèque : agissons pour demain », sur *Quimper*, 2021 (en ligne : <https://biblio.finistere.fr/bibliotheques/formation-bib/catalogue-des-formations/formation-gestion-bibliotheque/478-developpement-durable-en-bibliotheque-agissons-pour-demain> ; consulté le 22 juillet 2022)

menée par A.T Kearney et Management Surveys, deux cabinets américains de conseil en management, auprès de 200 entreprises européennes mettait en évidence un chiffre révélateur : 70% des projets de changement échouent dans les entreprises. Plusieurs facteurs sont alors pointés du doigt : faible engagement de la part des principaux acteurs, stratégie peu efficace, management des équipes projet, moyens mis à disposition... Le vice-président de A. T Kearney, Francis Meston, explique : « Nous avons affaire à un management assez technocratique qui, estimant avoir raison sur le papier, pense déclencher automatiquement l'adhésion du corps social ». ¹⁶⁷ Entendons par là que les décideurs initient un projet sans mettre les moyens ou la volonté adéquates pour garantir sa réussite en convaincant l'ensemble des équipes de son bien-fondé.

Ce fonctionnement est sensiblement le même pour les projets relatifs au développement durable : de plus en plus, les structures culturelles incluent dans leurs projets culturels, scientifiques, éducatifs et sociaux (PCSES) une dimension écologique. C'est par exemple le cas à la bibliothèque B, dont le PCSES est composé d'un chapitre sur l'écologie et la nécessaire sensibilisation du public. Cela ne signifie toutefois pas forcément que l'ensemble du personnel est formé ou sensibilisé à ces problématiques.

En 2009, le Comité 21, en collaboration avec l'ADEME et le cabinet de conseil Des Enjeux et des Hommes, réalise un guide pratique à destination des professionnels, réunissant 10 fiches d'aide pour favoriser la sensibilisation du personnel. Ce guide explique justement que la mobilisation des décideurs n'est pas suffisante si elle n'est pas accompagnée de celle de l'ensemble des employés :

Dans de nombreuses organisations, le développement durable a été un sujet réservé à quelques initiés : au-delà des élus et directions générales, les correspondants développement durable, les responsables HSE, quelques acheteurs... Il est vrai que les entreprises et les collectivités se sont d'abord attelées à caler leur vision et leur stratégie, leur organisation développement durable, leurs procédures, avant de programmer le déploiement. ¹⁶⁸

¹⁶⁷ M.-B. BAUDET, « Avoir les yeux plus grands que le ventre : le défaut français des projets de changement », *Le Monde.fr*, 1997 (en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1997/05/21/avoir-les-yeux-plus-grands-que-le-ventre-le-defaut-francais-des-projets-de-changement_3758174_1819218.html ; consulté le 22 juillet 2022)

¹⁶⁸ F. PICARD et A. RAMBAUD, « Mobilisation des équipes pour le développement durable », 2009, p. 8

Cette disparité des formations est également mise en évidence par une enquête sur la transition écologique, menée par l’Ifop pour le Medef en avril 2021 :¹⁶⁹ d’après le sondage effectué sur plus de 1500 personnes, seuls 9% se sentent très bien informés des enjeux écologiques et il s’agit majoritairement de cadres, de personnes âgées de moins de 35 ans ou de dirigeants d’entreprises, ce qui illustre bien les catégories favorisées par les campagnes de sensibilisation.

La formation de l’ensemble des équipes à ces enjeux, quel que soit son niveau hiérarchique et en adaptant la formation aux besoins du personnel, apparaît alors comme un premier axe qu’il conviendrait d’approfondir. La vision des agents patrimoniaux du développement durable et de leur place dans ces problématiques témoignent de la fracture qui existe entre patrimoine et lecture publique car rares sont les agents patrimoniaux qui sont professionnellement sensibilisés à ces enjeux.¹⁷⁰ Le patrimoine permet donc de mettre en évidence la nécessité de rendre plus accessibles les informations relatives au développement durable, d’adapter les formations aux spécificités patrimoniales, pour permettre à ses agents de participer davantage à ces enjeux.

b. Prendre conscience de son impact

Un autre axe sur lequel nous pouvons nous pencher est la manière dont le personnel appréhende son impact environnemental. Il pourrait ici s’agir d’une autre façon de sensibiliser les employés, en leur faisant comprendre que leurs actions et pratiques ont un effet immédiat au niveau écologique. Cet aspect a été souligné par plusieurs responsables avec lesquels nous avons pu discuter : les pratiques sont tellement ancrées dans leurs habitudes qu’il apparaît compliqué de faire prendre conscience aux employés de leurs effets dommageables pour l’environnement. C’est notamment un problème qu’a rencontré la responsable A lorsqu’elle a suggéré de ne plus plastifier tous les ouvrages d’un fonds patrimonial dont les livres étaient couverts.

Là encore, ce phénomène peut être étudié sous un prisme plus global. L’entreprise française de sondage Ipsos, en collaboration avec l’entreprise

¹⁶⁹ F. DABI, F. BAUMLIN et M. FEVRAT, *Enquête sur la transition écologique*, Ifop, 2021

¹⁷⁰ Il est ici important de préciser que nous parlons de sensibilisation professionnelle : un agent peut donc parfaitement être sensibilisé dans sa vie quotidienne, sans pour autant comprendre comment l’être dans sa vie professionnelle.

américaine d'impression papier Lexmark, réalise en 2006 une enquête auprès de plus de 5600 salariés de 13 pays européens, l'objectif étant de rendre compte de la durabilité de leur comportement.¹⁷¹ Elle démontre que si 90% des salariés a conscience de l'impact négatif du gaspillage de papier sur les plans écologique et économique, un employé sur cinq avoue n'utiliser que les 2/3 des documents imprimés quotidiennement. Si ces chiffres semblent globalement en baisse par rapport aux années précédentes, ils restent néanmoins préoccupants et illustrent les nombreux efforts encore envisageables. A l'heure actuelle, le papier représente encore 75% des déchets produits par les professionnels travaillant dans des bureaux,¹⁷² soit trois ramettes de papier par mois et par employé. Parmi ces employés de bureaux se trouve le personnel des bibliothèques.

Dossiers d'inscription, couvertures des livres, étiquettes avec code barre, fournitures de bureau... : la consommation de produits polluants est monnaie courante dans les structures culturelles. Les matériaux ne sont pas toujours renouvelables et ces habitudes ne sont pas automatiquement compensées par l'installation de poubelles de tri. Prendre en compte le caractère néfaste de ces actions quotidiennes, mettre en avant les chiffres des études précédemment citées pourraient donc amener le personnel à reconsidérer ses pratiques pour un travail plus durable et responsable. Cela permettrait peut-être aussi de lui faire prendre conscience de son rôle comme acteur de la transition écologique : en effet, l'enquête déjà mentionnée de l'Ifop pour le Medef¹⁷³ met en évidence que seulement 8% de la population considère que les collectivités locales doivent être des éléments moteurs du développement durable, un pourcentage bien faible face à toutes les possibilités envisageables au sein de ces institutions.

Les différents responsables que nous avons pu contacter nous ont souvent fait part de leurs doutes quant à la façon dont le patrimoine pouvait aborder la notion du développement durable, alors que les actions qu'elles mènent répondent à plusieurs ODD sans qu'elles en aient conscience. A cette problématique, il est nécessaire d'ajouter la méconnaissance de la définition du développement durable : nombreux

¹⁷¹ F. VACAS, « Observatoire des comportements durables des salariés européens », sur *Ipsos*, 13 mai 2008 (en ligne : <https://www.ipsos.com/fr-fr/observatoire-des-comportements-durables-des-salaries-europeens> ; consulté le 6 juillet 2022)

¹⁷² « Le papier : premier déchet du bureau », sur *Agir pour la transition écologique | ADEME*, s. d. (en ligne : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/bureau/bons-gestes/papier-premier-dechet-bureau> ; consulté le 4 juillet 2022)

¹⁷³ F. DABI, F. BAUMLIN et M. FEVRAT, *Enquête sur la transition écologique*, op. cit.

sont les citoyens qui réduisent cette notion à sa seule dimension écologique. Or, la dimension sociale en est une constituante primordiale et pour laquelle les bibliothèques peuvent agir de bien de manières, comme nous l'avons vu en première partie. Le développement durable recouvre une diversité de réalités différentes et variables en fonction des époques : reposant initialement sur 3 piliers, la culture en constitue depuis quelques temps le quatrième. Cette variabilité des définitions peut apparaître comme complexe pour les professionnels des bibliothèques, qui peinent à trouver leur place ou leur légitimité au sein de toutes ces réflexions.

Ces éléments précédemment mentionnés - formations limitées et peu adaptées, manque de prise de conscience de l'impact des actions et pratiques quotidiennes, méconnaissance de la notion de développement durable - participent de la manière dont cette notion sera présentée aux citoyens. C'est notamment ce qui inquiète la responsable A lorsqu'elle explique que sensibiliser un public aux enjeux sociaux et écologiques est compliqué sans une sensibilisation des professionnels. Les connaissances de ces enjeux n'étant pas diffusées suffisamment auprès du personnel du patrimoine, il lui est compliqué de les adapter à la spécificité des fonds qu'il conserve autrement que par des considérations globales.

Ces éléments apparaissent donc comme une limite à la médiation et au rôle social ou éducatif des bibliothèques. En outre, les informations projets relatifs au développement durable sont rarement diffusées auprès des agents patrimoniaux, ce qui les empêche de se sentir concernés et donc intégrés.

Pourtant, de nombreux organismes existent aujourd'hui, qui permettraient au patrimoine de faire entendre sa voix, de diffuser ses compétences et de s'intégrer à des projets plus globaux. Nous avons précédemment fait mention de nombreux fonds permettant de financer des projets relatifs au développement durable, à la collaboration entre les régions. La problématique tient donc de la diffusion de ces solutions, de leur accessibilité auprès des services patrimoniaux. Nous proposons donc à présent d'identifier les outils qui permettraient au patrimoine de prétendre à ces solutions et ainsi de participer à l'émergence de davantage de projets.

c. Favoriser l'insertion du patrimoine...

Nous avons vu que les formations relatives au développement durable étaient très peu adaptées à la spécificité patrimoniale, ce qui empêchait les agents de prendre

réellement conscience de leur impact environnemental. Cette limite tend à restreindre la manière dont le patrimoine peut s'intégrer à des projets liés au développement durable : sans formations adéquates, les agents peinent à faire entendre leur voix ou à valoriser leur compétence à une échelle plus globale. Notre objectif est ici de mettre en avant les différentes solutions qui existent et qui permettraient aux agents patrimoniaux de partager leurs compétences.

i. ... Grâce à des structures spécialisées

Si plusieurs programmes internationaux encouragent les collaborations entre pays ou régions en attribuant des subventions pour financer des projets variés, les bibliothèques, et particulièrement les fonds patrimoniaux, peinent à s'y intégrer. Des organismes ont alors pour but de favoriser ces insertions en expliquant le lien entre patrimoine, bibliothèques, territoires et développement durable.

Nous pouvons notamment citer EBLIDA, European Bureau of Library, Information and Documentation Associations, une association indépendante fondée en 1992 qui réunit bibliothèques, centres de documentation, archives, institutions et autres associations au sein d'un réseau de près de 110 membres. Elle met en place tous les trois ans un plan stratégique répondant à différents besoins pour que soient respectées les missions de ces établissements. Parmi ces missions, l'Agenda 2030 prend de plus en plus d'importance ces dernières années, aussi l'association n'hésite pas à proposer des aides ou à mobiliser des sponsors afin de financer des projets qui s'inscriraient dans une démarche de développement durable.

Les sponsors, ou parrainages, accordés par EBLIDA se divisent en trois catégories : gold, silver et bronze. De la catégorie sélectionnée dépendent les avantages accordés par l'association. Le parrainage Gold permet par exemple une mise en relation avec l'association Over OCLC qui accompagne les bibliothèques dans leurs projets, notamment pour favoriser l'accès à l'information et rendre ces structures plus accessibles.

Les parrainages peuvent permettre à l'institution de bénéficier d'un logo, d'une visibilité sur le site EBLIDA, de matériel de promotion, de publicités, d'un espace d'exposition... Autant d'éléments qui peuvent aider le patrimoine à diffuser ses connaissances auprès d'un large public. Une demande de parrainage est disponible directement en ligne, sur le site EBLIDA. Le recours à ce type de ressources illustre

la manière dont l'ouverture des frontières du patrimoine peut lui être bénéfique. En diffusant ces ressources auprès des agents patrimoniaux, nous leur permettons de maîtriser les outils grâce auxquels ils pourront partager leurs connaissances. Par conséquent, l'ouverture des frontières du patrimoine amènera les agents à mieux connaître tous les outils dont ils disposent.

Nous pouvons également mentionner EBLIDA Matrix, un programme de cette même association qui permet de proposer des solutions aux bibliothèques pour leur permettre de répondre aux ODD de l'Agenda 2030 : chacun de ces ODD est détaillés, et présente la manière dont une bibliothèque pourrait s'inscrire dans la démarche qui y est proposée. Cette ressource est à la fois un outil de développement et de mise en valeur des actions déjà en place.

EBLIDA Matrix a de plus été analysé lors de l'atelier « Think The Unthinkable ».¹⁷⁴ Il s'agit d'une série d'ateliers en ligne au cours desquels les professionnels discutent des fonds de financement auxquels pourraient prétendre les bibliothèques. Cet atelier explique les raisons pour lesquelles EBLIDA Matrix s'est tourné vers les fonds structurels européens que nous avons déjà mentionnés. Ce choix est motivé par les liens évidents entre les bibliothèques et les axes d'études de ces fonds : par sa place au sein d'une communauté, ses collections, son rapport à l'individu, la bibliothèque participe au développement du territoire. Pour que les bibliothèques prétendent à ce type de financement, l'association suggère plusieurs étapes :

- Identifier une stratégie en lien avec les ODD et les axes de recherche des FSIE et se rapprocher des autorités régionales.
- Identifier un public cible de cette stratégie.
- Identifier les bénéficiaires économiques de cette stratégie.
- Etablir un budget total de la demande.
- Identifier les exécutants du projet.
- Identifier des partenaires/parrainages.
- Mettre au point une méthode de travail.

¹⁷⁴ G. VITIELLO, « A post-Covid 19 Library Agenda meeting Sustainable Development Goals to be funded through European Structural and Investment Funds 2021-2027 - Think the Unthinkable - EBLIDA », s. d. (en ligne : http://www.eblida.org/News/2021/Giuseppe_Vitiello_TTU-Webinar-Greece-8-February-2021.pdf)

- Etablir un calendrier.

Ces éléments permettent de concrétiser un projet avant de soumettre une demande de subvention auprès des autorités compétentes. Etant donné que le patrimoine a des compétences en matière de préservation, de valorisation des ressources, de conservation, ce sont ces compétences qui doivent être mise en avant pour qu'elles soient intégrées à d'autres projets.

Des structures, organisations ou associations permettent donc aux agents du patrimoine de prétendre à des subventions, de proposer des projets, dans la mesure où ceux-ci font échos à leurs axes de recherche. EBLIDA se penche de plus en plus sur la relation entre bibliothèque et développement durable, aussi elle encourage les bibliothèques à proposer des projets et à demander des subventions auprès des FSIE. En effet, ces fonds sont accordés aux projets qui valorisent entre autres une Europe plus connectée, plus proche des citoyens, une place qu'occupent largement les bibliothèques.

Nous venons de réunir quelques outils qui permettraient aux départements patrimoniaux de prétendre à des subventions pour financer leurs projets. En multipliant ces demandes, le patrimoine pourra gagner en visibilité et à terme avoir un impact plus important sur le territoire. Ces exemples permettent également de mettre en relation divers acteurs autour d'un même projet, une ressource qui pourrait être bénéfique au patrimoine.

ii. ... Grâce à des appels à contribution

La sensibilisation du personnel passe aussi par la manière dont son travail est mobilisé au sein d'autres projets. Les appels à contribution représentent donc un moyen pour le personnel de partager ses connaissances, ses compétences, de diffuser ses ressources. La responsable B nous a par exemple fait part du projet du Parc Naturel Régional (PNR) des Préalpes portant sur l'évolution des paysages de la région. Les collections patrimoniales avaient été mobilisées afin de rendre compte de cette évolution. Nous supposons donc qu'en augmentant ce type de participation, le patrimoine puisse s'intégrer davantage dans le développement du territoire.

En réalité, de nombreux projets pourraient être complétés par les compétences du patrimoine : en mai 2022, le projet « Restaurer nos océans et nos eaux d'ici

2030 » est lancé par le programme Horizon Europe,¹⁷⁵ le programme européen de recherche et d'innovation, et les dernières réponses sont attendues jusqu'au 27 septembre 2022.¹⁷⁶ Parmi les différents objectifs de ce projet se trouve la constitution d'une bibliothèque européenne d'ADN électronique qui réunirait toutes les espèces marines et d'eau douce. Les compétences du patrimoine quant à la création d'une base de données visant à préserver et valoriser ces données pourraient ici être profitable à ce projet.

D'autres participations sont également possibles, notamment dans des revues spécialisées comme le *Journal of Cultural Heritage Management and Sustainable Development* qui traite justement de la manière dont la méthodologie patrimoniale peut se mettre au service du développement durable. Il est possible de soumettre des articles directement à ce journal, qui pourront être acceptés par l'éditeur et publiés dans un numéro.¹⁷⁷

En 2020, la fédération Patrimoine-Evénement faisait appel à des étudiants, doctorants, particuliers ou professionnels pour participer à la rédaction de sa revue qui traitait cette année-là du thème « le maire, les citoyens et le patrimoine ». ¹⁷⁸ Les agents patrimoniaux auraient ici pu discuter de la place de leur département dans l'aménagement du territoire, son rôle pour les citoyens et la manière dont il pourrait être acteur de développement.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a aussi lancé un appel à contribution cette année.¹⁷⁹ Celui-ci abordait les questions des droits culturels et de leurs liens avec le développement durable. Or, nous avons pu voir que le patrimoine était une ressource tout à fait légitime pour traiter de ces questions.

¹⁷⁵ « Présentation du programme Horizon Europe », sur *Horizon-europe.gouv.fr*, s. d. (en ligne : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/presentation-du-programme-horizon-europe-24104> ; consulté le 22 août 2022)

¹⁷⁶ « Restaurer nos océans et nos eaux d'ici 2030 - Horizon Europe », sur *L'Europe s'engage en France, le portail des Fonds européens*, 28 juillet 2022 (en ligne : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/appels-a-projet/restaurer-nos-occeans-et-nos-eaux-d-ici-2030-horizon-europe> ; consulté le 21 août 2022)

¹⁷⁷ Voir « Journal of Cultural Heritage Management and Sustainable Development | Emerald Publishing », s. d. (en ligne : <https://www.emeraldgrouppublishing.com/journal/jchmsd> ; consulté le 21 août 2022) pour obtenir toutes les informations relatives à la soumission d'un article dans ce journal.

¹⁷⁸ « Appel à contribution pour la revue – Fédération Patrimoine-Environnement », sur *Patrimoine Environnement*, 9 avril 2020 (en ligne : <https://www.patrimoine-environnement.fr/appele-a-contribution-pour-la-revue/> ; consulté le 21 août 2022)

¹⁷⁹ « Appel à contribution sur les droits culturels et le développement durable », sur *OHCHR*, s. d. (en ligne : <https://www.ohchr.org/fr/calls-for-input/2022/call-inputs-report-cultural-rights-and-sustainable-development> ; consulté le 21 août 2022)

Nous pouvons enfin citer l'appel à communication relayé par la plateforme Calenda, à l'occasion de la cinquième édition du colloque international du Laboratoire de recherche en sciences économiques et sociales (LARSES) de l'université Assane Seck de Ziguinchor (Sénégal). Cette année, le colloque abordait le sujet « Espaces, patrimoine et développement durable » :¹⁸⁰ pouvaient donc y être analysés les liens entre patrimoine et territoire, les compétences du patrimoine en matière de durabilité ou de développement.

Par ailleurs, Calenda est une plateforme sur laquelle sont publiés des événements, des appels à projet ou à contribution concernant les sciences humaines et sociales. De nombreuses revues y déposent donc des appels auxquels les agents du patrimoine pourraient soumettre des propositions qui mettraient en lumière son potentiel en matière de développement durable.

Tous ces exemples reflètent les multiples solutions qui permettraient au patrimoine de rendre compte de ses compétences. Les appels à projet ou à contribution sont un moyen pour les agents patrimoniaux de participer activement aux débats relatifs au développement durable, de montrer en quoi le patrimoine y a sa place. En valorisant ces solutions, en les rendant plus accessibles, les agents pourraient faire part de leurs travaux et partager leurs connaissances.

Nous avons donc vu que l'une des principales limites à l'insertion du patrimoine dans les réflexions relatives au développement durable était la faible sensibilisation de ses agents : les formations sont rarement adaptées à la spécificité patrimoniale, ce qui empêche les agents de prendre part à des projets ou actions qui valoriseraient leurs compétences. Nous suggérons que l'ouverture des frontières du patrimoine puisse répondre à cette limite, puisqu'elle suppose nécessairement une réflexion quant à la manière dont le patrimoine peut participer à davantage de projets. En effet, il s'agit d'intégrer les agents du patrimoine grâce à la valorisation de canaux de diffusion, afin qu'ils soient familiers et accessibles aux agents. Nous espérons ainsi que les quelques exemples que nous avons évoqués représenteront des pistes à étudier et à approfondir pour les professionnels du patrimoine qui souhaiteraient participer à des projets de plus grande envergure relatifs au développement durable.

¹⁸⁰ C. GUILLEUX, « Espaces, patrimoine et développement durable », 13 mai 2022 (en ligne : <https://calenda.org/995324> ; consulté le 21 août 2022)

2. PROGRES ET DURABILITE : LE PARADOXE DU NUMERIQUE

Une autre limite qui tend à être soulignée par plusieurs responsables est celle du progrès technique intégré aux bibliothèques : rénovation des bâtiments, passage au numérique, recours à l'Intelligence Artificielle (IA)... Ces apparents progrès soulèvent de nouveaux enjeux qui révèlent un paradoxe évident entre développement et durabilité. Les entretiens que nous avons réalisés nous ont permis de mettre en lumière les problèmes liés aux rénovations des bâtiments. Toutefois, les débats qui entourent le secteur du numérique nous apparaissent davantage révélateurs d'un paradoxe du progrès, aussi nous nous proposons d'analyser plus spécifiquement cet aspect. Ce choix est motivé par les diverses réserves et opinions explicitées par les responsables que nous avons pu rencontrer : la rénovation des bâtiments a un impact sur la totalité de la structure, mais le numérique vient modifier la manière de travailler de ces professionnels. Son impact semble donc plus profond et ses limites plus méconnues.

A l'heure où la dématérialisation apparaît comme une solution d'avenir, où la société semble miser sur la technologie, certains organismes tirent la sonnette d'alarme, car le numérique, au même titre que les bâtiments, a une empreinte carbone, un poids environnemental et un impact social non négligeable. A cette dimension écologique vient s'ajouter également un autre aspect à mettre en relation directe avec les métiers du livre, à savoir les limites de la méthode de travail en elle-même. Si le numérique a vocation à faciliter les pratiques des agents du patrimoine, il s'avère qu'il ne peut en réalité pas répondre à toutes les problématiques.

Face à ce paradoxe, nous proposons tout d'abord de définir ce qu'est, concrètement, la pollution numérique afin de mieux appréhender et mesurer son impact à l'échelle nationale et dans le domaine du patrimoine. Outre cette dimension écologique, le numérique apparaît, dans certains cas, comme insuffisant pour répondre à plusieurs besoins des agents patrimoniaux : ces limites du progrès numérique, à la fois écologiques, sociales et méthodologiques, nous apparaissent comme essentielles, à l'heure où ce même progrès est présenté comme une solution pérenne et adaptable à tous types de secteurs. Nous tâcherons enfin de vérifier en quoi l'ouverture des frontières du patrimoine peut lui permettre de palier à cette limite, et en faire une force motrice de nouveaux projets.

a. Définition de la pollution numérique

Nous proposons de nous pencher tout d'abord sur ce que représente cette pollution numérique, pour comprendre quel est son impact et en quoi le développement technologique représente à la fois un progrès et une impasse d'un point de vue durable.

La pollution numérique désigne toutes les formes de pollution engendrées par le secteur informatique : émissions de gaz à effet de serre, contamination chimique, érosion de la biodiversité, production de déchets électroniques. Le gros de cette pollution a lieu au moment de la fabrication du matériel.¹⁸¹

Il s'agit là de la définition rédigée par Greenpeace, une organisation non gouvernementale fondée en 1971 dont la vocation est la protection de l'environnement, qu'il s'agisse d'écologie, de rapports sociaux ou de conflits armés, des défis décrits comme étant « intimement liés ».¹⁸² En nette augmentation depuis plusieurs années,¹⁸³ le numérique entraîne la production d'une importante quantité de gaz à effet de serre en raison de la fabrication des appareils,¹⁸⁴ de leur utilisation, du stockage et du transport des données, une pollution qui représente aujourd'hui plus de 2,5% des émissions du CO₂ en France,¹⁸⁵ et consomme entre 6 et 10% de l'électricité mondiale, soit autant que l'aviation.¹⁸⁶

Au-delà de l'impact écologique, la dimension sociale est également à prendre en compte : fracture numérique, problème d'accessibilité, inégalité entre les pays du Nord et les pays du Sud... Ces éléments apparaissent comme symptomatiques d'un modèle économique et social contemporain qu'il serait judicieux de remettre en cause. En effet, les inégalités entre pays du Nord et du Sud sont en partie liées à la production des appareils numériques. Les matières premières sont extraites dans les

¹⁸¹ « Pollution numérique : comment la réduire ? », sur *Greenpeace France*, s. d. (en ligne : <https://www.greenpeace.fr/la-pollution-numerique/> ; consulté le 15 août 2022)

¹⁸² *Id.*

¹⁸³ C. DUTHEIL, « Pollution numérique : pour une transition numérique plus écologique », sur *Archimag*, 20 novembre 2019, p. (en ligne : <https://www.archimag.com/demat-cloud/2019/11/20/pollution-numerique-transition-numerique-ecologique> ; consulté le 15 août 2022)

¹⁸⁴ Selon le rapport du GreenIt, créée en 2004 afin de réunir des acteurs du numérique souhaitant l'utiliser de façon plus responsable, on comptabilise aujourd'hui 34 milliards d'appareils connectés dans le monde, voir F. BORDAGE, *Empreinte environnementale du numérique mondial*, GreenIt, 2019, p. 9

¹⁸⁵ « Environnement : la pollution numérique en chiffres », sur *Franceinfo*, 19 janvier 2022 (en ligne : https://www.francetvinfo.fr/meteo/climat/environnement-la-pollution-numerique-en-chiffres_4922901.html ; consulté le 15 août 2022)

¹⁸⁶ A. FLEURY, « Qu'est-ce que la pollution numérique, et comment lutter contre ? », sur *Carbo*, 12 avril 2021 (en ligne : <https://www.hellocarbo.com/blog/reduire/pollution-numerique/> ; consulté le 15 août 2022)

pays du Sud pour être exploitées dans ceux du Nord, et l'impact écologique est donc externalisé sur d'autres territoires que ceux des consommateurs : « La question est plus de l'ordre de l'organisation économique et politique de nos sociétés que de celui de nos responsabilités individuelles », ¹⁸⁷ explique Caroline Weill, chargée des partenariats éditoriaux du réseau Ritimo, ¹⁸⁸ au cours du forum Entreprendre dans la Culture en Nouvelle Aquitaine organisé en 2021.

L'impact du numérique sur la société et l'environnement tend donc à devenir un enjeu majeur qu'il sera urgent de traiter et de résoudre dans les années à venir, d'autant plus que celui-ci a été introduit dans une grande partie des corps de métiers ou des domaines de recherches, notamment le secteur patrimonial, au sein duquel il fait naître de nouvelles problématiques qu'il convient à présent d'aborder.

b. Patrimoine et numérique

Dans un souci de modernisation, d'adaptation, d'évolution, il est naturel que le patrimoine ait lui aussi intégré ces avancées technologiques tant dans sa logistique que dans sa méthodologie de travail. Ainsi, les projets de numérisation des documents anciens tendent à se développer de plus en plus, les reproductions numériques et virtuelles occupent le devant de la scène dans un objectif de conservation : il est vrai que la numérisation représente une alternative au prêt d'un livre ancien qui pourrait venir altérer son intégrité, l'exposition d'une toile à la lumière pourrait abîmer et dénaturer ses couleurs...

Face à ces nécessités de conservation, les progrès technologiques constituent des opportunités non négligeables qu'il serait regrettable de ne pas adapter au domaine du patrimoine. Or, nous avons pu constater que cette même technologie numérique représentait aussi des enjeux sociaux et écologiques de taille, enjeux auxquels il convient d'ajouter les problématiques liées à la méthodologie de travail des agents du patrimoine.

¹⁸⁷ « L'impact environnemental du numérique culturel », sur *Culture Nouvelle Aquitaine*, s. d. (en ligne : <https://www.culture-nouvelle-aquitaine.fr/numerique-culturel/limpact-environnemental-du-numerique-culturel/> ; consulté le 6 juillet 2022)

¹⁸⁸ « Ritimo - Le changement par l'info ! », sur *Ritimo*, s. d. (en ligne : <https://www.ritimo.org/> ; consulté le 15 août 2022)

i. Enjeu social

Les problématiques sociales illustrent parfaitement le paradoxe que représente le numérique : ce dernier garantit un accès à distance des ressources en ligne, ce qui limite les déplacements des usagers, comme l'a souligné la conservatrice de la BnF lors de sa visite à la bibliothèque A. Pourtant, la pandémie mondiale de la Covid 19 a mis en évidence le problème de fracture numérique qui divise un grand nombre de citoyens.¹⁸⁹ Si ce problème est global et national, il se remarque aussi dans le domaine patrimonial en bibliothèque.

Numériser des documents a pour but de limiter leur consultation physique : il s'agit alors de ne plus rendre accessible le document papier, parfois trop endommagé, puisqu'il est disponible sur les plateformes en ligne, les bibliothèques numériques, et renseigné par des notices descriptives réalisées par les agents patrimoniaux sur plusieurs catalogues. Or, cette apparente solution implique un accès permanent à un service informatique, ce qui n'est pas le cas pour tous les usagers.

Au-delà de ce difficile accès aux numérisations, c'est l'accès à la salle de consultation elle-même qui tend à être remise en cause. En effet, de nombreuses bibliothèques permettaient un accès libre à cette salle réservée à la consultation des fonds patrimoniaux. Pourtant, cette pratique semble de plus en plus remise en question : la réservation en ligne apparaît comme un modèle aujourd'hui privilégié par les établissements. Cette décision est accueillie favorablement par bon nombre d'employés et de décisionnaires, puisqu'elle résulte de divers problèmes : manque de personnel ou de moyen, processus plus facile pour les agents du patrimoine... Toutefois, elle soulève d'autres questions à caractère social car une partie des usagers n'a pas accès à un appareil informatique, ou n'en maîtrise pas l'usage.

Prenons ici pour exemple la Bibliothèque nationale de France au sein de laquelle de nombreuses polémiques ont vu le jour depuis le début du mois de mai 2022. En effet, là où la consultation directe des documents était possible de 9h à 17h, les horaires sont désormais réduits à 3 heures uniquement les après-midis : le reste du temps, la consultation se fera seulement sur réservation. Une avancée pour

¹⁸⁹ FRANCE (éd.), *Le fossé numérique en France*, Paris, la Documentation française, 2011 ; « 800 000 habitants en situation d'illectronisme - Insee Analyses Hauts-de-France - n° 118 », sur *Insee*, 8 décembre 2020 (en ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4986976> ; consulté le 15 août 2022)

certain, un recul pour d'autres, puisque cette modification de fonctionnement rend nécessaire l'accès à l'informatique pour tous les usagers ne pouvant se déplacer durant les après-midis.

La BnF n'est bien entendu pas le seul établissement témoin de remaniement organisationnel. Le recours au numérique reste ainsi un enjeu social qui garantit la conservation des collections en limitant leur diffusion physique, mais qui nécessite un accès internet permanent et qui tend à complexifier les relations humaines. En novembre 2021, l'Ifop réalise un autre sondage pour le Medef à propos du numérique : elle révèle que 68% des personnes interrogées considèrent que les technologies numériques ont un impact négatif sur les relations humaines.¹⁹⁰ Enjeu et paradoxe social donc, mais également écologique, comme nous avons pu le constater précédemment.

ii. *Enjeu écologique*

Comme tout secteur d'activité, le patrimoine engendre une pollution matériel inhérente à ses missions de conservation. Mais ces déchets sont visibles, palpables, leurs conséquences sont concrètes, et même si les agents du patrimoine peinent à remettre leur usage en question, la prise en compte de leur impact est plus aisée que celui du numérique.

Celui-ci incarne, nous l'avons vu, une solution efficace pour limiter la communication des documents, des toiles, des biens patrimoniaux en général. Le patrimoine a intégré à son fonctionnement une dimension numérique essentielle qui facilite le travail des agents mais qui est naturellement associée à une importante pollution : transfert et stockage de données, utilisation d'électricité, fabrication des appareils, mails pour les réservations, logiciels de retouches d'images...

De plus, les numérisations des documents patrimoniaux doivent également être stockées : pour cela, des serveurs sont créés et doivent être accessibles par l'ensemble du personnel. Plus les stockages sont nombreux, plus l'impact écologique sera important : il n'est pourtant pas rare de trouver des doublons de numérisations, de documents, de tableaux ou de dossiers, qui entraînent une augmentation de la pollution numérique. Notons également que la numérisation se

¹⁹⁰ IFOP, *Enquête REF Numérique*, Ifop, 2021, p. 8

divise en deux catégories : numérisation de conservation, à l'usage des professionnels, et numérisation de diffusion destinée à la publication sur les portails numériques.

Ces quelques éléments témoignent des limites du numérique qui représente, certes, une solution en matière de conservation, mais dont l'impact écologique ne peut être négligé et mériterait d'être étudié avec davantage d'attention. La sensibilisation par des formations pourrait ici être une première approche qui permettrait de faire prendre conscience au personnel des bibliothèques du poids énergétique que constitue le recours aux technologies informatiques. Mais le numérique est aussi à l'origine de bouleversements dans la manière de travailler au sein des départements patrimoniaux, puisque les agents sont amenés à revoir leur logistique et leur méthodologie.

iii. Enjeu méthodologique

Les entretiens que nous avons effectués nous ont permis de mesurer l'importance du numérique dans le monde du livre et des bibliothèques. Entre avis favorables et doutes, ce progrès technologique est au cœur de multiples interrogations de la part des professionnels. Là où la responsable B salue l'efficacité des logiciels utilisant la technologie de l'Intelligence Artificielle, elle insiste sur la nécessaire protection des ressources papiers en cas de problèmes sur les serveurs de stockage. Ces problématiques interrogent le secteur des bibliothèques, et les agents du patrimoine se retrouvent partagés entre les avancées que représente le numérique et tous les enjeux qu'il soulève, notamment méthodologiques.

Le numérique, lors de son introduction dans le milieu culturel, a généré de nombreuses modifications dans la manière de travailler, de traiter les dossiers, les notices bibliographiques ou d'exemplaires, les expositions, la recherche documentaire. Les agents du patrimoine ont alors dû s'adapter à ces nouvelles technologies, qui venaient se substituer à leurs anciennes méthodes : les catalogues en ligne vinrent remplacer les notices papiers, il a fallu prendre en main les différents langages et systèmes de codage ou de balisage comme le système Marc ou l'EAD. Ces nouvelles pratiques avaient vocation à faciliter le travail des employés là où le recours au papier pouvait être problématique : un sinistre pouvait entraîner la perte de toute la documentation de la bibliothèque et des ouvrages qui y étaient conservés.

Aujourd'hui, la majorité des établissements s'est tournée vers la technologie numérique, les agents ont été dotés de postes informatiques, de scanners, et les ressources papiers, autrefois indispensables, ont été refoulées dans les magasins. Portant, là où le numérique est introduit pour remplacer les registres, obsolètes, des bibliothèques, les agents du patrimoine mettent en garde les décisionnaires. Ces notices représentent à la fois des sources et des documents de référence qu'il est nécessaire de conserver afin de pouvoir y avoir recours à tout moment pour compléter les informations que les données numériques pourraient mettre à notre disposition.

De plus, les systèmes de sauvegarde des numérisations peuvent aussi être victimes de pannes, ce qui impliquerait la perte de tous les documents numérisés, comme ce fut le cas lors de l'incendie des serveurs OVH en 2021. La responsable de la bibliothèque patrimoniale B insiste donc sur la nécessaire conservation des ouvrages et documents physiques, car le numérique n'est pas non plus une solution pérenne.

Si le numérique ne peut pas remplacer complètement les ressources papier, il est aussi important de tenir compte de la globalité des apports de ces technologies novatrices, notamment l'IA et tous les projets développés ou en cours de développement. L'intelligence artificielle est une technologie qui apparaît dans les années 1950, et qui a pour vocation d'améliorer le quotidien des citoyens en reproduisant ses facultés.

Aujourd'hui, elle est de plus en plus présente dans notre quotidien, et les bibliothèques s'appuient énormément sur les applications qui se développent grâce à elle : reconnaissance de caractères typographiques ou manuscrits (OCR : reconnaissance optique de caractères), d'iconographies, de notes de musiques, ces avancées représentent des opportunités saluées par la responsable B. Elles permettent, selon elle, une meilleure qualité de recherche pour les professionnels ou les chercheurs, surtout dans les métiers du livre ancien où les langues anciennes sont fréquemment utilisées mais de moins en moins étudiées. La BnF a par conséquent publié un dossier consacré à l'IA dans sa revue *Chroniques*, parue en janvier 2021.¹⁹¹

¹⁹¹ C. LECLAIRE et M. LEROY-TERQUEM, « L'intelligence artificielle au service de la Bibliothèque et de ses usagers », sur *BnF - Site institutionnel*, mars 2021 (en ligne : <https://www.bnf.fr/fr/lintelligence-artificielle-au-service-de-la-bibliotheque-et-de-ses-usagers> ; consulté le 15 août 2022)

Y sont décrits les nombreux projets en cours de développement au sein de cet établissement, afin de faciliter les recherches des usagers : GallicaSnoop¹⁹², REMDM¹⁹³ ou encore NewsEye¹⁹⁴.

Ces quelques projets illustrent la manière dont l'IA peut faciliter le travail des chercheurs et du personnel. Toutefois, se pose souvent la question des enjeux sociaux qui lui sont liés et du remplacement de l'employé : à ces inquiétudes, Jean-Philippe Moreux, expert scientifique de Gallica à la BnF répond que « l'apparente autonomie des outils ne doit pas masquer l'implication réelle de l'humain dans tout le processus ». ¹⁹⁵ En effet, la technologie de l'IA ne peut fonctionner que grâce à la constitution d'une base de données exhaustive, tâche réalisée par le personnel. Une fois cette base faite, l'IA continue d'apprendre grâce aux recherches des utilisateurs.

Il apparaît donc évident que le numérique représente à la fois une avancée et une opportunité majeure pour les métiers du livre et de la recherche, mais aussi un enjeu de taille à l'échelle méthodologique. Ce paradoxe est bien compris par les professionnels des bibliothèques que nous avons contactés, qui témoignent de leurs doutes mais aussi de leurs besoins. Au manque de personnel et de budget, il est vrai que les numérisations et l'IA semblent être des solutions avantageuses malgré les autres interrogations qu'elles soulèvent.

Le recours au numérique permet certes de faciliter le travail des agents ou de rendre accessible les collections via les bibliothèques en ligne, mais il fait naître de nouvelles problématiques à la fois sociales et écologiques. Ces limites sont visibles dans le secteur du patrimoine, mais également à une échelle plus globale, nationale, pour peu qu'on y prête un regard transversal et interdisciplinaire. Si les missions du patrimoine pouvaient être riches d'enseignement pour les réflexions sur le développement durable, nous pouvons alors suggérer que les problématiques liées aux limites du progrès dans ce secteur d'activité le sont aussi, puisque le numérique

¹⁹² Développé conjointement par l'INA et l'Inria, il s'agit d'un moteur d'indexation et de recherche d'images qui est actuellement utilisé par le personnel de l'établissement.

¹⁹³ Ce projet est menée par le Département de Musique de la BnF, et devrait permettre, à terme, d'identifier les scripteurs des partitions et documents manuscrits (soit environ 50 000) de ce département.

¹⁹⁴ Il s'agit peut-être du projet le plus ambition et abouti actuellement disponible à la BnF. NewsEye est financé par l'Union Européenne dans le programme-cadre Horizon 2020 : il mobilise huit partenaires de plusieurs pays différents. Il permet d'améliorer la recherche dans la presse ancienne par la reconnaissance de caractères, des formes des périodiques, mêmes des opinions.

¹⁹⁵ C. LECLAIRE et M. LEROY-TERQUEM, « L'intelligence artificielle au service de la Bibliothèque et de ses usagers », *op. cit.*

ne lui est pas propre. Prendre conscience du fait que cette solution technologique n'est pas infaillible pourrait donc faire partie des prochains débats globaux relatifs à un modèle citoyen durable.

Nous avons donc vu que le patrimoine se heurtait à une limite globale : le numérique. Environnementalement problématique mais méthodologiquement avantageux, le numérique interroge de nombreux professionnels des métiers du livre qui remettent en question sa durabilité tout en saluant ses avantages. Reste alors à vérifier en quoi l'ouverture des frontières du patrimoine pourrait permettre de résoudre cette limite.

c. Faire du numérique une force pour le patrimoine

Le numérique est un progrès ayant été intégré à tous les secteurs d'activités. Il a permis de repenser des méthodes et organisations de travail, notamment la diffusion de l'information par la multiplication des plateformes, rendant l'information accessible au plus grand nombre. Pourtant, il est lié à une pollution importante. Nous ne prétendons pas ici résoudre cet aspect qui dépendrait davantage de recherches de spécialistes en technologies numériques et informatiques. Notre objectif est ici de comprendre en quoi l'ouverture des frontières du patrimoine peut faire du numérique une force lui permettant d'être intégré à des projets de plus grande envergure. Si le patrimoine ne peut empêcher la pollution du numérique, il peut au moins en faire usage à des fins durables.

Nous avons vu que le numérique pouvait entraîner des enjeux sociaux importants : en ouvrant les frontières du patrimoine, nous supposons que le numérique puisse mettre en relation un plus grand nombre d'individus et d'acteurs, et donc favoriser un tissu social dynamique. En outre, bien qu'il soit lui-même créateur de pollution, il est un outil de sensibilisation essentiel sur lequel le patrimoine peut s'appuyer pour diffuser ses compétences. Enjeu méthodologique enfin : il est vrai que le numérique vient remettre en question les méthodes de travail des agents patrimoniaux. Toutefois, il serait réducteur de limiter ce domaine aux quelques exemples que nous avons précédemment évoqués. En effet, le numérique est aussi un outil d'apprentissage pour les agents et qui leur permet de diffuser leurs connaissances.

En ouvrant les frontières du patrimoine, le numérique devient une ressource essentielle de diffusion des supports, des outils de communication et d'information. Il permet au patrimoine d'être mis en relation avec d'autres structures ou de mobiliser des acteurs variés. Reprenons ici l'exemple du projet LINGUATEC mentionné dans le rapport CESER que nous avons précédemment évoqué : il s'agissait ici de créer des ressources numériques permettant de valoriser différentes langues régionales, pour conserver le patrimoine linguistique de ces régions. Le numérique est donc ici utilisé dans un objectif de préservation d'une ressource patrimoniale.

C'est donc le numérique en tant qu'outil que nous entendons valoriser ici. L'ouverture des frontières du patrimoine permet au numérique de se placer comme un support essentiel pour relier les différents acteurs et diffuser l'information, notamment à travers des plateformes collaboratives qui mettent en relation professionnels et amateurs dans le domaine des sciences humaines et sociales, de la culture et du patrimoine.

Les projets culturels collaboratifs se développent de plus en plus ces dernières années. Ils soutiennent un dialogue interculturel entre des acteurs variés, et sont ainsi support de réflexions nouvelles quant à la culture ou au patrimoine. La constitution de plateformes numériques représente alors un outil essentiel, un relais pour garantir l'efficacité de ces projets. Lancé en 2019, le projet « Plateformes contributives culturelles : création, documentation et valorisations collaboratives des cultures et des patrimoines - COLLABORA »¹⁹⁶ est coordonné par Marta Severo, dans le cadre du programme de l'Agence Nationale de la Recherche (ARN) « La Révolution Numérique : rapport au savoir et à la culture ». Son objectif est de comprendre l'importance du numérique dans la mise en place de ce type de projets collaboratifs, mais également dans les activités de médiation et de valorisation des institutions culturelles. Il divise sa mission en trois actions :

- Action théorique : définir le cadre de ces plateformes, leurs interactions avec les institutions culturelles.

¹⁹⁶ « Plateformes contributives culturelles : création, documentation et valorisations collaboratives des cultures et des patrimoines », sur *Agence nationale de la recherche*, s. d. (en ligne : <https://anr.fr/Projet-ANR-18-CE38-0005> ; consulté le 22 août 2022)

- Actions empiriques : inventorier les plateformes de contributions participatives et comprendre le lien qu'elles établissent entre le citoyen et l'institution culturelle.
- Actions politique : organisation d'événements pour partager les compréhensions faites du lien entre amateur, chercheur et institution culturelle.

L'objectif de COLLABORA est de comprendre comment ces plateformes numériques, relais de projets collaboratifs, peuvent se placer comme un « moyen de construction d'une approche collaborative des connaissances ».¹⁹⁷ Bien que les résultats de ce projets n'aient pas encore été publiés, les membres de l'équipe aboutissent tout de même sur la conclusion que les plateformes culturelles contributives permettent de renouveler la manière dont chaque acteur peut participer au développement de la culture, du patrimoine, des institutions. Elles permettent de placer le citoyen au cœur de réflexions et débats culturels, lui donnent la parole et sont un outil de diffusion de connaissances moteur de développement.¹⁹⁸

COLLABORA établit un inventaire de ces plateformes, qu'elle met à disposition sur son site : cet outil permet ainsi à chaque acteur potentiel de trouver la plateforme la plus adéquate à ses compétences.¹⁹⁹ Cet inventaire invite également l'individu à signaler une nouvelle plateforme qui ne serait pas déjà répertoriée. Nous pouvons ici citer un exemple concret de ce type de plateforme, à travers la création d'un nuage collaboratif destiné au patrimoine culturel, soutenu par la Commission Européenne.²⁰⁰ Ce projet entre dans le cadre du programme Horizon Europe 2021 – 2027, que nous avons déjà mentionné. Il s'agira, à terme, d'une infrastructure permettant une collaboration interdisciplinaire entre les acteurs de la culture et du patrimoine.

¹⁹⁷ *Id.*

¹⁹⁸ ARN COLLABORA, « Participation culturelle et plateformes numériques », *Hybrid - Revue des arts et médiations humaines*, n° 8, 2022 (DOI : 10.4000/hybrid.1429) ; M. SEVERO, S. SHULZ et O. THUILLAS, *Culture en partage: guide des plateformes culturelles contributives*, FYP Editions, s. l., 2022

¹⁹⁹ Inventaire disponible ici : « Dispositifs contributifs culturels », sur *ARN Collabora*, s. d. (en ligne : <https://anr-collabora.parisnanterre.fr/observatoire/> ; consulté le 22 août 2022)

²⁰⁰ « Un nuage collaboratif au service du patrimoine culturel de l'Europe », sur *European Commission - European Commission*, s. d. (en ligne : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_22_3855 ; consulté le 22 août 2022) ; DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (COMMISSION EUROPEENNE), *European collaborative cloud for cultural heritage*, LU, Office des publications de l'Union européenne, 2022

Le nuage collaboration mettra à disposition de ces spécialistes des technologies de pointe pour encourager la numérisation des biens patrimoniaux, mais également des bases de données ou des études qui permettront aux professionnels de tout type d'institutions culturelles de partager leurs connaissances au sein d'un réseau sécurisé. Cette plateforme sera l'occasion pour les agents du patrimoine de collaborer sur des projets variés en mettant en commun leurs ressources et leurs compétences, pour leur faire gagner davantage de visibilité. Le projet n'en est encore qu'à la phase de l'analyse de l'existant : il faudra attendre encore plusieurs années pour voir naître cette plateforme collaborative, transdisciplinaire et internationale.

Le numérique entend donc occuper une place toujours plus importante au sein du domaine culturel et patrimonial. Toutefois, nous pouvons supposer que l'ouverture des frontières du patrimoine lui permet d'accéder à un statut nouveau. Il n'est en effet plus seulement un outil méthodologique, mais participe à cette ouverture du patrimoine en lui permettant d'accéder à une visibilité nouvelle par la valorisation d'une approche collaborative de la connaissance. Relais de projets collaboratifs, lien entre les acteurs, le numérique permet au patrimoine de bénéficier de solutions innovantes pour participer activement au développement de projets variés.

Bien que sa technologie reste polluante et problématique à diverses échelles, le numérique acquiert, grâce à l'ouverture des frontières du patrimoine, un rôle nouveau. Le patrimoine peut ainsi profiter de plateformes collaboratives qui encouragent un dialogue entre professionnels, institutions, citoyens, et qui permettent aux agents patrimoniaux de diffuser leurs compétences et connaissances au sein d'un vaste réseau d'acteurs.

Les entretiens que nous avons pu effectuer mettent en évidence diverses limites qui empêchent les agents patrimoniaux de partager leurs compétences en matière de durabilité avec d'autres institutions. A ces limites, nous suggérons que l'ouverture des frontières du patrimoine puisse être une solution qui permettra aux agents de rendre compte de ces connaissances dont ils disposent. Cette ouverture suppose de repenser la manière dont le patrimoine accède à l'information et *vice versa* : la mise à disposition des outils de diffusion, de communication et d'information permettra aux agents de partager leurs connaissances et de prendre conscience de leur rôle en matière de durabilité. En outre, en ouvrant ses frontières, le patrimoine permet au

numérique d'obtenir un rôle nouveau. Il devient en effet une force pour le patrimoine par la constitution de plateformes collaboratives qui mettent en relation des acteurs variés au sein d'un projet commun.

Le décloisonnement du patrimoine invite les agents à repenser la manière dont le patrimoine est relié aux autres acteurs du territoire, un remaniement qui permet de résoudre les limites mentionnées par les responsables contactés. Nous proposons à présent de conclure notre recherche à travers une étude de cas qui met en évidence les bénéfices d'une ouverture du patrimoine, et la manière dont cette ouverture peut participer au développement durable.

3. ETUDE DE CAS : LE PROJET ICE MEMORY

Au terme de nos entretiens avec des responsables de fonds patrimoniaux, nous avons suggéré que l'ouverture des frontières du patrimoine puisse être une solution permettant aux agents de partager leurs connaissances en matière de durabilité, de préservation et de valorisation des ressources. Nous avons également vu de quelle façon cette solution pouvait permettre de répondre aux limites évoquées par les responsables contactés.

Nous souhaitons à présent conclure cette recherche par une brève étude de cas qui illustre la manière dont le patrimoine peut aider au développement de projets répondant aux ODD de l'Agenda 2030. Cette étude permettrait de vérifier la faisabilité et la viabilité d'une ouverture des frontières du patrimoine, en démontrant l'importance de la place du patrimoine à diverses échelles. Nous proposons alors d'évoquer un projet bien particulier : le projet Ice Memory. *A priori*, ce projet n'a aucun lien direct avec les notions de territoire ou de patrimoine à l'inverse de ceux mentionnés dans le rapport du CESER, et c'est ce qui fait de lui une démonstration pertinente. Une présentation du projet nous amènera à réfléchir à la façon dont les compétences patrimoniales le complètent.

a. Présentation du projet

Le projet Ice Memory est initié en 2015 et mené par une équipe scientifique de l'Université de Grenoble. Il naît d'une constatation de la part de Claude Lorius, glaciologue français, et d'autres chercheurs : la glace, étant donné sa composition, a enregistré au fur et à mesure des années des données permettant de retracer son

histoire, et donc celle du climat et de l'environnement de la planète. Les glaciologues, après de nombreuses recherches, aboutissent à la conclusion que cette glace pourrait permettre de comprendre le fonctionnement du climat, et même le prédire. Il est en effet possible, en étudiant les bulles de gaz emprisonnées dans les couches de glace, de mesurer la concentration de CO₂ d'une certaine époque, et de comprendre comment la planète a réagi à cette concentration.²⁰¹ A l'heure actuelle, la plus ancienne glace dont les paléologues disposent date de 800 000 ans, et pourrait donc renfermer un nombre important de données. Ce constat nous amène à un premier point essentiel : les glaciers sont des archives de l'histoire du climat.

A la suite de cette découverte, les chercheurs font face à un nouveau défi : celui du réchauffement climatique, qui entraîne nécessairement une fonte des glaciers et donc une perte des données qu'ils contiennent. Naît alors le projet Ice Memory. Celui-ci consiste en la constitution d'une sorte de « base de données » physique réunissant des carottes de glace des glaciers en danger, afin de les protéger des fontes, et de permettre aux générations futures de poursuivre leurs recherches grâce aux données contenues dans ces carottes. Concrètement, ce projet implique de forer des carottes à divers endroits du globe terrestre et de les stocker sur la base franco-italienne Concordia située en Antarctique, où elles sont enterrées à 10 mètres de profondeur, à une température de près de -54°C.

Le choix du lieu de stockage des carottes n'a rien d'anodin : Carlo Barbante, co-fondateur du projet et professeur à l'Université de Venise, explique que la base Concordia est certainement d'endroit le plus sûr pour ce type de projet. Entièrement dédié à la recherche, Concordia n'appartient en réalité à aucun Etat. Elle est donc fondamentalement pacifique et permettra la bonne réalisation de la mission d'Ice Memory, un avantage à l'heure où les tensions entre les Etats peuvent mettre à mal leur relation économique ou politique.

Depuis son lancement en 2015, plusieurs missions de forage ont été effectuées. La première a eu lieu en août 2016 et avait pour but d'extraire des carottes du Col du Dôme, dans le massif du Mont Blanc. L'année suivante, en juin 2017, c'est sur le glacier de l'Illumani, en Bolivie, que se rendent les glaciologues pour prélever d'autres carottes. En 2018, deux glaciers russes sont explorés : Elbrouz, dans le

²⁰¹ Pour davantage de renseignements relatifs à cette découverte, nous invitons le lecteur à se tourner vers le projet « Beyond EPICA Oldest Ice » (<https://www.bevondepica.eu/en/>).

Caucase, et Altaï en Sibérie. Une cinquième mission aurait dû être menée en septembre 2020 pour extraire une carotte du glacier de Corbassière, dans les Alpes occidentales. En arrivant sur place, les chercheurs ont malheureusement été contraint d'abandonner leur mission : le réchauffement climatique avait déjà provoqué une fonte des glaces trop importante qui aurait compromis les données pouvant être recueillies dans les prélèvements. Cet événement témoigne de l'urgence du projet alors que le réchauffement climatique semble s'accélérer.

b. Du patrimoine à la science

Nous pouvons nous demander en quoi cet exemple, bien que louable, vient démontrer la pertinence d'une ouverture des frontières du patrimoine : rappelons ici que cette ouverture nous semble être une solution lui permettant de diffuser ses compétences en matière de développement durable. Dans ce cas, le projet Ice Memory reflète parfaitement les conséquences de ce décroisement du patrimoine, puisque c'est toute sa méthodologie et son fonctionnement qui sont appliqués à un projet scientifique réunissant une multitude de partenaires internationaux, et dont l'objectif est de trouver une solution au réchauffement climatique.

Le projet Ice Memory répond, à bien des égards, à plusieurs ODD de l'Agenda 2030 : l'innovation scientifique (ODD 9) et la collaboration entre de nombreuses institutions (ODD 17) sont mises au service d'un enjeu majeur de notre époque, à savoir le réchauffement climatique. L'objectif est donc, à travers cette initiative, de réfléchir à des solutions qui permettraient de lutter contre le changement climatique (ODD 13), garantissant ainsi la pérennité de la vie terrestre (ODD 15) et aquatique (ODD 13).

Mais tout ce projet repose sur une mise en pratique de la méthodologie employée dans les fonds patrimoniaux. Nous avons évoqué en première partie les nombreuses missions des agents qui pourraient être riches d'enseignements à diverses échelles : conservation préventive et curative, plan de sauvegarde, préservation des documents pour les générations de demain... L'équipe scientifique de Grenoble semble avoir pris conscience de cette richesse et de son intérêt dans ce type de projet.

Dans un reportage réalisé en 2019 par Emmanuelle Sudre, intitulé *Les conquérants des pôles*²⁰², la parole est donnée à Jérôme Chapellaz, glaciologue et directeur de l'Institut Polaire français Paul-Emile Victor (IPEV) ; les termes qu'ils utilisent pour définir ce projet nous paraissent particulièrement éloquents. En effet, le glaciologue décrit les carottes prélevées comme des « carottes patrimoines ». Ce choix lexical pourrait paraître excessif, pourtant, la question de savoir ce qui est patrimonial ou non relève d'un débat fréquemment discuté par les professionnels de ce domaine. Jérôme Chapellaz considère ici que les carottes auront un intérêt majeur dans quelques années, et qu'il est du devoir des chercheurs d'aujourd'hui de permettre à ceux de demain de les exploiter.

De plus, il décrit la base de Concordia comme « une forme de bibliothèque du climat mondial. C'est une bibliothèque des glaciers du monde ». Là encore, le lexique employé est révélateur d'une certaine porosité entre patrimoine et science, d'autant plus que dans ce cas, le patrimoine naturel est utilisé pour préserver les données encore non exploitées. En effet, les chercheurs s'appuient sur le patrimoine naturel que constituent les glaciers afin de permettre la conservation des « carottes patrimoine ». La glace est donc utilisée à la fois comme objet d'étude et comme support de préservation, ce qui témoigne du potentiel varié du patrimoine, pour peu qu'il soit compris à plus large échelle, dans divers champs de recherche.

Ce projet illustre la manière dont le patrimoine peut être une ressource dans des secteurs aussi éloignés que celui de la science. La méthodologie entreprise dans les fonds patrimoniaux des bibliothèques est ici adaptée aux besoins des glaciologues afin de permettre aux générations futures de continuer leurs recherches dans la lutte contre le changement climatique. Il est également intéressant de noter que ce type de projet interroge les limites temporelles du patrimoine : s'arrête-il en 1800 ? 1900 ? Quand pouvons-nous parler de patrimoine ? Considérer une ressource scientifique comme patrimoniale revient à remettre en question ces délimitations. Cette conclusion révèle les nombreuses avancées que pourraient permettre l'ouverture des frontières du patrimoine.

Notre enquête auprès de responsables de fonds patrimoniaux nous a permis de prendre conscience de certaines limites qui interrogent la durabilité des métiers de

²⁰² E. SUDRE, « Les conquérants des pôles », dans l'émission *Science grand format*, france.tv, 2019, 89 min (en ligne : <https://www.france.tv/france-5/les-conquerants-des-poles/1105493-les-conquerants-des-poles.html>)

ce domaine. Nous avons donc analysé la manière dont une ouverture des frontières du patrimoine pouvait permettre de résoudre ces problématiques. Cette ouverture invite à repenser les liens qui unissent le patrimoine et les autres acteurs du territoire. Les quelques exemples que nous avons mentionnés témoignent de la manière dont l'ouverture des frontières du patrimoine peut favoriser son intégration dans des projets relatifs au développement durable, et donc inciter l'agent patrimonial à partager ses connaissances et ses compétences. Le numérique devient pour cela une force, un outil relais essentiel qui permet aux agents de diffuser toutes ces connaissances. Le projet Ice Memory vient conclure cette étude en démontrant les avantages que représente l'insertion du patrimoine dans des projets plus globaux. Ce projet unit de nombreuses institutions et partenaires et mêle science, technologie et méthodologie patrimoniale afin de répondre à un seul objectif : lutter contre le réchauffement climatique.

CONCLUSION

Protagoniste de nombreux débats politiques, économiques ou environnementaux, le développement durable semble toucher tous les secteurs d'activités. La culture ne fait pas exception à la règle : sa responsabilité environnementale et ses missions sociales et éducatives font d'elle un acteur essentiel du territoire pour sensibiliser la population. Par des actions internes de management ou de gestion des bâtiments, ou par des événements de médiation adressés directement au public, la culture se positionne en faveur d'un développement durable à de multiples échelles.

Nous avons alors souhaité réfléchir à la place du patrimoine en tant qu'acteur de ce développement durable. Souvent considéré en marge de la lecture publique, le patrimoine apparaît pourtant comme un élément fondamental pour la construction des identités des citoyens et du territoire, et sa méthodologie reflète parfaitement les principes encouragés par l'Agenda 2030 adopté par l'ONU en 2015, à savoir la préservation des ressources d'hier pour les générations de demain. Nous avons pu observer que même le lexique employé pour définir le patrimoine et le développement durable était similaire.

Pourtant, malgré cette richesse dont dispose le patrimoine, il peine à partager ses compétences relatives à cette notion, qui pourrait être bénéfiques à de nombreuses autres structures. Pour comprendre ce problème, nous nous sommes tournés vers deux responsables de fonds patrimoniaux de bibliothèques, qui ont mis en évidence des opportunités démontrant le potentiel des fonds, mais également des limites qui ralentissent son exploitation.

Chacune des responsables contactées nous a fait part de sa volonté de mettre les collections au service du développement durable : il s'agissait alors de décroiser les fonds patrimoniaux pour les faire dialoguer avec les autres collections de la bibliothèque, afin de traiter un sujet unique. De même, le recours à divers partenariats était une solution envisagée pour permettre de donner davantage de visibilité aux collections patrimoniales, afin qu'elles puissent être comprises et étudiées sous de nouveaux angles.

Cependant, la faible sensibilisation du personnel à ces problématiques tend à ralentir les alternatives qui pourraient être proposées. Le patrimoine ne faisant pas l'objet de formations de sensibilisation qui tiendraient compte de sa spécificité et de sa différence par rapport à la lecture publique, il apparaît compliqué pour les agents patrimoniaux d'adapter les informations recueillies à leur domaine. En outre, les projets qui aborderaient les questions de développement durable ne sont pas valorisées au sein de ces départements, un manque d'accessibilité qui empêche les agents de partager leurs connaissances.

A cette première limite s'ajoute une autre problématique plus globale : le numérique. Solution pour certains, problème pour d'autres, le numérique est aujourd'hui au cœur de bon nombre de débats qui interrogent sa durabilité tant sur le plan social qu'environnemental. Nous avons en effet pu voir que la pollution numérique résultait de plusieurs facteurs mais que son utilisation s'était pourtant démocratisée au cours de ces dernières années. A l'heure actuelle, tous les secteurs d'activité y ont recours, y compris le domaine patrimonial au sein duquel viennent s'ajouter des questions méthodologiques relatives à la manière de travailler des agents.

Afin de permettre au personnel des fonds patrimoniaux de faire valoir ses compétences en matière de développement durable, nous avons décidé de partir des opportunités proposées par les responsables contactées, et de les étudier de façon plus globale. Il était en effet envisagé d'établir un dialogue entre les collections et entre les partenaires. Notre proposition part donc de cette volonté d'échange et nous avons abouti à l'idée qu'une ouverture plus large des frontières du patrimoine pourrait permettre à celui-ci d'être compris et appréhendé à travers d'autres prismes de recherches. Cette compréhension lui permettrait alors d'être intégré à des projets variés pouvant répondre à l'Agenda 2030, et les agents pourraient alors partager leurs compétences avec davantage de structures.

Pour encourager cette ouverture, nous proposons de repenser le modèle territorial actuel afin de replacer le patrimoine au cœur du territoire et d'en faire un acteur incontournable du développement durable. La prise en compte de la valeur de la ressource patrimoniale pour l'identité du territoire et du citoyen nous a permis de comprendre qu'il était nécessaire de remanier la façon dont cette ressource était utilisée. Nous avons donc suggéré que le territoire soit repensé à la manière d'un écosystème durable, où chaque ressource serait considérée et proactive. « *Construire*

l'avenir signifie alors relier les différences dans un espace public durable et accueillant »²⁰³ peut-on notamment lire dans l'ouvrage d'Alberto Magnaghi. En permettant à toutes ces ressources de dialoguer entre elles, d'établir des partenariats multisectoriels et de faire naître des projets nouveaux, le territoire favoriserait l'émergence d'une société plus égalitaire et viable, au sein de laquelle le patrimoine pourrait jouer un rôle identitaire plus en adéquation avec les besoins contemporains.

Nous avons également évoqué la nécessité d'intégrer le patrimoine à des programmes encourageant les partenariats pour des projets plus influents : nombreuses sont les associations, les organisations ou institutions qui prônent une collaboration multithématique et transdisciplinaire. Elles permettent notamment d'obtenir des subventions, mettent en relation divers acteurs, proposent des parrainages. L'ILFA, EBLIDA, Interreg, mais également des associations françaises telles que BiblioPat sont de plus en plus sensibilisées aux ODD de l'Agenda 2030. Les journées d'études de cette dernière, organisées en décembre 2022 et dirigées par la présidente Caroline Poulain, portent par exemple sur le rôle du patrimoine dans la transition écologique.

Notre objectif est de faire en sorte que la sensibilisation ne soit pas la seule raison pour laquelle les ressources patrimoniales sont valorisées. Les nombreux exemples mentionnés dans le rapport du CESER témoignent du potentiel du patrimoine, qui dépasse largement les frontières de la sensibilisation. Le patrimoine devient un acteur économique, social et environnemental, il amène à repenser l'identité de chaque individu et à faire respecter des droits culturels fondamentaux à l'heure où les diversités culturelles prennent le pas sur le concept d'identité unique.

Cependant, afin de profiter de tous ces avantages, il est nécessaire de faire sortir les patrimoines de leurs magasins, de les relier entre eux et avec d'autres institutions et acteurs qui pourront lui donner un nouveau souffle et de nouvelles perspectives. Aller au-delà de la conservation n'est plus suffisant : le patrimoine doit jouer un rôle au sein d'une société en pleine remise en question. Ouvrir ses frontières suppose nécessairement de repenser la manière dont les agents peuvent accéder aux informations et aux projets liés au développement durable : par cette accessibilité

²⁰³ A. MAGNAGHI, *Le projet local, op. cit.*, p. 58

améliorée, le personnel peut être davantage sensibilisé aux enjeux sociaux et environnementaux. Le numérique devient pour cela un outil crucial, une force malgré les problématiques qui lui sont liées.

Les différents exemples que nous avons cités (Ice Memory, LINGUATEC) prouvent que les ressources patrimoniales peuvent permettre l'émergence de projets répondant aux ODD de l'Agenda 2030. Les prochaines Journées Européennes du Patrimoine en septembre 2022, dont le thème est le Patrimoine Durable, pourraient être une occasion pour les responsables de fonds patrimoniaux d'inviter les visiteurs à porter sur les collections un regard nouveau, en rendant visibles leurs liens avec le développement durable.

Cette proposition que nous soumettons vient remettre en perspective toute une organisation territoriale ancrée depuis plusieurs dizaines d'années. Toutefois, l'urgence environnementale rend nécessaire la recherche de nouvelles solutions : chacune des ressources dont nous disposons doit être étudiée sous un prisme nouveau, pour que son potentiel en matière de développement durable soit rendu visible et valorisé comme tel. Il s'agit finalement de se détacher d'un modèle connu et familier, sans pour autant lui tourner le dos, au contraire : l'étudier, apprendre de ses failles, approfondir ses réussites, changer de point de vue pour ne pas attribuer à chaque ressource une vérité figée.

Par ailleurs, si ce travail met en évidence les moyens qui permettraient aux agents patrimoniaux de partager leurs compétences, il pourrait être judicieux d'analyser la manière dont les autres structures peuvent se les approprier. Nous pourrions ici nous tourner vers les autres établissements culturels, universitaires, institutionnels ou scientifiques pour comprendre comment adapter la richesse patrimoniale à leurs besoins. Ce type de recherches permettraient de compléter notre travail en proposant des solutions et une méthode exhaustive à la fois pour les agents patrimoniaux et pour les autres acteurs du développement qui souhaiteraient intégrer à leurs projets des approches patrimoniales.

Le patrimoine ne peut plus se permettre de rester cloisonné dans des magasins qui dissimuleraient ses richesses : il doit être repensé, mis en lumière par d'autres approches, par d'autres domaines d'études, et la parole doit être donnée à ses agents. Nous concluons notre travail par la citation très juste de Claude Mollard, dans son

ouvrage *La Culture est un combat*, publié en 2015, qui résume avec pertinence nos propos et notre volonté :

Reconnaître les nouvelles frontières, c'est seulement ouvrir ses yeux et ses oreilles, être attentif à l'émergence du neuf, accepter d'être dérangé.²⁰⁴

²⁰⁴ C. MOLLARD, *La culture est un combat*, *op. cit.*, p. 163-164

BIBLIOGRAPHIE

Anonyme, « La médiathèque de la Canopée-la fontaine reçoit le prix Meilleur projet de bibliothèque verte de l'IFLA », coll. « Bulletin des bibliothèques de France », 22 août 2022 (en ligne : <https://bbf.enssib.fr/la-mediatheque-de-la-canopee-la-fontaine-recoit-le-prix-meilleur-projet-de-bibliotheque-verte-de-l-ifla> ; consulté le 25 août 2022).

ARISTIDE Olivier, *Les chiffres de l'édition*, Syndicat National de l'Édition, 2021.

ARN COLLABORA, « Participation culturelle et plateformes numériques », *Hybrid - Revue des arts et médiations humaines*, n° 8, 2022 (DOI : 10.4000/hybrid.1429).

ASSELINEAU Alexandre, Anne ALBERT-CROMARIAS et Jean-Guillaume DITTER, « L'écosystème local, ressource clé du développement d'une entreprise », *Entreprendre & Innover*, vol. 23, n° 4, De Boeck Supérieur, 2014, p. 59-70.

AUCLAIR Elizabeth, « Culture et développement durable : les pièges de la croissance néolibérale. Culture et développement durable. Il est temps d'organiser la palabre... », Jean-Michel Lucas, Paris, IRMA, 2012, 128 p., ISBN : 978-2916668406, 15 € », *L'Observatoire*, vol. 40, n° 1, Observatoire des politiques culturelles, 2012, p. 82-83.

BATS Raphaëlle, « La bibliothèque responsable et durable », 24 juin 2020 (en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2020-00-0000-014> ; consulté le 21 mars 2022).

BAUDET Marie-Béatrice, « Avoir les yeux plus grands que le ventre : le défaut français des projets de changement », *Le Monde.fr*, 1997 (en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1997/05/21/avoir-les-yeux-plus-grands-que-le-ventre-le-defaut-francais-des-projets-de-changement_3758174_1819218.html ; consulté le 22 juillet 2022).

BORDAGE Frédéric, *Empreinte environnementale du numérique mondial*, GreenIt, 2019.

CARACO Alain, « Les bibliothèques à l’heure du développement durable », 1^{er} janvier 2008 (en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-03-0075-010> ; consulté le 21 mars 2022).

CESER REGION NOUVELLE-AQUITAINE, *Les patrimoines, leviers de développement des territoires*, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Nouvelle-Aquitaine, 2022.

CGLU, *La culture dans les Objectifs de Développement durable: un guide pour l’action locale*, Cités et Gouvernements Locaux Unis, 2018.

CHILTON Elizabeth et Neil SILBERMAN, « Heritage in conflict and consensus: towards an international agenda for the twenty-first century - UNESCO Biblioteca Digital », *Museum International*, vol. 62, n° 1-2, 2010, p. 6-8.

CNRTL, « CULTURE : Définition de CULTURE », sur *CNRTL*, sans date (en ligne : <https://www.cnrtl.fr/definition/CULTURE> ; consulté le 2 août 2022).

CNRTL, « PATRIMOINE : Définition de PATRIMOINE », sur *CNRTL*, sans date (en ligne : <https://www.cnrtl.fr/definition/patrimoine> ; consulté le 2 août 2022).

CONSEIL DE L’EUROPE et CENTRE NATUROPA (éd.), *Patrimoine et développement durable*, dans *Naturupa (Ed. française)*, Strasbourg, France, Conseil de l’Europe : Centre Naturupa, 2002.

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES, « Charte des bibliothèques », Association du Conseil Supérieur des Bibliothèques, 1991.

CRITIQUE Art, « Goya s’invite au Palais des Beaux-Arts de Lille », sur *Art Critique*, 16 septembre 2021 (en ligne : <https://www.art-critique.com/2021/09/goya-palais-beaux-arts-lille/> ; consulté le 1^{er} avril 2022).

DABI Frédéric, Flora BAUMLIN et Marie FEVRAT, *Enquête sur la transition écologique*, Ifop, 2021.

DAVID Stéphanie, « Désherber en bibliothèque », ENSSIB, 2008.

DEBROCQ Aliénor, « Comment la culture prépare sa transition énergétique », *L’Echo*, 4 janvier 2022 (en ligne : <https://www.lecho.be/culture/general/comment-la-culture-prepare-sa-transition-energetique/10356938.html>).

DELEUZE Gilles, Félix GUATTARI et Gilles DELEUZE, *Mille plateaux*, Paris, Éditions de minuit, coll. « Collection “Critique” », t. 2, 1980.

DEROUAULT Serge et Anne-Hélène RIGOGNE, « Une gestion responsable des expositions temporaires à la Bibliothèque nationale de France », *La Lettre de l'OCIM. Musées, Patrimoine et Culture scientifiques et techniques*, n° 140, Office de Coopération et d'Information Muséographiques, 2 avril 2012, p. 10-15.

DESCHAUX Jocelyne, « Les plans d'urgence dans les bibliothèques », 1^{er} janvier 2009 (en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0047-007> ; consulté le 15 août 2022).

DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (COMMISSION EUROPEENNE), *European collaborative cloud for cultural heritage*, LU, Office des publications de l'Union européenne, 2022.

DUQUENNE Isabelle, Patrice LEFEBVRE et Stéphane PELLET, « Les plans d'urgence dans les bibliothèques patrimoniales françaises », sur *Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports*, janvier 2022 (en ligne : <https://www.education.gouv.fr/les-plans-d-urgence-dans-les-bibliotheques-patrimoniales-francaises-340613> ; consulté le 29 avril 2022).

DUTHEIL Christophe, « Pollution numérique : pour une transition numérique plus écologique », sur *Archimag*, 20 novembre 2019 (en ligne : <https://www.archimag.com/demat-cloud/2019/11/20/pollution-numerique-transition-numerique-ecologique> ; consulté le 15 août 2022).

EL BEKRI-DINOIRD Carine, « D'une bibliothèque l'autre », 1^{er} janvier 2007 (en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-01-0068-012> ; consulté le 2 août 2022).

ENSSIB, « Bibliothèques populaires », sur *Enssib*, 2014 (en ligne : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/bibliotheques-populaires> ; consulté le 31 juillet 2022).

FLEURY Anaïs, « Qu'est-ce que la pollution numérique, et comment lutter contre ? », sur *Carbo*, 12 avril 2021 (en ligne : <https://www.hellocarbo.com/blog/reduire/pollution-numerique/> ; consulté le 15 août 2022).

FRANCE (éd.), *Le fossé numérique en France*, Paris, la Documentation française, coll. « Rapports & documents », n° 34, 2011.

FRANCE Association des Bibliothécaires de, « Code de déontologie des bibliothécaires », sur *Association des Bibliothécaires de France*, 2020 (en ligne : <https://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-des-bibliothecaires> ; consulté le 31 juillet 2022).

FRANCE Association des Bibliothécaires de, « Bibliothèques vertes : développement durable et pratiques éco-responsables au quotidien », sur *Association des Bibliothécaires de France*, 2019 (en ligne : <https://www.abf.asso.fr/16/846/2481/ABF-Region/bibliotheques-vertes-developpement-durable-et-pratiques-eco-responsables-au-quotidien> ; consulté le 22 juillet 2022).

FRANCE Association des Bibliothécaires de, « 20/01/11 - Journée d'étude : Bibliothèques et Développement Durable », sur *Association des Bibliothécaires de France*, 2011 (en ligne : <https://www.abf.asso.fr/17/650/626/ABF-Region/20-01-11-journee-d-etude-bibliotheques-et-developpement-durable> ; consulté le 22 juillet 2022).

GILLY Claire, « En images : “La Terre en héritage”, au Musée des Confluences à Lyon », sur *Le Monde*, 25 juillet 2021 (en ligne : https://www.lemonde.fr/culture/article/2021/07/25/en-images-la-terre-en-heritage-au-musee-des-confluences-a-lyon_6089470_3246.html ; consulté le 2 août 2022).

GOB André et Noémie DROUGUET, « Chapitre 2 - Des musées pour quoi ? Rôles et fonctions du musée », dans *La muséologie*, Paris, Armand Colin, coll. « Collection U », 2014, vol. 4e éd., p. 70-99.

GOFFMAN Erwing, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Ed. de Minuit, 1996.

GREGOIRE Henri, « Décret des comités d'Agriculture, des Arts et d'instruction publique sur la formation du conservatoire des Arts et Métiers, lors de la séance du 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794) », *Archives Parlementaires de la Révolution Française*, vol. 99, n° 1, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1995, p. 51.

GRUPE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES MONDIALISATIONS (FRANCE), Katérina STENOUE et François de BERNARD, « Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle: commentaires et propositions », sur *UNESCO Biblioteka*

Digital, 2003 (en ligne : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000132328> ; consulté le 22 juillet 2022).

GUEDOT Valérie, « Expérience Goya, une exposition au Palais des Beaux-arts de Lille du 15 octobre 21 au 14 février 22 », sur *France Inter*, 11 octobre 2021 (en ligne : <https://www.franceinter.fr/culture/experience-goya-une-exposition-au-palais-des-beaux-arts-de-lille-du15-octobre-21-au-14-fevrier-22> ; consulté le 1^{er} avril 2022).

GUILLEUX Céline, « Espaces, patrimoine et développement durable », 13 mai 2022 (en ligne : <https://calenda.org/995324> ; consulté le 21 août 2022).

GUNNELL Yanni, « Notion à la une : écosystème — Géoconfluences », 2016 (en ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-a-la-une-ecosysteme> ; consulté le 29 juillet 2022).

HARLEM BRUNDTLAND Gro, *Our common future*, Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, 1987.

HEURTEMATTE Véronique, « « Il faut renforcer la prise de conscience de l'importance et de l'utilité des patrimoines des bibliothèques » », sur *Bulletin des Bibliothèques de France*, 5 avril 2022 (en ligne : https://bbf.enssib.fr/bbffocus/il-faut-renforcer-la-prise-de-conscience-de-l-importance-et-de-l-utilite-des-patrimoines-des-bibliotheques_70522 ; consulté le 15 août 2022).

HUGOUNENQ Sarah, « Comment les musées lient art et écologie », sur *Le Quotidien de l'Art*, 2021 (en ligne : <https://www.lequotidiendelart.com/articles/19088-comment-les-mus%C3%A9es-lient-art-et-%C3%A9cologie.html> ; consulté le 31 juillet 2022).

IFLA, « Un accès et des opportunités pour tous », sans date, p. 24.

IFOP, *Enquête REF Numérique*, Ifop, 2021.

JACQUEMOND Louis-Pascal, « Gro Harlem Brundtland ou l'invention du « développement durable » », *Dynamiques environnementales. Journal international de géosciences et de l'environnement*, n° 39-40, Presses universitaires de Bordeaux, 1^{er} juin 2017, p. 254-265.

KOCH Stefanie, « L'importance des partenariats multisectoriels pour le secteur privé : l'expérience de Holcim », *Annuaire suisse de politique de développement*,

n° 24-2, Institut de hautes études internationales et du développement, 1^{er} octobre 2005, p. 127-140.

LA REDACTION, « Le Festival de Cannes déroule le tapis vert », sur *Boxoffice*, rubrique « Festival/Prix », 15 avril 2021 (en ligne : <https://www.boxofficepro.fr/le-festival-de-cannes-deroule-le-tapis-vert/> ; consulté le 2 août 2022).

LA REDACTION, « Le Musée du quai Branly s'engage en faveur du développement durable », sur *Maxisciences*, rubrique « Planète », 15 février 2011 (en ligne : https://www.maxisciences.com/developpement-durable/le-musee-du-quai-branly-s-engage-en-faveur-du-developpement-durable_art12574.html ; consulté le 25 août 2022).

LANDEL Pierre-Antoine et Nicolas SENIL, « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Dossier 12, Réseau « Développement durable et territoires fragiles », 13 janvier 2009 (DOI : 10.4000/developpementdurable.7563 consulté le 25 juillet 2022).

LE BERRE Maryvone, « Territoire », dans *Encyclopédie de géographie*, Paris, 1995.

LEBOUCHER Clémence, « À Bordeaux, une centrale scolaire et solaire pour la bibliothèque », sur *ActuaLitté.com*, 2022 (en ligne : <https://actualitte.com/article/105088/insolite/a-bordeaux-une-centrale-scolaire-et-solaire-pour-la-bibliotheque> ; consulté le 31 juillet 2022).

LECLAIRE Céline et Mélanie LEROY-TERQUEM, « L'intelligence artificielle au service de la Bibliothèque et de ses usagers », sur *BnF - Site institutionnel*, mars 2021 (en ligne : <https://www.bnf.fr/fr/lintelligence-artificielle-au-service-de-la-bibliotheque-et-de-ses-usagers> ; consulté le 15 août 2022).

MAGNAGHI Alberto, *Le projet local*, Sprimont, Belgique, P. Mardaga, 2003.

MARTINIELLO Marco, « Chapitre 1. La problématisation de la diversité culturelle et identitaire », dans *La démocratie multiculturelle*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « La Bibliothèque du citoyen », 2011, vol. 2e éd., p. 13-40.

MARTINIELLO Marco, « Chapitre 4. Qu'est-ce que le multiculturalisme ? », dans *La démocratie multiculturelle*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « La Bibliothèque du citoyen », 2011, vol. 2e éd., p. 85-108.

MERLIN-KAJMAN Hélène, « Peut-on sauver ce qu'on a détruit ? La transmission de la littérature », *Le Débat*, vol. 159, n° 2, Gallimard, 2010, p. 80-94.

MEYER-BISCH Patrice, « Les droits culturels au principe de la puissance de la paix », sur *Observatoire de la diversité et des droits culturels*, 2018 (en ligne : <https://droitsculturels.org/observatoire/2018/10/15/les-droits-culturels-au-principe-de-la-puissance-de-la-paix/> ; consulté le 21 juillet 2022).

MEYER-BISCH Patrice, « Les droits culturels. Enfin sur le devant de la scène ? », *L'Observatoire*, vol. 33, n° 1, Observatoire des politiques culturelles, 2008, p. 9-13.

MOLLARD Claude, *La culture est un combat*, sans lieu, Presses Universitaires de France, 2015.

MONDIAL UNESCO Centre du patrimoine, « Développement durable », sur *UNESCO Centre du patrimoine mondial*, sans date (en ligne : <https://whc.unesco.org/fr/developpementdurable/> ; consulté le 22 avril 2022).

MOULIN Mylène, « A Lezoux, zéro déchet et constructions collaboratives », sur *Livreshebdo*, 16 juillet 2020 (en ligne : <http://www.livreshebdo.fr/article/lezoux-zero-dechet-et-constructions-collaboratives> ; consulté le 5 avril 2022).

MOULIN Mylène, « Châtelailon-Plage : une médiathèque 100% récup' », sur *Livreshebdo*, 2020 (en ligne : <https://www.livreshebdo.fr/article/chatelailon-plage-une-mediathèque-100-recup> ; consulté le 31 juillet 2022).

Nations Unies, *Déclaration universelle des droits de l'homme : adoptée et proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 : texte définitif*, sans lieu, 1949.

NATIONS United, « Sustainability », sur *United Nations*, United Nations, sans date (en ligne : <https://www.un.org/en/academic-impact/sustainability> ; consulté le 2 août 2022).

NEEFS Jacques, « « La Bibliothèque des Amis de l'instruction » », *Romantisme*, vol. 15, n° 49, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1985, p. 115-115.

PAQUOT Thierry, « Qu'est-ce qu'un "territoire" ? », *Vie sociale*, vol. 2, n° 2, Érès, 2011, p. 23-32.

PICARD Fanny et Agnès RAMBAUD, « Mobilisation des équipes pour le développement durable », 2009.

PLISSON Claire, « Avignon : nouvelle page à venir pour la bibliothèque Jean-Louis Barrault », sur *TPBM*, rubrique « Architecture », 18 mars 2022 (en ligne : <https://www.tpbm-presse.com/avignon-nouvelle-page-a-venir-pour-la-bibliotheque-jean-louis-barrault-105492.html> ; consulté le 31 juillet 2022).

POMIAN Krzysztof, « Patrimoine et identité nationale », *Le Débat*, vol. 159, n° 2, Gallimard, 2010, p. 45-56.

PORCEDDA Aude et Olivier PETIT, « Culture et développement durable : vers quel ordre social ? », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 2, n° 2, Réseau « Développement durable et territoires fragiles », 4 mai 2011 (DOI : 10.4000/developpementdurable.9030 consulté le 17 septembre 2021).

REDACTION CULTURE, « A Lille, les musées français réfléchissent à un modèle d'expositions qui préserve l'environnement », sur *Franceinfo*, 2 février 2022 (en ligne : https://www.francetvinfo.fr/culture/arts-expos/a-lille-les-musees-francais-reflechissent-a-un-modele-d-expositions-qui-preserve-l-environnement_4937033.html ; consulté le 1^{er} avril 2022).

ROBELET Julie, « Les droits culturels permettent “l’effectivité” de tous les droits », sur *ATD (Agir Tous pour la Dignité) Quart Monde*, 14 juin 2021 (en ligne : <https://www.atd-quartmonde.fr/les-droits-culturels-permettent-leffectivite-de-tous-les-droits/> ; consulté le 21 juillet 2022).

ROULAND Gustave, « 142. 31 mai 1860. Circulaire aux préfets relative à l'établissement de bibliothèques scolaires près des écoles communales », *Publications de l'Institut national de recherche pédagogique*, vol. 5, n° 1, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1992, p. 216-217.

SEVERO Marta, Sébastien SHULZ et Olivier THUILLAS, *Culture en partage: guide des plateformes culturelles contributives*, FYP Editions, sans lieu, 2022.

SMITH Laurajane, « El “espejo patrimonial”. ¿Ilusión narcisista o reflexiones múltiples? », *Antípoda. Revista de Antropología y Arqueología*, n° 12, juin 2011, p. 39-63.

SOICHOT Marine, *Les musées et centres de sciences face au changement climatique: quelle médiation muséale pour un problème socioscientifique?*, Ecole Doctorale « Science de la Nature et de l'Homme », 2011.

SUDRE Emmanuelle, « Les conquérants des pôles », dans l'émission *Science grand format*, france.tv, 2019, 89 min (en ligne : <https://www.france.tv/france-5/les-conquerants-des-poles/1105493-les-conquerants-des-poles.html>).

TAVERNIER Julien, Lisa KING, Juliette KACPRZAK et Daniel VALLAURI, *Vers une économie plus circulaire dans le livre?*, World Wild Fund, 2019.

TREMBLAY Gaëtan, « Les partenariats : stratégies pour une économie du savoir », *Distances et savoirs*, vol. 1, n° 2, Lavoisier, 2003, p. 191-208.

UNESCO, « Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial », 19 novembre 2015 (en ligne : <https://whc.unesco.org/fr/developpementdurable/>).

UNESCO, « Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres », sur *UNESCO Biblioteca Digital*, 2014 (en ligne : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000227222_fre ; consulté le 2 août 2022).

UNESCO, « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles », 2005.

UNESCO, « Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle », 2001.

UNESCO, « Acte constitutif de l'UNESCO », sur *UNESCO*, 1946 (en ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=15244&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html ; consulté le 2 août 2022).

UNESCO, « Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique », sur *UNESCO Biblioteca Digital*, sans date (en ligne : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000112122_fre ; consulté le 31 juillet 2022).

VACAS Federico, « Observatoire des comportements durables des salariés européens », sur *Ipsos*, 13 mai 2008 (en ligne : <https://www.ipsos.com/fr-fr/observatoire-des-comportements-durables-des-salaries-europeens> ; consulté le 6 juillet 2022).

VACHEZ Amandine, « À Lille, Expérience Goya, la première expo écolo et inclusive du Palais des Beaux-Arts », sur *actu.fr*, 15 novembre 2021 (en ligne : https://actu.fr/hauts-de-france/lille_59350/a-lille-experience-goya-la-premiere-expo-ecolo-et-inclusive-du-palais-des-beaux-arts_46437964.html ; consulté le 2 août 2022).

VALENSI Samuel, *Shift Project: Décarbonons la culture*, Paris, France, 2021.

VAN GEERT Fabien et Xavier ROIGÉ, « De los usos políticos del patrimonio », Ministerio de Economía, Industria y Competitividad, 2017.

VINCENT Frédérique, « Conservation préventive et développement durable », *La Lettre de l'OCIM. Musées, Patrimoine et Culture scientifiques et techniques*, n° 140, Office de Coopération et d'Information Muséographiques, 2 avril 2012, p. 27-31.

VITIELLO Giuseppe, « A post-Covid 19 Library Agenda meeting Sustainable Development Goals to be funded through European Structural and Investment Funds 2021-2027 - Think the Unthinkable - EBLIDA », sans date (en ligne : http://www.eblida.org/News/2021/Giuseppe_Vitiello_TTU-Webinar-Greece-8-February-2021.pdf).

« Restaurer nos océans et nos eaux d'ici 2030 - Horizon Europe », sur *L'Europe s'engage en France, le portail des Fonds européens*, 28 juillet 2022 (en ligne : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/appels-a-projet/restaurer-nos-océans-et-nos-eaux-dici-2030-horizon-europe> ; consulté le 21 août 2022).

« Patrimoine Durable, thème de la 39e édition des Journées européennes du patrimoine », sur *Journées du Patrimoine*, 14 mai 2022 (en ligne : <https://journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr/evenement/patrimoine-durable/patrimoine-durable-theme-de-la-39e-edition-des-journees-europeennes-du-patrimoine> ; consulté le 24 août 2022).

« Environnement : la pollution numérique en chiffres », sur *Franceinfo*, 19 janvier 2022 (en ligne : https://www.francetvinfo.fr/meteo/climat/environnement-la-pollution-numerique-en-chiffres_4922901.html ; consulté le 15 août 2022).

Workshop: Construire la durabilité de nos musées, 27 et 28 janvier 2022, Lille, Palais des Beaux-Arts, 2022.

« LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (1) », dans *2021-1717*, 2021.

« LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (1) », dans *2021-1104*, 2021.

« L'impact environnemental de la médiathèque : les objectifs de la Canopée », sur *La fabrique à idées*, 10 janvier 2021 (en ligne : <https://bibliothequecanopee.wordpress.com/2021/01/10/limpact-environnemental-de-la-mediathèque-les-objectifs-de-la-canopee/> ; consulté le 31 juillet 2022).

« Intégrer la question environnementale dans une médiathèque : le cas du système de management environnemental », sur *La fabrique à idées*, 5 janvier 2021 (en ligne : <https://bibliothequecanopee.wordpress.com/2021/01/05/integrer-la-question-environnementale-dans-une-mediathèque-le-cas-du-système-de-management-environnemental/> ; consulté le 5 avril 2022).

« L'éducation au développement durable », sur *Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse*, 2021 (en ligne : <https://www.education.gouv.fr/l-education-au-developpement-durable-7136> ; consulté le 31 juillet 2022).

« Développement durable en bibliothèque : agissons pour demain », sur *Quimper*, 2021 (en ligne : <https://biblio.finistere.fr/bibliotheques/formation-bib/catalogue-des-formations/formation-gestion-bibliotheque/478-developpement-durable-en-bibliotheque-agissons-pour-demain> ; consulté le 22 juillet 2022).

« 800 000 habitants en situation d'illectronisme - Insee Analyses Hauts-de-France - n° 118 », sur *Insee*, 8 décembre 2020 (en ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4986976> ; consulté le 15 août 2022).

« Appel à contribution pour la revue – Fédération Patrimoine-Environnement », sur *Patrimoine Environnement*, 9 avril 2020 (en ligne : <https://www.patrimoine-environnement.fr/appele-a-contribution-pour-la-revue/> ; consulté le 21 août 2022).

« Code de déontologie de l'ICOM pour les musées », sur *ICOM France*, 2017 (en ligne : https://www.icom-musees.fr/sites/default/files/2018-08/Code_D%C3%A9ontologie.pdf ; consulté le 31 juillet 2022).

« LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (1) », dans *2016-925*, 2016.

« Plan de sauvegarde des biens culturels », sur *Ministère de la Culture*, 10 juin 2016 (en ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Securite-Surete/Securite-et-surete-des-biens/Plan-de-sauvegarde-des-biens-culturels> ; consulté le 2 août 2022).

« LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (1) », dans *2015-991*, 2015.

« Charte de l'environnement, Conseil constitutionnel », 2004 (en ligne : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/charte-de-l-environnement-de-2004> ; consulté le 31 juillet 2022).

« LOI n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France », dans *2002-5*, 2002.

« Sommet mondial pour le développement durable », sur *Nations Unies*, 2002 (en ligne : <https://www.un.org/french/events/wssd/coverage/summaries/envdev33.htm> ; consulté le 22 juillet 2022).

« Code de l'environnement - Légifrance », 2000 (en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGITEXT000006074220/> ; consulté le 31 juillet 2022).

« Qu'est-ce que la CCNUCC, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques? », sur *United Nations Climate Change*, sans date (en ligne : <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/la-convention/qu-est-ce-que-la-ccnucc-la-convention-cadre-des-nations-unies-sur-les-changements-climatiques> ; consulté le 24 août 2022).

« Livre et écologie • Les formations », sur *ArL Paca*, sans date (en ligne : <https://www.livre-provencealpescotedazur.fr/formations/livre-et-ecologie-419> ; consulté le 25 août 2022).

« Artofchange21 », sur *Artofchange21*, sans date (en ligne : <https://artofchange21.com/fr/> ; consulté le 31 juillet 2022).

« Réglementation thermique RT2012 », sur *Ministères Écologie Énergie Territoires*, sans date (en ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-thermique-rt2012> ; consulté le 31 juillet 2022).

« Réglementation environnementale RE2020 », sur *Ministères Écologie Énergie Territoires*, sans date (en ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-environnementale-re2020> ; consulté le 31 juillet 2022).

« IFLA Green Library Award », sur *IFLA*, sans date (en ligne : <https://www.ifla.org/g/environment-sustainability-and-libraries/ifla-green-library-award/> ; consulté le 15 avril 2022).

« Comité français du conseil international des musées », sans date (en ligne : <https://www.icom-musees.fr/> ; consulté le 31 juillet 2022).

« L’histoire du Muséum », sur *Muséum national d’Histoire naturelle*, sans date (en ligne : <https://www.mnhn.fr/fr/l-histoire-du-museum> ; consulté le 31 juillet 2022).

« Missions et organisation - Bibliothèque publique d’information | Bpi », sans date (en ligne : <https://www.bpi.fr/la-bibliotheque/missions-et-organisation/> ; consulté le 31 juillet 2022).

« Politique de développement durable », sur *Le Louvre*, sans date (en ligne : <https://www.louvre.fr/l-etablissement-public/politique-de-developpement-durable> ; consulté le 31 juillet 2022).

« “Expérience Goya” à Lille, une exposition “éco-conçue” », sans date (en ligne : <https://www.linfordurable.fr/experience-goya-lille-une-exposition-eco-concue-30637> ; consulté le 1^{er} avril 2022).

« Le développement durable, un monde à réinventer ? », sur *Centre Pompidou*, sans date (en ligne : <https://www.centrepompidou.fr/fr/programme/agenda/evenement/cbqoypK> ; consulté le 2 août 2022).

« Quelle transition écologique pour la culture ? - Le bilan carbone de la culture », sur *Centre Pompidou*, sans date (en ligne : <https://www.centrepompidou.fr/fr/programme/agenda/evenement/cKG9B58> ; consulté le 2 août 2022).

« Médiathèque Grand M - Bibliothèque de Toulouse », sur *Bibliothèque de Toulouse*, sans date (en ligne : <https://www.bibliotheque.toulouse.fr/bibliotheques/reseau-des-bibliotheques-de-quartier2/la-mediatheque-grand-m/> ; consulté le 2 août 2022).

« À CORPS ET À CRIS - Conditions de vie des femmes et mobilisations féministes », sur *Bibliothèque municipale de Lyon*, sans date (en ligne : https://bm-lyon.fr/spip.php?page=agenda_date_id&source=326&event_id=7385 ; consulté le 2 août 2022).

« Exposition Bravo », sans date (en ligne : <https://www.bmvr.marseille.fr/notice?id=h%3A%3Abe0f1f24-c27c-4e2e-b11c-668161f18cdf&queryId=N-751d6e2f-a0fb-4e5d-b138-2693d97cd527&posInSet=6> ; consulté le 20 avril 2022).

« Bouclier Bleu France | Association reconnue d'intérêt général », sur *Bouclier Bleu France*, sans date (en ligne : <https://www.bouclier-bleu.fr> ; consulté le 15 août 2022).

« Projet – Interreg Poctefa Linguatec », sur *Interreg-POCTEFA-LINGUATEC*, sans date (en ligne : <https://linguatec-poctefa.eu/fr/projet/> ; consulté le 20 août 2022).

« Interreg Europe | Interreg Europe - Sharing solutions for better policy », sans date (en ligne : <https://www.interreurope.eu/> ; consulté le 3 août 2022).

« Les bibliothèques vertes, actrices du développement durable », sur *Le CNFPT*, sans date (en ligne : <https://www.cnfpt.fr/rechercher-formation/detail/2h-7hfo-P-1ghb6f0-1h49kn0> ; consulté le 22 juillet 2022).

« Le papier : premier déchet du bureau », sur *Agir pour la transition écologique / ADEME*, sans date (en ligne : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/bureau/bons-gestes/papier-premier-dechet-bureau> ; consulté le 4 juillet 2022).

« Présentation du programme Horizon Europe », sur *Horizon-europe.gouv.fr*, sans date (en ligne : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/presentation-du-programme-horizon-europe-24104> ; consulté le 22 août 2022).

« Journal of Cultural Heritage Management and Sustainable Development | Emerald Publishing », sans date (en ligne :

<https://www.emeraldgrouppublishing.com/journal/jchmsd> ; consulté le 21 août 2022).

« Appel à contribution sur les droits culturels et le développement durable », sur *OHCHR*, sans date (en ligne : <https://www.ohchr.org/fr/calls-for-input/2022/call-inputs-report-cultural-rights-and-sustainable-development> ; consulté le 21 août 2022).

« Pollution numérique : comment la réduire ? », sur *Greenpeace France*, sans date (en ligne : <https://www.greenpeace.fr/la-pollution-numerique/> ; consulté le 15 août 2022).

« L'impact environnemental du numérique culturel », sur *Culture Nouvelle Aquitaine*, sans date (en ligne : <https://www.culture-nouvelle-aquitaine.fr/numerique-culturel/limpact-environnemental-du-numerique-culturel/> ; consulté le 6 juillet 2022).

« Ritimo - Le changement par l'info ! », sur *Ritimo*, sans date (en ligne : <https://www.ritimo.org/> ; consulté le 15 août 2022).

« Plateformes contributives culturelles : création, documentation et valorisations collaboratives des cultures et des patrimoines », sur *Agence nationale de la recherche*, sans date (en ligne : <https://anr.fr/Projet-ANR-18-CE38-0005> ; consulté le 22 août 2022).

« Dispositifs contributifs culturels », sur *ARN Collabora*, sans date (en ligne : <https://anr-collabora.parisnanterre.fr/observatoire/> ; consulté le 22 août 2022).

« Un nuage collaboratif au service du patrimoine culturel de l'Europe », sur *European Commission - European Commission*, sans date (en ligne : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_22_3855 ; consulté le 22 août 2022).

« L'Agenda 2030 en France - Le site des objectifs de développement durable (ODD) », sur *L'Agenda 2030 en France*, sans date (en ligne : <https://www.agenda-2030.fr/> ; consulté le 24 août 2022).

ANNEXES

Table des annexes

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	144
ODD 11 : OBJECTIFS CONNEXES	145
GRILLE D'ENTRETIEN	146

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 2030 est adopté par l'ONU en 2015 : il réunit 17 Objectifs de Développement Durable dont le but est de permettre aux Etats de proposer des solutions garantissant un développement durable de la société, en répondant aux priorités sociales, environnementales et économiques par une approche résiliente de chaque ressource.²⁰⁵



²⁰⁵ Source : « L'Agenda 2030 en France - Le site des objectifs de développement durable (ODD) », sur *L'Agenda 2030 en France*, s. d. (en ligne : <https://www.agenda-2030.fr/> ; consulté le 24 août 2022)

ODD 11 : OBJECTIFS CONNEXES

Chaque ODD est développé et complété par des objectifs connexes : sont ici réunit les objectifs connexes de l'ODD 11, seul ODD faisant mention du patrimoine et de son rôle pour le développement durable.²⁰⁶

Accès au logement décent	11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.
Transports sûrs, accessibles et viables	11.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.
Urbanisation durable	11.3 : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.
Préservation du patrimoine	11.4 : Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.
Prévention et limitation de l'impact des catastrophes	11.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimées en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.
Impact environnemental	11.6 : D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.
Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs	11.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.
Développement territorial	<i>11.a : Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.</i> <i>11.b : D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.</i>
Politiques intégrées pour des territoires résilients	<i>11.c : Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.</i>
Bâtiments durables et résilients	

²⁰⁶ Source : Id.

GRILLE D'ENTRETIEN

Question 1 : Patrimoine et écologie → Le patrimoine peut-il s'intégrer dans les réflexions relatives à l'écologie ?

- Qu'est-ce qui est fait ? à faire ?
- Quelles sont les limites qui empêchent la réalisation d'un projet de cet ordre ?
- Le personnel du patrimoine est-il sensibilisé aux enjeux écologiques? A-t-il les compétences pour en parler ?
- Quelles sont les opportunités envisageables pour aller plus loin ?
- Traiter de ces sujets, est-ce remettre en question la neutralité dont devrait faire preuve le patrimoine ?

Q2 : Patrimoine et enjeux sociaux → Le patrimoine peut-il s'intégrer dans les réflexions relatives aux enjeux sociaux ?

- Qu'est-ce qui est fait? à faire ?
- Quelles sont les limites qui empêchent la réalisation d'un projet de cet ordre ?
- Le personnel du patrimoine est-il sensibilisé aux enjeux sociaux? A-t-il les compétences pour en parler ?
- Quelles sont les opportunités envisageables pour aller plus loin ?
- Traiter de ces sujets, est-ce remettre en question la neutralité dont devrait faire preuve le patrimoine ?

Q3 : Le patrimoine peut-il évoluer durablement ?

- Peut-on gérer/conservé durablement le patrimoine ?
- Quelles sont les limites actuelles qui empêchent une conservation/valorisation durable du patrimoine ? Ces limites représentent-elles des paradoxes entre les possibilités et les moyens ?
- Le numérique est-il une solution durable pour le patrimoine, malgré son impact environnemental ?

Q4 : Dans quelles mesures le patrimoine est-il intégré dans les manifestations relatives au DD menées par les autres départements de la bibliothèque ?

- Y'a-t-il des manifestations communes entre les départements, mêlant le patrimoine, pour traiter du DD ?
- Et avec les autres structures culturelles ?
- Le personnel de la bibliothèque a-t-il conscience de la valeur du patrimoine en matière de DD ?
- Qu'est-ce qui empêche le patrimoine de s'intégrer davantage au reste des départements ?

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	9
INTRODUCTION	11
PARTIE I. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ETABLISSEMENTS	
CULTURELS	17
1. Légitimité des structures culturelles	17
<i>a. Responsabilité environnementale</i>	<i>18</i>
<i>b. Responsabilité sociale</i>	<i>21</i>
<i>c. Responsabilité éducative</i>	<i>25</i>
2. Actions et projets menés	28
<i>a. Approche structurelle</i>	<i>28</i>
<i>b. Sensibiliser le citoyen</i>	<i>36</i>
<i>i. ... à la question environnementale.....</i>	<i>37</i>
<i>ii. ... à la question sociale</i>	<i>39</i>
3. Rôle du patrimoine	41
<i>a. Agenda 2030 et patrimoine identitaire</i>	<i>42</i>
<i>i. Garant de la paix</i>	<i>43</i>
<i>ii. Patrimoine identitaire.....</i>	<i>46</i>
<i>b. La conservation au service du développement durable</i>	<i>49</i>
<i>i. Patrimoine et développement durable : des objectifs communs... </i>	<i>49</i>
<i>ii. Approche durable du bien patrimonial</i>	<i>52</i>
PARTIE II. OUVRIR LES FRONTIERES DU PATRIMOINE	59
1. Entretiens : des choix méthodologiques	59
<i>a. Présentation des structures.....</i>	<i>61</i>
<i>i. Entretien n°1</i>	<i>62</i>
<i>ii. Entretien n°2</i>	<i>62</i>

2.	Opportunités et initiatives du patrimoine	64
a.	<i>Faire dialoguer les collections.....</i>	<i>64</i>
b.	<i>Partenariats.....</i>	<i>68</i>
3.	Patrimoine : clef d'un écosystème territorial durable.....	73
a.	<i>Ressource de l'identité territoriale.....</i>	<i>73</i>
i.	<i>L'échec du patrimoine identitaire.....</i>	<i>74</i>
ii.	<i>Patrimoine et droits culturels.....</i>	<i>76</i>
b.	<i>Territoire : polysémie et évolutions.....</i>	<i>80</i>
c.	<i>Un projet local.....</i>	<i>82</i>
i.	<i>Le développement par la concurrence.....</i>	<i>83</i>
ii.	<i>« Globalisation par le bas ».....</i>	<i>84</i>
4.	Valoriser la ressource patrimoniale	86
a.	<i>Levier de développement local.....</i>	<i>87</i>
b.	<i>Levier de développement international.....</i>	<i>88</i>
c.	<i>Recourir aux fonds de financement.....</i>	<i>89</i>
PARTIE III. REpondre aux limites du patrimoine		92
1.	Sensibiliser le personnel pour sensibiliser le public	92
a.	<i>Des formations unilatérales.....</i>	<i>93</i>
b.	<i>Prendre conscience de son impact.....</i>	<i>96</i>
c.	<i>Favoriser l'insertion du patrimoine... ..</i>	<i>98</i>
i.	<i>... Grâce à des structures spécialisées.....</i>	<i>99</i>
ii.	<i>... Grâce à des appels à contribution.....</i>	<i>101</i>
2.	Progrès et durabilité : le paradoxe du numérique	104
a.	<i>Définition de la pollution numérique.....</i>	<i>105</i>
b.	<i>Patrimoine et numérique.....</i>	<i>106</i>
i.	<i>Enjeu social.....</i>	<i>107</i>
ii.	<i>Enjeu écologique.....</i>	<i>108</i>
iii.	<i>Enjeu méthodologique.....</i>	<i>109</i>

c. <i>Faire du numérique une force pour le patrimoine</i>	112
3. Etude de cas : le projet Ice Memory	116
a. <i>Présentation du projet</i>	116
b. <i>Du patrimoine à la science</i>	118
CONCLUSION	121
BIBLIOGRAPHIE	127
ANNEXES	143
TABLE DES MATIERES	149